

DE LA PART DE L'AUTEUR

R
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE LYON

FONDÉE LE 10 FÉVRIER 1881

Tome vingt et unième. — Fascicule I

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE
DE LA POPULATION
ET
DE LA DÉPOPULATION

PAR

V
Victor TURQUAN

Lauréat de l'Institut,
Membre du Conseil supérieur de Statistique.

OUVRAGE ORNÉ DE 42 GRAPHIQUES

DIAGRAMMES ET CARTOGRAMMES



LYON

A. REY ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

4, RUE GENTIL, 4

—
1902

Il a été tiré à part de ce volume, extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 250 Exemplaires, tous numérotés :

100 Exemplaires de 1 à 100 pour l'Auteur.

50 — de 101 à 150 pour la Commission de la dépopulation, le service de la Presse, etc.

100 — de 151 à 250 qui sont seuls mis en vente.

N^o **9**

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE
DE LA POPULATION
ET
DE LA DÉPOPULATION

T 4 09

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE LYON

FONDÉE LE 10 FÉVRIER 1881

Tome vingt et unième. — Fascicule I

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE
DE LA POPULATION
ET
DE LA DÉPOPULATION

PAR

Victor TURQUAN

Lauréat de l'Institut,
Membre du Conseil supérieur de Statistique.

OUVRAGE ORNÉ DE 42 GRAPHIQUES

DIAGRAMMES ET CARTOGRAMMES

LYON

A. REY ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

4, RUE GENTIL, 4

1902



SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE LYON

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

SUR LA

DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Depuis une vingtaine d'années, j'ai eu l'occasion d'étudier l'état de la population de la France ainsi que ses différents mouvements marqués par les variations des mariages, des naissances, des décès, de l'émigration des Français à l'étranger et de l'immigration des étrangers dans notre pays ; j'ai pu accumuler des éléments d'observation suffisants pour donner une contribution utile à l'importante étude sur la dépopulation de la France. C'est la mise en œuvre forcément sommaire, car leur exposé détaillé, leur discussion complète ne remplirait pas moins de plusieurs gros volumes, de ces documents que je présente aujourd'hui à la Société d'anthropologie de Lyon¹, dans laquelle j'ai pu constater que la science statistique est en honneur.

A la prière de notre Société qui a posé, en 1900, le problème de la dépopulation de la France, j'ai produit devant elle un grand nombre de documents graphiques concernant la population de la France et j'ai fait, en plusieurs séances, à la prière de mes collè-

¹ En 1896, avait déjà eu lieu une enquête lyonnaise sur la dépopulation, voir le *Salut Public* du 6 septembre 1886, 27 décembre, *Nouvelliste* 16 janvier 1887, *Lyon-Républicain* du 25 février 1887, voir le rapport de M. Chambert, *Annales de l'école des sciences politiques*, 1837.

gues, pour lesquels la méthode dont je présentais les résultats était nouvelle, un rapide exposé des différents phénomènes qui concourent au mouvement de la population, tant au point de vue chronologique, c'est-à-dire de l'accroissement ou de la diminution de la population depuis qu'il a été fait des recensements dans notre pays, qu'au point de vue de la répartition géographique dans les différentes parties de la France.

Cette étude, fort complexe, s'est étendue à l'état de la population révélé par les dénombrements quinquennaux, à l'étude de sa composition suivant l'état civil, c'est-à-dire suivant que l'habitant est enfant, adulte ou vieillard, est célibataire, marié, veuf ou divorcé, et aux mouvements de cette même population, c'est-à-dire à la fluctuation apparente ou réelle des naissances, des mariages, des décès, c'est-à-dire qu'elle a embrassé, à peu de choses près, toutes les parties de la science démographique.

La Société d'anthropologie a exprimé le désir de voir ses discussions et les échanges d'observations qui se sont produits à l'occasion de l'exposition des nombreux graphiques que j'ai mis sous ses yeux, présentés au public spécial qui s'occupe du grand problème de la dépopulation de la France, sous forme d'un mémoire documenté suivi de conclusions pouvant servir à la grande discussion qui va s'ouvrir devant une Commission extraparlamentaire nommée à l'effet d'étudier ce problème de la dépopulation, et surtout de trouver à ce mal, que nous déplorons tous, des remèdes faciles à appliquer. Tel sera l'objet du présent travail.

Tout d'abord, il conviendra de faire la part de chacun des phénomènes qui peuvent concourir à la dépopulation ou, pour être plus exact, à l'état de stagnation de notre population.

Cet état peut provenir d'une nuptialité insuffisante, d'une natalité trop faible, d'une mortalité excessive, ou bien de tout cela à la fois; il peut être également dû en partie à une émigration trop intense et trop prolongée, et, en remontant à la cause de cette émigration, à une pauvreté locale amenée par différentes causes.

Nous aurons donc à examiner successivement et séparément l'économie démographique de notre population, dans les mariages, dans les naissances, dans les décès, dans l'émigration et dans

l'immigration. Nous présenterons l'allure de chacun de ces phénomènes, par année, pour les résultats généraux, leur répartition géographique pour des résultats accumulés pendant une série d'années, en prenant pour base tantôt les départements, tantôt les arrondissements, tantôt les cantons, parfois les communes, en rappelant que notre éminent confrère M. Arsène Dumont s'est livré en Normandie, Calvados, Orne, canton de Beaumont-Hague (dans la Manche) et en Bretagne, à de très remarquables monographies de communes.

Nous examinerons par canton, dans le Sud-Ouest de la France, et par commune, dans le Lot-et-Garonne, les excédents de décès ou de naissances, de façon à mettre le doigt sur le phénomène de la dépopulation.

Nous étudierons ensuite l'influence de la richesse sur la fécondité et nous donnerons nos conclusions.

Tout semble avoir été dit depuis un siècle sur la question de la population et surtout de la dépopulation de la France; si, au commencement du siècle dernier, Malthus proclamait le danger d'une trop grande natalité et prévoyait le moment où la France aurait trop d'habitants; à la fin du même siècle, et actuellement, l'on exprime les craintes les plus fondées sur l'avenir de notre pays, par suite de la pénurie des naissances.

Les choses ont été mises au point par M. Leroy-Beaulieu, devant l'Académie des sciences morales et politiques et devant la Société d'économie politique, il y a quelques années.

Pour chercher, nous ne disons pas pour trouver, des remèdes à l'état actuel de la population, il convenait d'en chercher les causes: les uns les ont cherchées dans l'accroissement des charges fiscales; l'impôt tue la natalité, disent-ils, comme si l'on ne payait pas autant et même peut-être plus d'impôts en Bretagne, dans les Alpes, dans la Lozère et dans le Nord et le Pas-de-Calais¹, régions si renommées pour leur natalité considérable que dans les vallées

¹ Ajoutons même en Corse, le pays de France le plus écrasé d'impôts, et dans lequel la natalité est comparable à celle de la Bretagne et de la Flandre.

de la Bourgogne, de la Champagne, de la Gascogne, de la Normandie et de l'Anjou, signalées par leur faible prolificité; comme si le régime des impôts n'était pas le même à Belleville, quartier prolifique, qu'à Passy, quartier stérile; les autres ont accusé le Code civil et les lois successorales, comme si le bien du père n'était pas partagé entre les enfants, en Corse, où la natalité est grande et la propriété morcelée à l'infini¹, comme dans le Lot-et-Garonne qui semble actuellement détenir le *record* de la stérilité (cantons de Monclar et de Sainte-Livrade), un enfant par ménage en moyenne.

Sans dire que le Code civil, ni le système fiscal actuel soient parfaits, nous remarquerons donc que ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher les causes ou les remèdes d'un état général de notre économie sociale; la diminution de la natalité résulte d'un accroissement général de bien-être, d'instruction, de prévoyance, combiné avec certains besoins nouveaux et de nouvelles charges qui n'existaient pas auparavant. Cela est tellement vrai, et les statistiques l'ont prouvé que, dans tous les pays où le bien-être, la richesse augmentent, la natalité fléchit plus ou moins; il faut admettre que cette évolution, qui a commencé à se faire sentir en France, est de plus en plus constatée dans les pays voisins et aussi dans les pays plus primitifs de l'Est de l'Europe. Même évolution produite par les mêmes causes dans les Etats les plus anciens de la grande République américaine.

Que si l'on citait, par exemple, l'accroissement de la natalité sur certains points de l'Allemagne et dans beaucoup de provinces de l'Italie, on ne ferait que corroborer les conclusions formulées par l'auteur du *Traité théorique et pratique d'économie politique*, dans son chapitre sur la *vraie loi de population*. En effet, personne n'ignore que ces points de l'Allemagne et de l'Italie souffrent d'un malaise grave, ce qui détermine une très forte émigration, et nul ne peut dire que l'Italie est, dans son ensemble, plus prospère qu'il y a vingt ans. C'est bien le contraire, grâce au régime éco-

¹ Nous avons vu, en Corse, des parcelles de terres de quelques mètres carrés et des *appartements* divisés entre plusieurs héritiers. A Lyon (Croix Rousse) le même fait peut être observé pour ce qui concerne les appartements de canuts.

nomique et financier qu'a suivi l'Italie depuis son entrée dans la Triplice.

Pour nous, *pauvreté, natalité et émigration* sont trois termes qui sont liés par un rapport très étroit, exactement comme *richesse, natalité et immigration* sont trois termes conjugués d'une proportion correspondante.

Nous ne nous étendrons pas plus qu'il ne convient sur ce sujet, aujourd'hui si grave, et nous ne nous livrerons pas surtout aux calculs nécessaires pour trouver quelle serait la plus-value des contributions directes, si l'on frappait d'amende les célibataires des deux sexes ayant dépassé un certain âge et les mariés, veufs ou veuves coupables d'avoir moins des trois enfants réglementaires, ni surtout quelle serait la plus-value de la natalité ainsi réveillée; nous allons examiner quelles sont les parties de la France les moins prolifiques, et chercher à localiser le mal de la non-fécondité et de la dépopulation, tout en nous défendant de vouloir le désigner à la vindicte publique; nous préciserons, chemin faisant, le rapport qui existe entre cette non-fécondité et la richesse intrinsèque du sol et son morcellement.

Tout d'abord la géographie de la dépopulation; tout le monde sait aujourd'hui que ce n'est plus la Normandie, dont on a tant parlé, qui tient la tête des provinces françaises qui se dépeuplent. La natalité, y est même si nous osons nous exprimer ainsi, en progrès constaté; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle y est moins faible qu'il y a quelques années. Certains arrondissements de la Bourgogne, dont le mouvement de déclin est plus récent, et surtout certains arrondissements des départements gascons présentent aujourd'hui un nombre de naissance plus faible que dans les départements normands, il semble bien que c'est ici une évolution qui commence, tandis que là elle tend à se terminer.

Comptent pour 1000 décès enregistrés, la Manche 850 naissances, le Calvados 785 naissances, l'Eure 790 naissances. Au Midi, le Lot-et-Garonne compte 698 naissances et le Gers 669 naissances pour 1000 décès, on distingue de plus navrantes encore diminutions dans le détail des cantons (moyenne de dix années).

	Naissances p. 1000 décès.
Lot-et-Garonne, canton de Laroque	537
— — de Prayssas	573
— — de Sainte-Livrade	592
— — de Monclar	516
Gers, canton d'Auch (Nord).	543
— — de Fleurance	573
— — de Lectoure	580
— — de Plaisance	597

Voici donc les points de la France sur lesquels sévit le plus gravement la dépopulation, presque deux décès pour une naissance. Et ce sont là, bien entendu, les pays les plus riches ou du moins ceux où l'on compte le plus de bourgeois, de propriétaires aisés, luttant à leur manière contre le morcellement de leurs biens.

Voici maintenant quelles ont été les constatations peu consolantes du dernier rapport fait par le chef de la Statistique Générale au ministère du Commerce (décembre 1901), sur les résultats du mouvement de la population en 1900.

Mariages : 299.084 ; naissances : 827.297 ; décès : 853.285.

Ceci indique que les mariages se relèvent, que jamais ils n'ont été aussi nombreux, que les naissances n'ont jamais été aussi faibles, et que les décès qui avaient depuis une douzaine d'années diminué, se sont relevés subitement et ont atteint, à très peu près, les chiffres marqués en 1889 et 1890 par l'épidémie d'influenza.

En 1900, le jeu des naissances et des décès, qui avait pendant quatre années, de 1896 à 1899, amené une notable augmentation de la population, augmentation inattendue et enregistrée par le recensement de 1901, on a relevé un excédent de décès de 25.988. Nous examinerons dans un chapitre spécial cet excédent, ainsi que ceux qui ont été relevés pendant les dernières années et leur répartition géographique par département, arrondissement et canton. Nous allons, pour le moment, examiner l'état de la population révélé par le recensement, nous examinerons ensuite les différents mouvements de cette population.

LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION

En 1901, a eu lieu le recensement de la population de la France, dont les principaux et sommaires résultats ont été publiés par la presse sans grands commentaires ; une seule constatation immédiate, quelque peu consolante a été faite, à savoir que la France s'est trouvée plus peuplée qu'on ne s'attendait d'après les comptes rendus des naissances et des décès ; comme l'on pouvait, à l'aide des résultats fournis par ces comptes, calculer à l'avance l'effectif approximatif de la population, on ne saurait qu'attribuer la plus-value inattendue qui vient d'être constatée qu'à une immigration étrangère plus active. D'ailleurs, les relevés officiels des mouvements des naissances et des décès indique bien un ralentissement simultané des décès et des naissances. Et les chiffres des naissances et des décès se suivent tellement de près, qu'il suffit, en telle ou telle année, d'une recrudescence de naissances ou de décès pour attribuer à la France un excédent dans un sens ou dans l'autre. C'est ainsi qu'en 1897 il a suffi de 751.000 décès, chiffre très faible, et de 859.000 naissances, chiffre légèrement supérieur à la moyenne, pour que l'on pût enregistrer un excédent de naissances de 108.000. En 1892, au contraire, avec le même nombre de naissances, il s'est produit un excédent de 20.000 décès. En 1900, avec un nombre de décès de 853.000, à peine supérieur à la moyenne, nous avons eu le regret de compter un excédent de 28.000 décès, parce que les naissances avaient diminué de 20.000 par rapport à l'année précédente, et de 35.000 par rapport à la moyenne décennale.

Il semblerait donc qu'il n'y a d'espoir, pour le moment, de voir s'accroître la population française qu'en comptant sur une diminution de la mortalité.

Mais examinons la situation qui vient d'être constatée par le recensement de 1901, pour l'ensemble du territoire et des départements, mais nous ne nous contenterons pas d'indiquer de simples chiffres bruts, nous comparerons les augmentations et diminutions constatées en 1901, aux effectifs correspondants, recensés en 1896 ;

c'est ainsi, par exemple, que la perte de 2306 habitants pour le Rhône, qui se traduit par un déchet de 2,7 pour 1000 habitants, ne saurait être rapprochée de la perte de 4477 subie dans les Hautes-Alpes, perte qui est, en réalité de 40 pour 1000, c'est-à-dire quinze fois plus grave; pour ce qui concerne les augmentations, les 3596 habitants gagnés dans le territoire de Belfort représentent une proportion de 40 pour 1000, alors qu'un semblable accroissement dans le département du Nord accuserait une amélioration vingt fois plus faible. Aussi n'allons-nous dire que quelques mots de la situation de la population en 1901, par rapport à ce qu'elle était cinq ans auparavant. La France comptait en mars 1901, 38.641.333 habitants, contre 38.228.969 présents en 1896, soit une différence en plus de 412.364. (Pour ce qui concerne la population légale, la France contient aujourd'hui 39.000.000 habitants.)

D'une manière générale, 28 départements se sont trouvés en progrès, et leur augmentation totale a été de 720.047 habitants, soit un accroissement moyen de 25.000 pour chacun, en y comprenant la Seine, et de 16.000, sans y comprendre la Seine. Au contraire, 59 départements ont été trouvés en diminution, et le total de leurs diminutions a été de 353.516 habitants, soit un déchet moyen, pour chacun, de 6000 âmes. Telle est la remarque que l'on peut faire tout d'abord : perte de 6000 seulement, mais dans les deux tiers du département, et gain moyen quatre fois plus grand dans les autres. Cette simple remarque fait toucher du doigt le phénomène de la concentration des hommes, de la dépopulation des campagnes vers les centres urbains. Ce mouvement a toujours été constaté à chaque dénombrement. Nous verrons tout à l'heure, que 75 villes, celles dont la population dépasse 25.000 habitants, ont à elles seules pris les 412.000 âmes d'augmentation enregistrée par le recensement de 1901.

Nous avons calculé les augmentations proportionnelles et les diminutions des 87 départements d'après les chiffres fournis par le ministère de l'intérieur.

Voici, classés d'après l'intensité calculée des changements constatés, la liste des départements.

Augmentat. de 113 p. 1000 hab., en 1896, les Alpes-Maritimes.				
— 87 — — la Seine.				
— 85 — — les Bouches-du-Rhône.				

Ce sont là les plus grosses augmentations. Encore le mouvement de l'agglomération parisienne, si intéressante à étudier depuis le milieu du XIX^e siècle n'est-il pas là tout entier. Ce mouvement déborde, on le sait, au-delà des limites de la Seine, et commence à inonder la banlieue de Seine-et-Oise qui entoure Paris; aussi trouve-t-on dans la Seine-et-Oise une augmentation de 32.863 habitants, soit 49 pour 1000, augmentation venue uniquement par l'immigration, puisque dans la Seine-et-Oise, les décès sont en excédent sur les naissances, et que ce département, laissé à lui-même, verrait rapidement s'éclaircir sa population.

Une mention spéciale, qui ne manque pas d'intérêt, pour le département de la Seine, Paris et banlieue :

	1896	1901	AUGMENTATION	
			brute	prop. p. 1000
Ville de Paris	2.511.955	2.660.559	148.604	59
Banlieue (Seine sans Paris) .	798.253	939.311	141.058	176
Total du dép. de la Seine. . .	3.310.208	3.599.870	289.662	87,5

La banlieue a donc augmenté d'autant d'habitants que Paris, mais cette augmentation accuse une proportion d'immigrations trois fois plus intense que dans la capitale.

Ont augmenté de 40 à 50 pour 1000 habitants, le Finistère, l'Hérault, Belfort et Seine-et-Oise. Parmi les quatre, il n'y a que le Finistère qui doive cet accroissement à l'excédent des naissances. Dans les autres, il y a immigration.

Ont augmenté de 30 à 40 pour 1000 habitants la Loire, le Meurthe-et-Moselle, le Nord. Ce dernier seul doit son accroissement à l'excédent des naissances et aussi au développement de son industrie; l'industrie seule a peuplé la Loire et la Meurthe-et-Moselle, au détriment des départements voisins.

Ont augmenté de 20 à 30 pour 1000 habitants, le Gard, la Gironde, les Pyrénées-Orientales, la Seine-Inférieure, la Haute-

Vienne; dans ces deux derniers, il y a une forte natalité, dans les autres, il y a immigration.

Enfin, de légers accroissements ont été constatés dans l'Aude, la Corse, la Creuse, l'Indre, le Maine-et-Loire, l'Oise, les Basses-Pyrénées, le Vaucluse, les Vosges. La population resterait plutôt stationnaire dans ces départements : à noter que la Corse, la Creuse, les Basses-Pyrénées fournissent un excédent de naissances, mais tendent à se dépeupler par l'émigration, alors que l'Aude, le Maine-et-Loire, l'Oise, le Vaucluse reçoivent des immigrés qui viennent combler les vides.

Examinons maintenant les diminutions :

De 0 à 10 pour 1000, l'Ain, l'Aisne, l'Allier, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, l'Isère, les Landes, le Loir-et-Cher, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Sarthe, la Haute-Savoie, la Seine-et-Marne, la Vendée, la Vienne, les uns par l'émigration, les autres par l'excédent des décès.

De 10 à 20 pour 1000, les Ardennes, le Calvados, le Cher, la Corrèze, la Côte-d'Or, le Doubs, la Drôme, l'Eure-et-Loir, le Jura, la Haute-Loire, le Loiret, le Lot-et-Garonne, la Manche, la Marne, la Meuse, les Hautes-Pyrénées, les Deux-Sèvres, la Somme; insuffisance de naissances, sauf dans la Corrèze, où il y excédent d'émigration.

De 20 à 30 pour 1000, les Basses-Alpes, l'Ardèche, l'Aube, l'Aveyron, le Cantal, la Charente, la Dordogne, l'Eure, la Haute-Garonne, la Lozère, la Haute-Marne, la Mayenne, le Puy-de-Dôme, la Haute-Saône, la Savoie, le Tarn, le Tarn-et-Garonne. Insuffisance de naissances, sauf dans la Lozère, où il y a excédent d'émigration.

Dans ces listes, et surtout dans la carte de France teintée, d'après les résultats du recensement, d'après les coefficients de variations de la population, on voit se dessiner nettement les régions qui se dépeuplent le plus; mais, parmi elles, voici encore les plus éprouvées.

Diminution de 30 à 40 pour 1000, la Nièvre, l'Orne. L'Orne s'est toujours dépeuplée depuis que nous avons des recensements; Voltaire signalait déjà la dépopulation de la Normandie. Le Gers

a commencé à se dépeupler en 1846, quant à la Nièvre, son arrêt, suivi immédiatement de déclin, a commencé en 1881, ce département se joint aujourd'hui à ceux de la Bourgogne, puis de la Champagne, dont le déclin est plus ancien et date du milieu du XIX^e siècle. La tache d'huile s'agrandit de plus en plus dans l'Est de la France.

Même phénomène dans le Sud-Ouest de la France; nous allons examiner plus loin, de très près, par arrondissement, par canton, par commune, la dépopulation dans le bassin de la Garonne et régions environnantes. Revenons au recensement de 1901 : les départements les plus maltraités : les Hautes-Alpes diminuent de 40,2 pour 1000 habitants; l'Ariège et l'Yonne, 45 pour 1000 chacun. Les Hautes-Alpes ont commencé le mouvement de déclin, exclusivement produit par l'émigration, en 1846, l'Ariège également. Le déboisement des montagnes y est pour beaucoup; l'Yonne a commencé en 1851 à décliner.

Enfin, le Lot, qui enregistre une perte de 61 pour 1000 habitants est le plus maltraité aujourd'hui : son mouvement, d'abord lent, a commencé en 1861, mais à partir de 1881, la dépopulation s'y accentue de plus en plus : ici, la faiblesse de la natalité vient aggraver encore le mouvement continu d'émigration vers la vallée de la Garonne.

A ce propos, signalons que certains autres départements sont affectés à la fois par la faiblesse de la natalité et par l'émigration; la Haute-Saône, l'Yonne, les Pyrénées, les Landes, celles-ci depuis peu d'années; la Savoie, les Hautes et Basses-Alpes, la Creuse, la Lozère, le Cantal et, d'une manière générale les départements du Massif central, sauf le Puy-de-Dôme, plus riche et plus fertile mais pour ces derniers l'émigration est un fait constant observé de tout temps, tandis que la diminution de la natalité y est un phénomène nouveau. Un coup d'œil jeté sur la carte de France, teintée d'après le coefficient d'augmentation et de diminution, montre qu'il y a eu augmentation au Nord (Nord et Pas-de-Calais), au centre du bassin de la Seine (Paris, banlieue et Seine-et-Oise) à l'ouest, les départements bretons Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et surtout au Sud Est, dans tous les départements baignés par la Méditerranée et surtout l'Hérault, les Bou-

ches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes. Ici, c'est le résultat de l'immigration et quelque peu de la reconstitution des vignes. Le même coup d'œil montrera les centres de dépopulation et les départements moins maltraités, mais atteints également, qui les entourent. Chose curieuse, ce n'est plus, depuis quelque temps, la Normandie qui voit diminuer le plus rapidement la population, c'est le bassin de la Garonne qui, aujourd'hui, perd le plus de monde, seule, la ville de Bordeaux profite de l'immigration. Nous allons l'examiner spécialement et de plus près.

Mais ceci a trait à une époque restreinte, à la fin du siècle; nous pensons qu'il y aura intérêt à comparer l'état de chaque département en 1901, à ce qu'il était, au point de vue de la population, cent ans auparavant, à l'époque du premier recensement effectué par l'administration du Consulat. Pour faciliter les comparaisons, nous avons fait abstraction du chiffre de la population en 1801 et nous avons ramené le nombre d'habitants de chaque département à 1000 individus, il y a cent ans.

Départements.	Populations en 1801.	Population en 1901.	Accroissement ou diminution p. 1000 en 1801.	
			Accrois- sement.	Dimi- nution
Ain	314.571	349.205	1110	»
Aisne	425.981	534.204	1255	»
Allier	248.864	421.074	1695	»
Basses-Alpes	133.966	112.763	»	842
Hautes-Alpes	112.500	106.857	»	945
Alpes-Maritimes		320.822	»	»
Ardèche	266.656	349.961	1310	»
Ardennes	259.929	314.056	1205	»
Ariège	196.455	202.284	1028	»
Aube	231.455	245.596	1060	»
Aude	225.228	311.386	1380	»
Aveyron	326.340	377.559	1160	»
Bouches-du-Rhône	285.012	737.112	2580	»
Calvados	451.836	407.639	»	905
Cantal	220.304	218.941	»	996
Charente	299.029	344.376	1150	»

Départements	Population en 1801.	Population en 1901.	Accroissement ou diminution p' 1000 en 1801.	
			Accrois- sement.	Dimi- nution
Charente-Inférieure	399.162	446.294	1120	»
Cher	217.785	342.889	1570	»
Corrèze	243.654	304.718	1250	»
Corse	163.896	276.829	1686	»
Côte-d'Or	340.500	358.708	1055	»
Côtes-du-Nord	504.303	597.032	1185	»
Creuse	218.041	259.138	1190	»
Dordogne	409.475	448.545	1097	»
Doubs	216.226	296.957	1375	»
Drôme	235.357	294.704	1250	»
Eure	402.796	331.184	»	820
Eure-et-Loir	257.793	272.624	1058	»
Finistère	439.046	763.193	1735	»
Gard	300.144	418.470	1400	»
Haute-Garonne	345.029	439.769	1275	»
Gers	270.609	236.204	»	875
Gironde	502.723	820.781	1640	»
Hérault	275.449	488.285	1750	»
Ille-et-Vilaine	488.846	611.477	1250	»
Indre	205.628	286.961	1400	»
Indre-et-Loire	268.924	334.073	1248	»
Isère	435.888	563.813	1290	»
Jura	288.151	259.212	»	897
Landes	224.272	291.657	1295	»
Loir-et-Cher	209.957	274.836	1310	»
Loire	290.903	644.532	2210	»
Haute-Loire	229.773	306.671	1330	»
Loire-Inférieure	369.305	656.998	1780	»
Loiret	286.050	363.812	1275	»
Lot	262.151	223.736	»	853
Lot-et-Garonne	323.940	276.607	»	855
Lozère	126.503	124.049	»	980
Maine-et-Loire	375.544	513.208	1368	»
Manche	530.631	488.361	»	921
Marne	304.651	432.850	1420	»
Haute-Marne	226.655	224.888	»	990
Mayenne	305.654	311.207	1020	»

Départements	Population en 1801.	Population en 1901.	Accroissement ou diminution p' 1000 en 1801.	
			Accrois- sement.	Dimi- nution
Meurthe-et-Moselle	252.260	484.002	1720	»
Meuse	269.522	283.136	1050	»
Morbihan	401.215	557.934	1390	»
Nièvre	232.520	319.506	1370	»
Nord	765.001	1.877.647	2450	»
Oise	350.854	405.642	1155	»
Orne	395.738	325.445	»	821
Pas-de-Calais	505.615	949.968	1885	»
Puy-de-Dôme	507.128	529.181	1048	»
Basses-Pyrénées	355.573	423.164	1190	»
Hautes-Pyrénées	174.741	212.173	1220	»
Pyrénées-Orientales	110.732	209.447	1890	»
Haut-Rhin (Belfort)	47.576	91.765	1930	»
Rhône	299.390	835.157	2785	910
Haute-Saône	291.579	265.179	1360	»
Saône-et-Loire	452.673	616.389	1360	»
Sarthe	388.143	422.944	1087	»
Savoie	»	249.460	»	»
Haute-Savoie	»	259.595	»	»
Seine	631.585	3.599.870	5700	»
Seine-Inférieure	609.843	843.928	1385	»
Seine-et-Marne	299.160	355.638	1190	»
Seine-et-Oise	421.535	700.405	1660	»
Deux-Sèvres	241.916	339.340	1410	»
Somme	459.453	534.101	1162	»
Tarn	270.908	263.396	1210	»
Tarn-et-Garonne	225.701	194.458	»	865
Var	216.481	325.490	1510	»
Vaucluse	191.421	235.457	1230	»
Vendée	243.426	439.637	1810	»
Vienne	240.990	333.896	1380	»
Haute-Vienne	245.150	374.212	1520	»
Vosges	308.920	419.784	1360	»
Yonne	320.596	316.047	«	983
Total de la France	26.930.756	38.595.500	1435	»

C'est ainsi que, par exemple, le Nord a passé de 1000 habitants, en 1801, à 2450 cette année, au bout d'un siècle, ayant deux fois et demi plus d'habitants; les Basses-Alpes ont passé de 1000 habitants à la même époque à 842 aujourd'hui.

C'est l'Eure qui a le plus perdu en un siècle : de 1000 habitants en 1801, ce département est tombé à 820 habitants. L'Orne a perdu à très peu près le même chiffre d'habitants.

La Seine a plus que quintuplé; le Rhône, les Bouches-du-Rhône, ont presque triplé : le Nord, la Loire ont presque doublé.

Voici d'ailleurs le classement complet.

Classement des départements d'après leur augmentation ou leur diminution depuis 100 ans.

(Chiffres actuels, ramenés à 1000 habitants dans chaque département en 1801.)

820 à 850. Basses-Alpes, Eure, Orne.

850 à 900. Gers, Jura, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.

900 à 950. Hautes-Alpes, Calvados, Manche, Haute-Saône.

950 à 100. Cantal, Lozère, Haute-Marne, Yonne.

Voilà pour ceux qui se trouvent en définitive moins peuplés qu'il y a cent ans.

Voici les autres :

1000 à 1050. Ariège, Mayenne, Meuse, Puy-de-Dôme.

1050 à 1100. Aube, Côte-d'Or, Dordogne, Eure-et-Loir, Sarthe.

1100 à 1150. Ain, Charente-Inférieure.

1150 à 1200. Aveyron, Charente, Côtes-du-Nord, Creuse, Oise, Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Somme.

1200 à 1250. Ardennes, Corrèze, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Hautes-Pyrénées, Tarn, Vaucluse.

1250 à 1300. Aisne, Drôme, Haute-Garonne, Isère, Landes, Loiret.

1300 à 1350. Ardèche, Loir-et-Cher, Haute-Loire.

1350 à 1400. Aude, Doubs, Maine-et-Loire, Morbihan, Nièvre, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Vienne, Vosges.

1400 à 1500. Gard, Indre, Marne, Deux-Sèvres. (Moyenne pour la France entière.)

1500 à 1600. Cher, Var, Haute-Vienne.

1600 à 1700. Allier, Corse, Gironde, Seine-et-Oise.

1700 à 1800. Finistère, Hérault, Loire-Inférieure, Meurthe-et-Moselle.

1800 à 1900. Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Vendée.

1900 à 2000. Belfort.

2000 à 2500. Loire, Nord.

2500 à 3000. Bouches-du-Rhône, Rhône.

5700. Seine.

D'après cette liste 16 de nos départements avaient une population, il y cent ans, plus forte qu'aujourd'hui. Par exemple, l'Eure avait 402.796 habitants; elle en a perdu plus de 70.000 ! Il faut voir là les effets de trois causes : l'excédent des décès sur les naissances, la transformation des cultures en pâturages, le progrès de la machinerie agricole. Malgré cela, et peut-être à cause de cela, l'Eure compte, comme il y a cent ans, parmi les plus riches départements de la France. L'on pourrait citer encore de nombreux exemples semblables. Mais ce n'est pas toujours les départements qui ont aujourd'hui moins d'habitants qu'il y a cent ans, qui diminuent le plus ; plusieurs, comme l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne tombent à pic en ce moment (déboisement de montagnes, abandon des villages), sans être encore au-dessous des chiffres d'habitants qu'ils avaient il y a cent ans

Un diagramme ci-contre montre comment se comporte la population dans le Sud-Est de la France.

D'autres comme le Var, les Alpes-Maritimes, la Seine-et-Oise se relèvent depuis peu, mais très rapidement.

D'autres enfin, comme la Seine, le Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône, se développent d'une façon continue pendant tout le siècle dernier. Sous ce rapport, chaque département a sa physionomie particulière, sauf dans certaines provinces où les mêmes causes de race, les mêmes besoins se font sentir, à très peu près les mêmes : les départements de la Bretagne, ceux de la Gascogne et même les

arrondissements qui les composent ont, à cet égard, une grande ressemblance ; les uns s'élèvent doucement, régulièrement, les

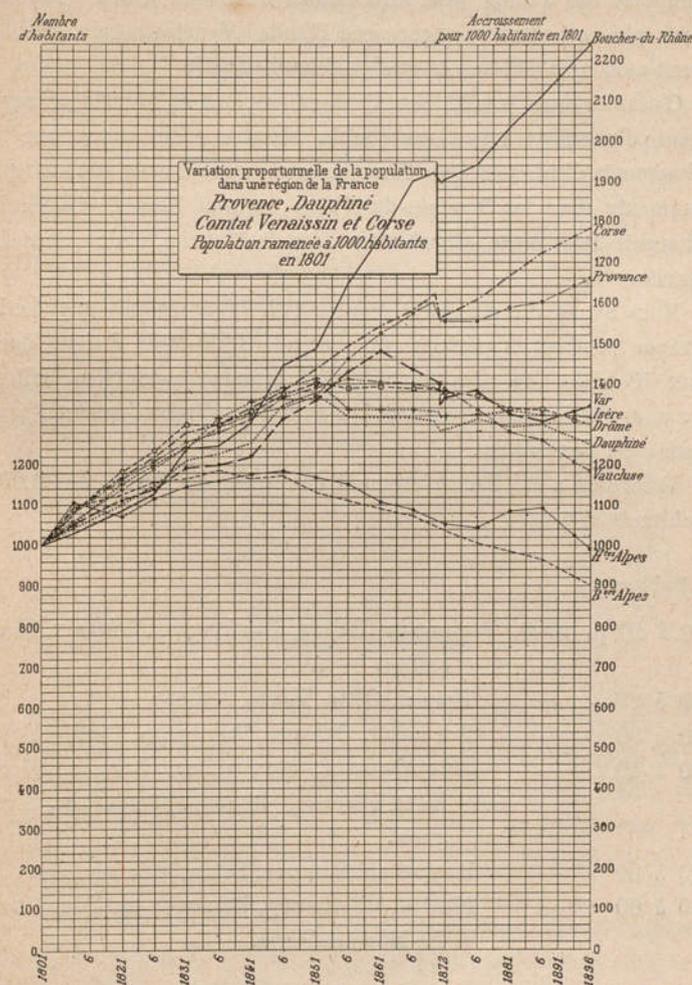


FIG. 1. — Variations de la population sur certaines parties de la France.

autres descendent ensemble, avec des variations semblables à diverses époques. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, qui nous entraînerait trop loin, mais comme nous avons fait allusion aux

arrondissements, disons que l'étude des variations de la population dans ces arrondissements, depuis le commencement du XIX^e siècle, comporte des détails plus intéressants et amène à des observations plus concluantes encore que l'étude départementale, forcément mélangée d'éléments quelquefois disparates.

C'est ainsi que dans l'Allier, l'arrondissement de Montluçon augmente d'une façon très remarquable, alors que les autres arrondissements diminuent, que Marseille est le seul arrondissement qui augmente dans les Bouches-du-Rhône, comme Rochefort dans la Charente-Inférieure, Cherbourg dans la Manche, Reims dans la Marne, etc.

Nous avons dit plus haut que les 412.000 âmes qu'a gagnées la France pendant la période quinquennale 1896-1901 étaient dues aux 75 villes de plus de 25.000 habitants : parmi ces villes, les unes ont fortement augmenté, d'autres ont diminué quelque peu, mais c'est l'exception.

Voici quel a été l'accroissement des villes de France de 30.000 habitants et plus.

Habitants	
0 à 10 p. 1000.	Périgueux, Reims, Dunkerque, Roubaix, Versailles.
10 à 20 —	Troyes, Cette, Tours, Amiens.
20 à 30 —	Bordeaux, Orléans, Perpignan, Poitiers.
30 à 40 —	Saint-Quentin, Montpellier, Roanne, Clermont-Ferrand, Rouen, Montauban, Avignon.
40 à 50 —	Rochefort, Bourges, Dijon, Valenciennes.
50 à 60 —	Nantes, Cherbourg, Boulogne-sur-Mer, Pau, Le Mans et Paris.

On remarquera que Paris est ici en nombreuse compagnie, et que beaucoup de villes ont augmenté plus que la capitale, toutes proportions gardées, bien entendu.

Habitants	
60 à 70 p. 1000.	Grenoble, Nancy, Lorient, Douai, Calais, Toulon.
70 à 80 —	Rennes, Tourcoing.
80 à 90 —	Nîmes, Béziers.
90 à 100 —	Angers, le Havre, Limoges.
100 à 110 —	Montluçon, Marseille, La Rochelle, Levallois-Perret, Saint-Denis.

Ici commencent les très gros accroissements, avec les communes du département de la Seine :

Habitants	
110 à 120 p. 1000.	Belfort, Saint-Nazaire, Vincennes.
130 à 140 —	Brest, Neuilly-sur-Seine.
141 » —	Aubervilliers.
151 » —	Clichy.
163 » —	Saint-Ouen.
177 » —	Nice, Montreuil.
198 » —	Cannes.
274 » —	Asnières.
295 » —	Boulogne-sur-Seine.

Telles sont les communes qui se sont le plus développées. Quelques villes ont diminué : cela provient du développement de leur banlieue ; on ne saurait le regretter. Besançon (47 p. 1000), Creusot (38 p. 1000), Lyon (29 p. 1000), Caen et Angoulême (19 p. 1000), Toulouse, Saint-Etienne (9 p. 1000), et Lille (4 p. 1000 seulement).

Quoi qu'il en soit, c'est autour de Paris, dans les deux départements du Nord de la France, Pas-de-Calais et Nord, et surtout sur les bords de la Méditerranée que la population a le plus augmenté.

Dans l'état actuel de notre natalité, il convient plutôt de se réjouir de l'immigration étrangère, qui nous apporte un appoint utile, comme nous le verrons dans un chapitre spécial, et contribue,

dans une certaine mesure, à développer nos échanges avec les pays étrangers. Notre intérêt n'est donc pas de leur fermer nos portes par des impôts intempestifs que l'on propose souvent de mettre sur les étrangers.

L'étude du dénombrement nous met à même de nous rendre compte de l'état démographique d'un pays, tel qu'il résulte des

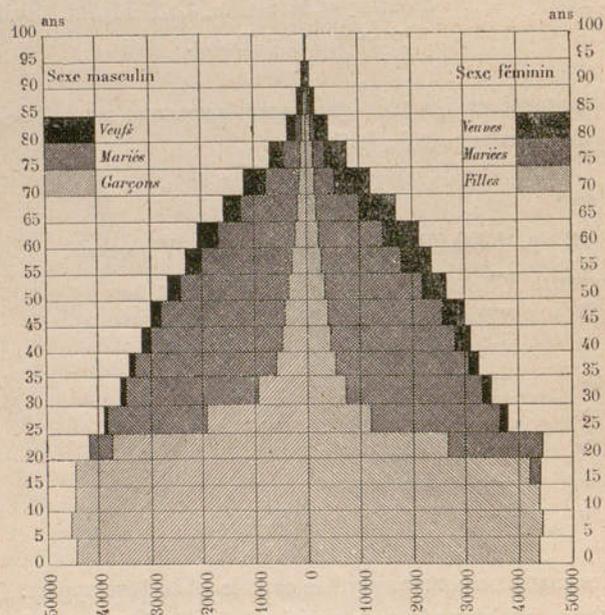


FIG. 2. — Répartition pour 1.000.000 d'habitants de la population de la France.

mariages, des naissances et des décès. Nous donnerons ici, en plusieurs diagrammes, la physionomie de la population française, distinguée par sexe, par âge et par état civil.

On voit combien est régulière la figure désignée ordinairement par les statisticiens sous le nom de « pyramide des âges ». La base de cette pyramide tend à se rétrécir, par suite de la diminution de la natalité, mais nous donnons en même temps la pyramide des âges du département de l'Aube, qui renferme peu d'enfants et beaucoup

d'adultes et dans lequel l'âge moyen des vivants est relativement élevé.

Le recrutement fournit aussi le moyen de calculer la proportion des vieillards par départements; la carte ci-dessous indiquera (p. 26) la répartition géographique des vieillards en France

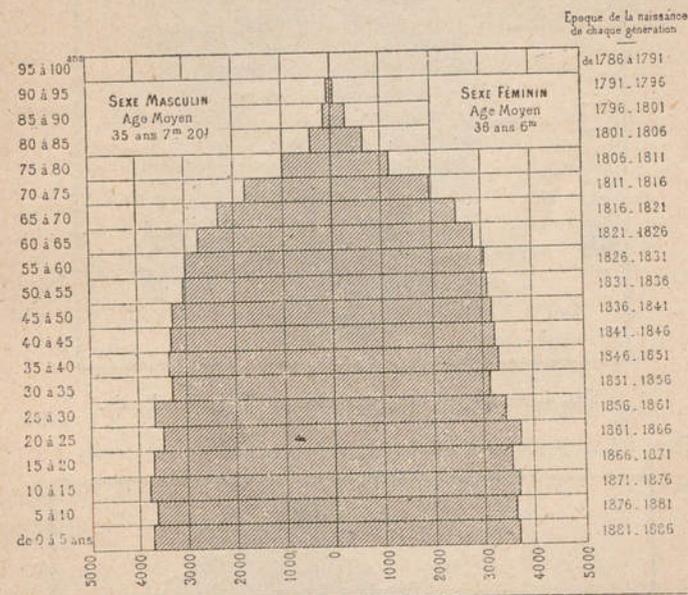


FIG. 3. — Population, par âge dans l'Aube, où il y a peu d'enfants.

C'est en Champagne, en Normandie, dans le Bassin de la Garonne, où il y a une faible natalité, dans les Basses-Alpes, la Creuse, où il y a une forte émigration, que l'on en compte le plus.

Voici maintenant, pour préparer l'étude des données du chapitre suivant, une carte qui indique la proportion des gens mariés sur 100 hommes nubiles. C'est dans la Bretagne, les Basses-Pyrénées, la Corse, les Alpes, pays à forte natalité, que l'on compte, toutes proportions gardées, le moins de personnes mariées. Cela est naturel, puisque les enfants occupent une plus grande place dans le chiffre de la population. C'est dans le Centre de la France, la

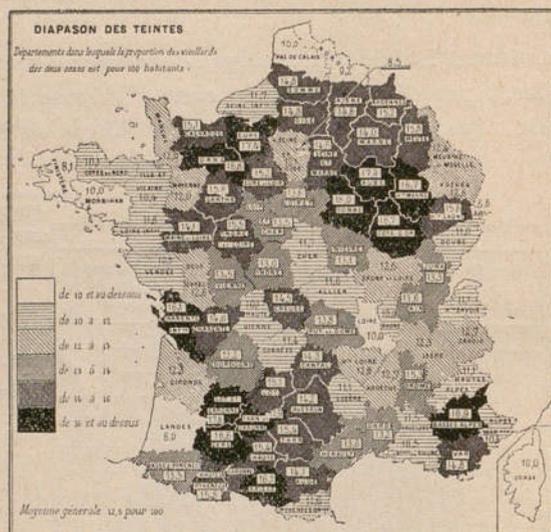


Fig. 4. — Répartition proportionnelle des vieillards.

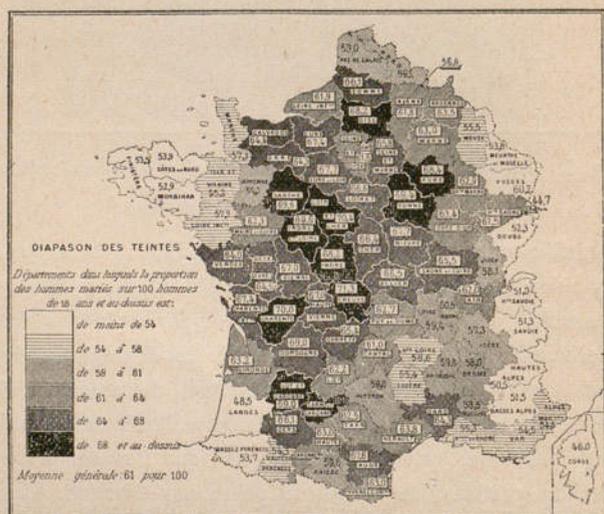


Fig. 5. — Proportion des mariés, sur 100 habitants nubiles.

Champagne et dans les départements gascons que l'on compte le plus de gens mariés; c'est là aussi qu'ils ont le moins d'enfants.

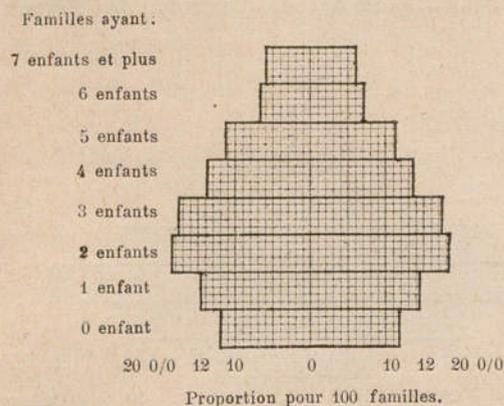


Fig. 6. — Classement des familles d'après le nombre de leurs enfants (Finistère).

Quant à la répartition des familles d'après le nombre de leurs enfants, nous l'avons calculée pour chacun des départements et,

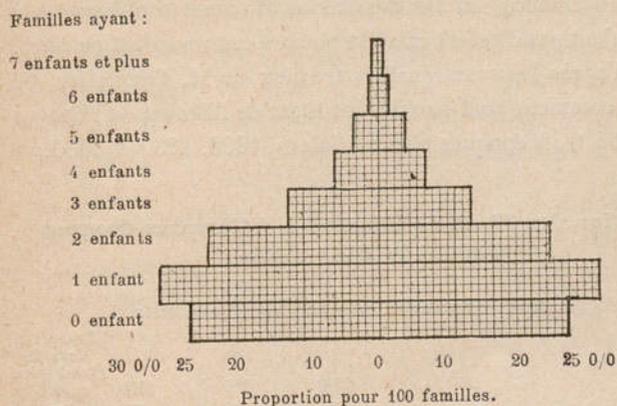


Fig. 7. — Classement des familles d'après le nombre des enfants (Calvados).

dans l'impossibilité de reproduire ici notre grande carte de France indiquant cette répartition dans tous les départements rendus

comparables après avoir ramené le nombre des familles à 100, nous donnons ici la physionomie, à ce point de vue du Finistère, département où l'on compte beaucoup d'enfants; de l'Hérault, où

Familles ayant :

7 enfants et plus

6 enfants

5 enfants

4 enfants

3 enfants

2 enfants

1 enfant

0 enfant

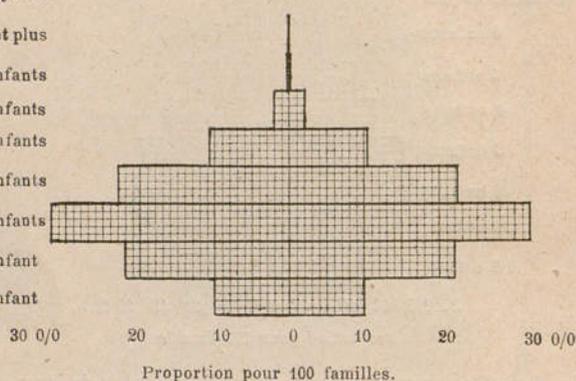


FIG. 8. — Classement des familles d'après le nombre des enfants (Hérault).

il y a peu de familles ayant beaucoup d'enfants et peu de familles stériles; le Calvados, où les familles nombreuses sont rares, où beaucoup n'ont pas d'enfant et où la plupart ont un enfant ou deux.

Voici, d'après les remarquables travaux de M. Cauderlier, de Bruxelles, comment sont peuplés les Etats de l'Europe à l'époque actuelle, et à trois époques plus anciennes, 1800, 1830 et 1860.

Population des Etats de l'Europe à différentes époques pendant le XIX^e siècle.

Populations exprimées en millions d'habitants.

Etats	1800	1830	1860	1900	Pro. p. 100 dans le total gén. en 1900
Grande-Bretagne . . .	11,0)				
Irlande	5,2)	24,4	29,1	41,6	11,0
Pays-Bas	2	2,6	3,3	5,1	1,4
Belgique	à la France	3,8	4,7	6,7	1,7
France	33,1	32,5	37,4	38,7	

Etats	1800	1830	1860	1900	Pro. p. 100 dans le total gén. en 1900
France, terr. act.	27,3	32,5	37,4	38,7	9,8
Emp. d'Allemagne	27,0	»	»	»	»
Confédér. germ. . .	»	35,8	43,4	»	»
Prusse	8,5	13,0	18,5	34,4	8,7
Royaume de Saxe.	2,1	1,4	2,1	4,2	1,1
Hanovre.	0,9	1,5	1,8	à la Prusse	»
Bavière	2,1	4,1	4,6	6,2	1,6
Wurtemberg	0,6	1,5	1,7	2,2	0,6
Bade.	0,2	1,2	1,3	1,9	0,5
Empire allemand . .	»	»	»	56,4	14,0
Suisse	1,8	2,0	2,5	3,3	0,8
Emp. d'Autriche . .	25,0	32,0	35,0	»	»
Autriche-Hongrie. avec la Bosnie et l'Herzégovine	»	»	»	46,9	11,9
Portugal	3,1	3,1	3,6	5,1	1,3
Espagne.	10,0	11,1	15,6	18,0	4,6
Roy. de Sardaigne.	2,7	4,1	»	»	»
G.-D. de Toscane.	1,0	1,2	»	»	»
Etats de l'Eglise . .	2,6	2,6	3,1	»	»
Roy. de Naples . . .	4,8	7,4	»	»	»
Royaume d'Italie . .	»	»	21,8	32,4	8,2
Grèce	à la Turquie	0,6	1,0		
Iles Ioniennes . . .	à la France	0,2	0,2	2,5	0,6
Turquie d'Europe.	9,5	9,5	15,5	5,9	»
Serbie	à la Turquie	0,4	1,0	2,5	0,6
Bulgarie	à la Turquie	la Turquie	la Turquie	3,5	0,9
Valachie.	à la Turquie	0,9			
Moldavie	à la Turquie	0,4	4,0	»	»
Roumanie	»	»	»	5,9	1,5
Roy. de Pologne . .	»	4,0	4,8	»	»
G.-D. de Finlande. en gr. partie à la Suède	1,5	1,6	2,7	0,6	
Russie d'Europe . .	35,0	40,0	62,3	107,0	27,1
Suède	2,7	2,8	3,8	5,1	1,3
Norvège.	2,5	1,1	1,6	2,2	0,6
Danemark, Islande)		2,0	2,6	2,5	0,6
Popul. de l'Europe.	175	216	289	395	100
Acrois, dep. 1800.	100	123	165	226	

Au commencement du XIX^e siècle, la France comptait pour les 19 centièmes de l'Europe, l'Allemagne pour les 15,4 centièmes, la Russie pour les 20 centièmes, l'Angleterre pour le 6 centièmes, l'Autriche pour les 14,3 centièmes, l'Espagne pour les 5,7 centièmes, les Etats Scandinaves pour les 3 centièmes, et enfin, la Turquie pour les 5,4 centièmes.

Aujourd'hui les proportions sont changées : la France ne compte plus que pour 9,8 centièmes, l'Espagne pour les 4,6 centièmes, la Turquie pour 1,5 centième, alors que la Russie compte pour 27 centièmes, l'Allemagne pour 14 centièmes, l'Angleterre, ou pour mieux dire le Royaume-Uni, pour 11 centièmes.

La France était la deuxième puissance par le nombre il y a cent ans ; aujourd'hui, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Royaume-Uni passent avant elle. Demain ce sera le tour de l'Italie de passer devant nous, comme nombre d'habitants.

Une triple alliance, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie réunirait 136 millions d'habitants. La France et la Russie, il est vrai, en compteraient ensemble 145 millions.

D'après le tableau qui précède, on voit combien les études de démographie, concernant les mariages, les naissances et les décès, sont importantes au point de vue de l'état actuel et de l'avenir de la France.

MARIAGES

L'histoire démographique du mariage est intimement liée dans chaque pays à l'histoire économique de ce pays.

Plusieurs mobiles poussent au mariage, a dit M. Levasseur, le premier est une loi naturelle : l'instinct porte l'homme à la propagation de l'espèce, le second est une loi sociale. Dans une société quelque peu civilisée, le sens moral enseigne à l'homme que le mariage est le moyen de fonder une famille.

D'après cette formule, on pourrait penser que chaque génération arrivée à l'âge nubile doit entrer tout entière dans le mariage, il n'en est pas ainsi parce que la volonté humaine vient tempérer l'instinct qui pousse au mariage, et comme cette volonté, combinée

avec les circonstances, a pour effet de faire attendre plus ou moins longtemps l'homme dans le célibat, il s'ensuit qu'il y a des mariages de tout âge, aussi bien pour l'homme que pour la femme ; nous retiendrons tout d'abord qu'il y a un âge où le mariage est le plus fréquent, et que cet âge est plus avancé pour l'homme que pour la

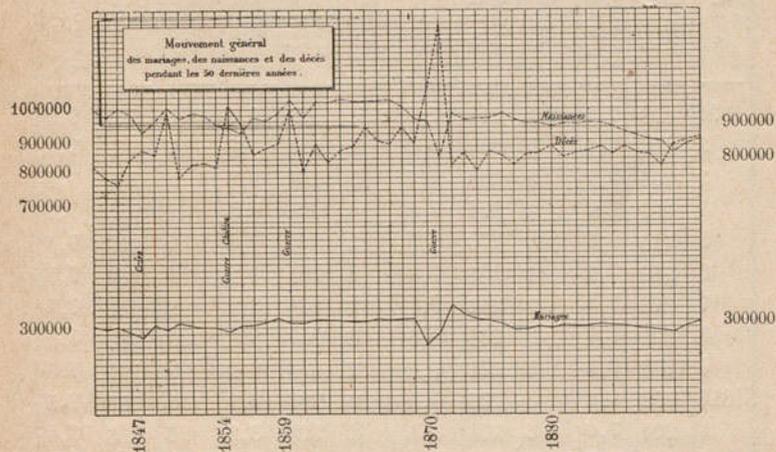


FIG. 9. — Mariages, naissances et décès pendant le XIX^e siècle.

femme. Il y a des tables de nuptialité comme il y a des tables de mortalité. (Voir le tableau p. 32).

Ce tableau indique que pendant le Consulat, puis sous le premier Empire, en 1809, en 1810, et surtout en 1813, le nombre des mariages a été considérable : en 1813, la volonté du peuple était bien nette : il s'agissait d'échapper à la conscription en se mariant ; mais l'année suivante, les hommes mariés étaient appelés sous les drapeaux et le taux de la nuptialité baissait de moitié. Les mariages ont été, depuis cette époque néfaste, nombreux en 1815-1816, en 1823, en 1830, en 1833 à 1836, en 1840 à 1845, en 1850, en 1856-1858, en 1871-1875, unions retardées par la guerre de 1870-1871. L'année 1900 est l'une des meilleures depuis vingt-cinq ans.

Parmi les causes qui empêchent l'homme de se marier dès qu'il est arrivé à l'âge requis, dix-huit ans pour le sexe masculin, quinze ans pour le sexe féminin, nous citerons, sans parler des causes

Relevé des mariages pendant le XIX^e siècle

(Nombres exprimés en milliers)

ANNÉES	MARIAGES (milliers)	PROPORTION p' 1000 habitants									
1801	199	7,9	1826	247	7,8	1851	287	8,0	1876	291	7,9
2	203	7,7	7	256	8,0	2	281	7,8	7	278	7,5
3	206	7,7	8	246	7,7	3	281	7,8	8	280	7,5
4	207	7,9	9	251	7,8	4	271	7,4	9	283	7,6
5	215	8,3	1830	270	8,3	5	283	7,4	1880	279	7,4
6	210	7,2	1	246	7,6	6	284	8,2	1	282	7,5
7	213	7,3	2	242	7,4	7	296	8,2	2	281	7,4
8	221	7,7	3	264	8,0	8	307	8,4	3	285	7,5
9	¹ 268	9,2	4	271	8,2	9	298	8,2	4	290	7,6
1810	233	8,0	5	276	8,3	1860	289	7,9	5	283	7,5
1	204	7,0	6	274	8,1	1	305	8,2	6	283	7,4
2	223	7,7	7	267	7,9	2	304	8,1	7	277	7,3
3	¹ 387	13,2	8	273	8,1	3	301	8,0	8	277	7,2
4	² 193	6,6	9	267	7,9	4	300	7,9	9	273	7,1
5	246	8,3	1840	283	8,3	5	299	7,8	1890	269	7,0
6	249	8,4	1	282	8,2	6	304	8,0	1	285	7,4
7	206	7,0	2	281	8,1	7	300	7,8	2	290	7,6
8	213	7,1	3	285	8,2	8	301	7,8	3	287	7,4
9	215	7,2	4	280	8,0	9	303	8,3	4	287	7,5
1820	209	6,9	5	283	8,1	1870	² 224	6,0	5	283	7,3
1	223	7,3	6	268	7,6	1	² 262	7,2	6	290	7,6
2	236	7,7	7	250	7,1	2	353	9,8	7	291	7,6
3	262	8,4	8	294	8,2	3	321	8,9	8	287	7,4
4	238	7,7	9	279	7,8	4	303	8,3	9	296	7,7
5	243	7,8	1850	298	8,3	5	300	8,2	1900	299	7,8

¹ Sous le premier Empire, les hommes mariés étaient exempts du service militaire : d'où la fréquence des mariages vers la fin de la période impériale, et les fortes générations nées sous la Restauration.

² Guerre et invasion.

physiques comme les infirmités, la faiblesse ou la maladie, d'autres d'ordre moral, comme une affection contrariée, ou un caractère indépendant, aimant la solitude, d'autres, enfin, d'ordre social, résultant d'une obligation politique, comme le service militaire, d'une obligation religieuse, comme la vocation des prêtres et religieuses, soit d'une convenance personnelle ou de famille, qui fait qu'une famille n'aime pas marier les enfants trop jeunes, les dissuadent de s'unir avec des personnes peu fortunées, ou qu'un homme ne désire pas fonder une famille avant d'être parvenu à une certaine situation.

Nous pouvons même déclarer, sans trop rencontrer de contradictions, que c'est à ces diverses circonstances restrictives que le nombre des mariages tend à diminuer d'une façon inquiétante en France et, comme le nombre de naissances est lié d'une façon absolue à celui des mariages, c'est dans ces mêmes causes qu'il convient de chercher la raison de la diminution de la natalité française déjà si faible. Quelques mots suffiront pour justifier cette proposition.

Sans vouloir incriminer comme l'ont fait quelques savants, un peu trop intransigeants, un certain nombre de célibataires qui ne se marient pas pour des causes personnelles, intimes, et fort respectables, comme les infirmités, les maladies, la faiblesse, et dans un ordre plus élevé, l'obligation morale de pourvoir à certaines charges de famille, telles que le soutien d'un vieux père, d'une vieille mère, d'un frère, d'une sœur, etc.; sans vouloir non plus désigner les célibataires à la vindicte publique, ni les charger d'impôts progressifs suivant l'âge, comme cela a été proposé, il faut convenir que les dispositions du Code civil, qui a aboli le droit d'aînesse, et qui partage également les biens du père entre tous les enfants, paraissent ne pas être étrangères à la diminution que l'on constate dans le nombre des mariages depuis une centaine d'années.

D'un autre côté, en France, et cette nouvelle cause est à nos yeux infiniment plus grave, le service militaire, obligatoire pour tous, et l'entretien d'une nombreuse armée permanente, l'obligation dans laquelle se trouve chaque paysan d'aller à la ville accomplir une période de service militaire, quelque courte que soit cette

période, n'est pas sans influencer l'esprit des jeunes gens, nous parlons de la très grande majorité, c'est-à-dire du paysan, en ce qui concerne la célébration du mariage, non seulement le service militaire retarde le moment du mariage chez le paysan, et l'on sait que l'homme se marie beaucoup plus tôt à la campagne qu'à la ville, mais dans bien des cas, le paysan ne revient pas dans ses foyers avec la même disposition d'esprit qu'il avait lorsqu'il les a quittés; quelquefois même une fois libéré, reste-t-il à la ville, où il acquiert de nouvelles habitudes, et l'on sait que l'homme des villes a, pour une cause ou pour une autre, moins d'enfants, une fois marié, que le rural.

Examinons maintenant les causes d'ordre social, de la diminution des mariages; la vie moyenne s'est accrue incontestablement, les parents vivent plus vieux et, dès lors, leurs héritiers naturels, et ce n'est pas un mal, voient reculer le moment où ils doivent entrer en possession de l'héritage, combien ne voit-on pas de célibats prolongés sans autre cause apparente que la longévité d'un vieux père ou d'une vieille mère? Autre cause, beaucoup plus commune, ou du moins beaucoup plus connue: les difficultés de la vie augmentent sans cesse, les besoins de luxe, aussi bien à la ville qu'à la campagne, les jeunes gens regardent à deux fois, prévenus par leurs parents ou par leur expérience propre, à contracter un mariage qui leur paraît prématuré, s'ils ne doivent pas y trouver l'aisance qu'ils ont chez leurs parents, ou simplement isolés. Le célibat se prolongeant, les habitudes se créent, habitudes qui éloignent insensiblement du mariage. Pour résumer ces courtes observations, nous dirons que le mal semble venir des habitudes citadines, enracinées depuis un siècle dans la bourgeoisie, et que, grâce au progrès économique de notre pays, la moitié de la France étant devenue bourgeoise, parce qu'elle est devenue aisée, a contribué pour beaucoup dans la diminution des mariages et, partant, des naissances. Pour justifier cette proposition qui pourra paraître nouvelle et subversive, nous nous contenterons de remarquer que dans les populations urbaines, le mariage est moins fréquent que, dans les campagnes et que l'élément urbain représente actuellement un tiers de la population totale, alors qu'il constituait à peine

un sixième de cette population, il y a cent ans. La proportion des populations enfermées dans les villes ayant doublé, il est naturel que le nombre des mariages et, subsidiairement des naissances, ait diminué.

Sous le Premier Empire, le mariage exemptait du service militaire. Aussi voit-on en 1806, alors que la France comptait près de dix millions d'habitants de moins qu'aujourd'hui, le nombre des mariages arriver à un chiffre presque égal à celui d'une année de notre époque. En 1813, année où cinq levées successives envoyèrent sous les drapeaux 960.000 hommes, le nombre des mariages monta brusquement à 387.000, soit 13 pour 1000, près de deux fois plus qu'aujourd'hui. Aussi n'hésitons-nous pas à attribuer à cette recrudescence de mariages la forte natalité qui a été constatée pendant toute la Restauration.

Si la loi du recrutement exemptait le conscrit du service actif, en temps de paix, la natalité française se relèverait certainement.

On compte en moyenne, dans la période actuelle, 280.000 mariages en France, ce qui accuse une proportion de 7,5 à peu près de mariages pour 1000 habitants. Cette proportion moyenne a varié très peu depuis le commencement du siècle, mais elle a une manifeste tendance, comme nous l'avons dit plus haut, à la baisse.

Elle a oscillé entre 7,8 et 8,0 p. 1000 habitants jusqu'en 1870. La guerre à ce moment a fait subir aux mariages un moment d'arrêt, 6 pour 1000 seulement, à peine compensé par les fortes proportions qui ont été relevées en 1872 et 1873. Cela se comprend sans peine, plus de 100.000 jeunes hommes, qui auraient dû se marier et avoir chacun en moyenne trois enfants, ont manqué à l'appel et le nombre de filles s'en est trouvé, plus tard, augmenté d'autant. Aussi depuis ce moment, le chiffre mariage baisse de plus en plus. En 1898, on a compté 276.848 mariages, soit un mariage à peine pour 139 habitants. Le nombre des mariages augmente aujourd'hui.

Mais ce n'est pas seulement en France que le taux de la nuptialité diminue actuellement, cette diminution semble générale, si l'on admet que les dénombremens étrangers ont montré de tout temps

la même exactitude. Voici quelles sont pour les principaux pays les proportions du nombre de mariages pour 1000 habitants dans la période actuelle : Hongrie 10 pour 1000, Autriche 7,9, Danemark, Angleterre, Italie 7,8, France 7,5, Pays-Bas 7,2, Suisse, Belgique 7,0. Bavière, Norvège 6,7, Suède 6,5, Irlande 4,5 (moyennes de dix années).

Nombre de mariages pour 1000 habitants.

ANNÉES	FRANCE	ANGLETERRE	ALLEMAGNE	RUSSIE	BELGIQUE	HOLLANDE
1841-43	8,1	7,5	8,2	8,8	6,8	7,2
1844-46	7,8	8,3	8,0	8,6	6,5	7,2
1847-49	7,7	7,9	7,6	8,2	6,4	7,2
1850-52	8,0	8,6	7,1	8,8	7,4	8,5
1853-55	7,7	8,5	7,2	7,9	6,6	7,3
1856-59	8,1	8,3	8,1	8,7	7,9	7,9
1860-63	8,0	8,2	8,1	8,3	7,3	8,1
1864-66	7,9	8,7	8,5	8,5	7,7	8,5
1867-69	7,9	8,1	9,1	9,0	7,5	8,0
1870-72	7,6	8,3	8,7	8,5	7,4	8,0
1873-75	8,4	8,5	9,5	9,6	7,7	8,4
1876-78	7,6	7,9	8,0	8,1	6,9	8,0
1879-81	7,5	7,4	7,4	7,6	7,9	7,5
1882-83	7,5	7,7	7,7	7,9	6,9	7,2
1885-87	7,3	7,1	7,8	8,1	6,9	7,0
1888-90	7,1	7,4	7,9	8,1	7,2	7,0
1891-93	7,5	7,6	7,9	8,0	7,5	7,2
1894-98	7,6					

D'après cette liste, il semblerait que la France occupe un rang moyen parmi les nations, et l'Irlande le dernier rang pour la nuptialité. Le classement change si l'on rapporte le nombre des mariages à celui des personnes mariables, au lieu de le comparer à la population totale : Si l'Irlande compte peu de mariages par 1000

habitants, à cause du grand nombre d'enfants qui s'y trouvent, elle en compte beaucoup eu égard au nombre de ses célibataires adultes. La France en compte au contraire peu et vient après la plupart des pays d'Europe pour cette proportion.

On compte actuellement en France, par année, 62 mariages pour 1000 habitants *mariables*, c'est-à-dire aptes par leur âge à se marier, célibataires ou veufs de moins de 60 ans.

Si l'on décompose cette moyenne, suivant le sexe, et l'état civil des habitants mariables, on constate des différences remarquables en ce qui concerne les personnes veuves ou divorcées : c'est ainsi que les filles et garçons se marient dans la même proportion, c'est-à-dire au nombre de 66 ou 65 pour 1000 mariables, tandis que la proportion pour les veufs dépasse 70, celle des veuves varie de 23 à 25, toujours pour 1000 mariables. Enfin les divorcés se remarient presque dans les proportions de 1/10, ou 100 pour 1000, alors que les femmes divorcées convolent en secondes noces trois fois moins que leurs anciens maris.

Les veufs se marient plus que les célibataires, et trois fois plus que les veuves, les veuves au contraire se marient trois fois moins ; ces proportions, toutes stables qu'elles soient pour la France, sont susceptibles de varier d'un milieu à l'autre, d'une région à l'autre. C'est ainsi que pour ce qui concerne le mariage rapporté à la population totale, nous avons calculé que dans le Limousin, le Périgord et le département de la Seine, la proportion du mariage s'élève, période de 1867-1886, à près de 9 pour 1000 habitants, qu'elle est presque aussi forte dans le Finistère, 8,5, tandis qu'elle s'abaisse à moins de 6, dans les Hautes et les Basses-Pyrénées, à 6,2, dans la Savoie et la Haute-Savoie ; ces quatre départements sont du reste, comme nous l'avons remarqué plus haut, des pays d'émigration. Dans les campagnes, le mariage est plus fréquent que dans les villes, et surtout qu'à Paris ; ce fait pourrait paraître inexact lorsqu'on compare simplement le nombre des mariages à la population totale, mais il apparaît nettement lorsque l'on ne s'occupe que de la population mariable ; c'est là un des points les plus essentiels à noter dans l'étude statistique du mariage.

La plus grande partie des mariages a lieu entre célibataires.

Sur 1000 mariages, on compte 925 mariages de filles et 895 de garçons, 72 de veuves et 105 de veufs, et 2 seulement de divorcés. Ces proportions sont loin d'être les mêmes à Paris qu'en province, et dans les villes que dans les campagnes : à Paris, les veufs et les veuves se marient beaucoup plus qu'en province, et dans les campagnes, les mariages entre garçons et filles sont beaucoup plus nombreux que partout ailleurs.

L'âge du mariage est une donnée du plus haut intérêt pour l'économiste. A égalité d'âge, les jeunes filles ont quatre fois, avant 20 ans, et deux fois entre 20 et 25 ans, plus de chances de se marier que les garçons; à partir de 25 ans, les garçons se marient plus que les filles, nous ferons la même observation pour les veuves, à égalité d'âge, une veuve a plus de chance de se marier qu'une fille.

Voici maintenant comment se répartissent d'ordinaire 1000 mariages, suivant l'âge des conjoints :

	Hommes	Femmes
Au-dessus de 20 ans	21	216
De 20 à 25 ans	252	420
De 25 à 30 ans	410	198
De 30 à 35 ans	155	79
De 35 à 40 ans	72	40
De 40 à 50 ans	55	32
De 50 et au-dessus	35	15

On compte donc en France, sur 1000 mariages de tout âge, 273 hommes et 636 femmes qui se marient avant 25 ans, et, au contraire, dans le département de la Seine, on ne compte que 181 hommes et 508 femmes qui se marient avant cet âge, et dans les campagnes, 287 hommes et 660 femmes. Le mariage est d'autant plus précoce, en général, que le milieu est moins aggloméré.

L'âge moyen de l'homme au mariage est, en France, près de 30 ans, et celui de la femme 25 ans, mais cet âge moyen varie suivant les conditions, au point de vue de l'état civil, des conjoints :

l'âge moyen d'un célibataire qui se marie est de 28 ans lorsqu'il épouse une fille, de 35 ans s'il épouse une veuve; quant aux filles, elles ont en moyenne 23 ans et demi, tandis que l'âge le plus fréquent pour le mariage des veuves est de 30 ans lorsqu'elle épouse un garçon, et de 40 ans lorsqu'elle épouse un veuf. Le veuf

Garçons avec Filles

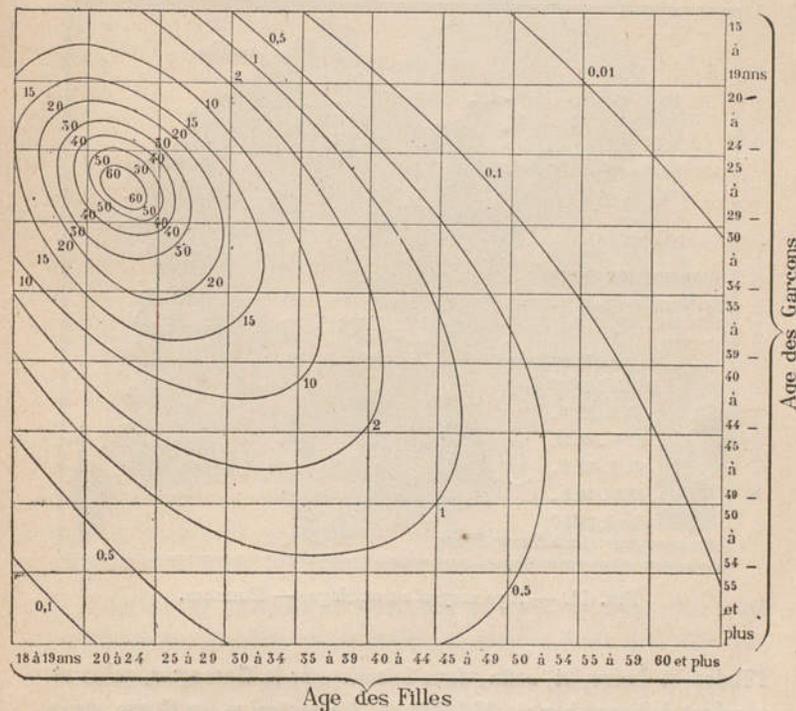


FIG. 10. — Fréquence des mariages, pour 1000 mariables de chaque âge.

enfin, épouse à 39 ans une fille de 30 ans, et à 45 ans une veuve du même âge.

Pour l'âge au mariage, des différences sensibles s'observent dans les diverses parties de la France : l'âge de la jeune fille est, au mariage, de 21 à 22 ans dans le centre de la Gascogne, la Haute-Vienne, et certaines régions du bassin de la Loire, telles que

l'Indre, l'Allier, la Nièvre. Les filles se marient beaucoup plus tard, 25 et 26 ans en Corse, dans les Basses-Pyrénées et en Bretagne.

Quant aux garçons, c'est dans le Nord de la France, dans le bassin de la Seine, dans le centre du bassin de la Loire, surtout dans l'Allier, la Creuse, la Haute-Vienne, la Charente, la Sarthe,

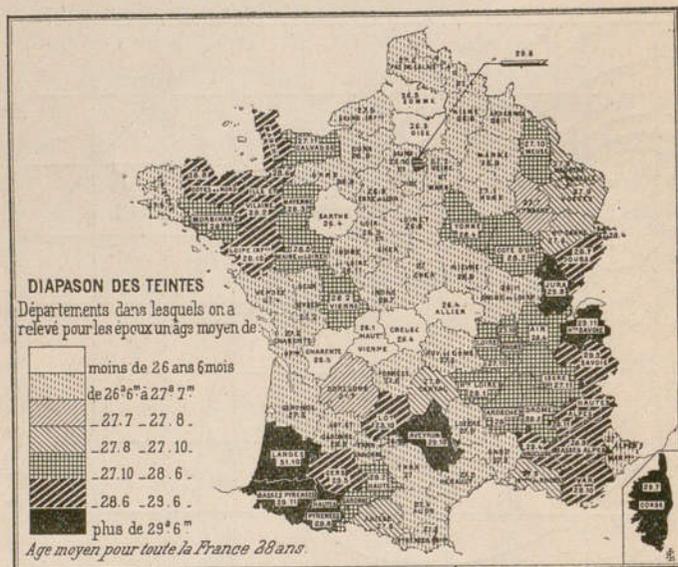


FIG. 11. — Age moyen au mariage. — Hommes.

l'Indre-et-Loire, et, enfin, dans le centre de la Gascogne, qu'ils se marient de bonne heure, 26 à 27 ans. Au contraire, en Corse, dans tous les départements du sud-est, dans les deux Savoies, sur la frontière de la Suisse, en Bretagne, puis dans le sud-ouest (Hautes-et Basses-Pyrénées, Gers, Landes), dans l'Aveyron et le Lot, les jeunes gens se marient tard, aussi tard que dans le département de la Seine, de 29 à 30 ans en moyenne.

On ne saurait immédiatement tirer des conséquences économiques de ces faits qui sont plutôt expliqués par des raisons de climat et de race, bien que les régions où les jeunes gens se

marient tard ne soient pas toujours les mêmes que celles où les jeunes filles se marient également tard ; mais il convient de faire remarquer que l'examen de la différence d'âge du mariage suggère des réflexions intéressantes pour l'économie générale de la France.

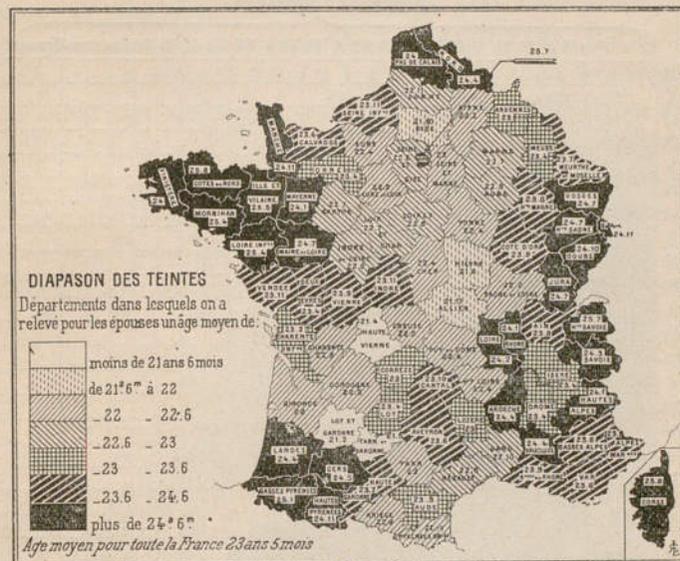


FIG. 12. — Age moyen au mariage. — Femmes.

Alors que la différence moyenne est de 4 ans et 7 mois dans toute la France, on constate qu'en Bretagne, pays à forte natalité, cette différence est de 3 ans à peine, et que dans certaines parties de l'est, du nord et de l'ouest de la France, elle est également de 3 ans et quelques mois. La différence d'âge, au contraire, s'accroît au fur et à mesure que l'on descend dans le Sud. C'est dans la région du Sud-Est (moyenne natalité) et du Sud-Ouest (faible natalité) que la différence d'âge est la plus grande entre les deux conjoints.

On ne peut accuser la nuptialité d'être insuffisante, car le taux des mariages reste très satisfaisant dans son ensemble et très comparable à ce qu'il était il y a un demi-siècle, par exemple, toujours

pour 1000 habitants, bien entendu. Peut-être y aurait-il quelque chose à trouver si l'on examinait les mariages par âge, et si on rapprochait le nombre des conjoints qui se marient à tel âge du nombre total des gens mariables ayant le même âge. Là encore

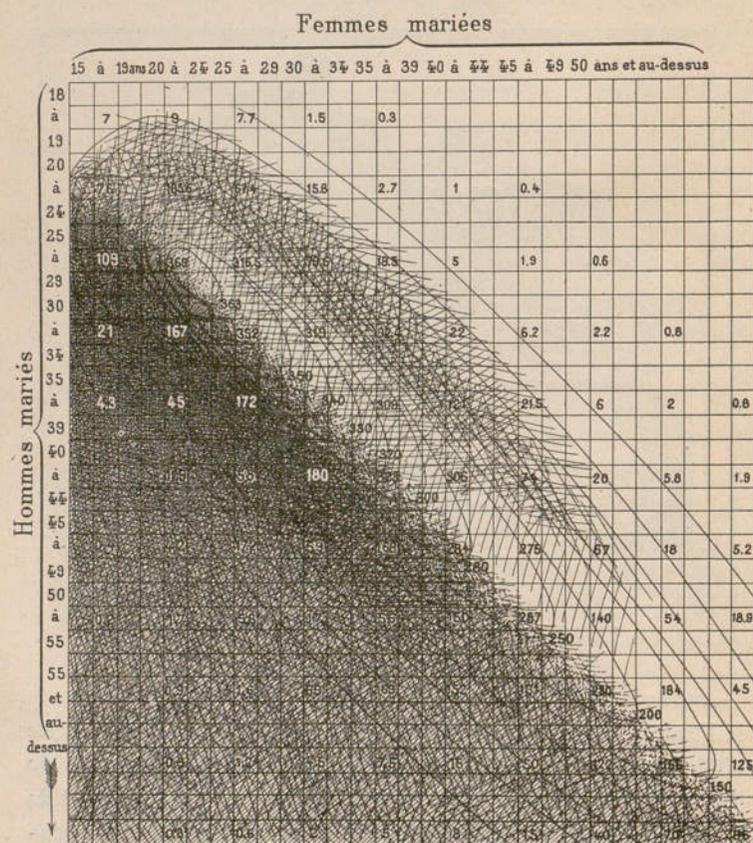


FIG. 13. — Proportion des mariés des deux sexes.
(Perspective d'un stéréogramme des personnes mariées).

nous pourrions donner la solution de cette question, mais ces proportions varient du simple au double, du simple au quadruple, si l'on examine l'économie démographique du mariage : dans le département du Lot-et-Garonne, dans celui de l'Aube, il reste fort

peu de célibataires, à un âge relativement jeune, tandis que dans les Basses-Pyrénées, dans la Corse, en Bretagne et dans la Seine, notamment à Paris, il y a un grand nombre de célibataires de tous âges.

Là encore on voit combien la question est complexe : ici on trouvera un taux satisfaisant de 7 mariages pour 1000 habitants, alors que beaucoup de gens mariables ne convolent pas ; à côté, il y aura une proportion de 6, de 7 mariages pour 1000 habitants, ce qui serait fort satisfaisant, car il ne reste plus que fort peu de gens à marier ; à côté, il y aura 4 à 5 mariages pour 1000 habitants, ce qui est peu, et cependant beaucoup de mariages sont célébrés parmi les gens mariables, car ceux-ci sont fort nombreux.

Voici comment se classeraient les cantons de la France, d'après la fréquence du mariage :

Proportion des mariages pour 1000 habitants.

3 mariages	3 cantons	10 mariages	27 cantons
3,5	—	4	—
4	—	8	—
4,5	—	29	—
5	—	90	—
5,5	—	211	—
6	—	294	—
6,5	—	468	—
7	—	570	—
7,5	—	549	—
8	—	382	—
8,5	—	167	—
9	—	90	—
9,5	—	73	—
10,5	—	14	—
11	—	8	—
11,5	—	3	—
12	—	2	—
12,5	—	2	—
13	—	1	—
13,5	—	1	—
14	—	1	—
14,5	—	1	—
15	—	1	—
16	—	1	—
17	—	1	—
18	—	1	—

Les anomalies : au-dessous de 4 pour 100 et 1000 habitants, au-dessus de 10 pour 1000, proviennent de la composition des populations suivant l'âge et suivant l'état civil ; il est évident que s'il y a beaucoup de vieillards et d'enfants dans un canton, il y a peu

de mariages ; s'il y a beaucoup de nubiles, la proportion se trouve de suite améliorée, deux cantons, deux départements, peuvent présenter les mêmes coefficients de nuptialité, sans que la fréquence réelle des mariages y soit la même, car la composition des populations par âge peut y être différente.

Mais, d'une manière générale, il faut le reconnaître, les pays les plus mariés, n'étant pas toujours, tant s'en faut, les plus féconds, témoin ceux du Lot-et-Garonne qui comptent peu de célibataires : ceux-ci sont réduits à leur plus simple expression. Les ménages y ont un enfant, quelquefois deux ; à côté, les Basses-Pyrénées offrent à chaque âge une grosse proportion de célibataires, même chose en Corse. Pourquoi ? Serait-ce parce que ces pays sont plus féconds, j'allais presque dire trop féconds, car les enfants, nombreux, arrivés à l'âge du mariage, ne trouvent pas à se marier, puisqu'il en reste trop. Resterait la ressource de l'émigration : Il y a là une enquête à faire.

On a accusé le service militaire, qui nuit au mariage, comme s'il n'avait pas lieu également dans chacun de nos départements ; les uns sont féconds, les autres stériles, pourquoi ? dans les uns on se marie peu, dans les autres beaucoup ; on se marie dans les uns de bonne heure, dans les autres tard, et ce n'est pas dans ceux-ci que la natalité est la plus languissante : on a accusé, avons-nous dit, le service militaire : mais autour de la France, n'existe-t-il pas également de service militaire, et l'on s'y marie plus tôt qu'en France, sauf peut-être en Belgique, et l'on y a plus d'enfants qu'en France. Ce n'est donc pas, ou plutôt ce n'est donc pas uniquement la faute du service militaire.

Pour terminer ce que nous avons à dire du mariage, nous insistons sur les questions qui ont été proposées en vue de l'encourager :

Supprimer les frais excessifs pour beaucoup de mariages, ces frais diminuent le nombre des unions légitimes et augmentent le nombre des concubinages, la natalité ne peut qu'en être affectée.

Libérer du service militaire les hommes mariés ayant un enfant, empêcher que le service militaire soit un obstacle aux unions.

Protéger les filles contre la séduction jusqu'à 21 ans, et donner

à cette mesure, comme corollaire, la sanction de la recherche de la paternité.

Supprimer ou diminuer autant que possible les entraves légales qui existent aux mariages entre Français et étrangers.

On compte à peu près 14.000 mariages par an, entre Français et étrangers. Ces unions ne sont pas, on le verra plus loin, des moins fécondes.

NAISSANCES

Le public jettera les hauts cris lorsqu'un accident de chemin de fer aura fait 20, 40, 100 victimes, on portera la question à la tribune, et le gouvernement promettra toute sa sollicitude pour sauvegarder à l'avenir la sécurité des voyageurs. Mais que la France perde 40.000 habitants, par suite de l'excédent des décès, qu'elle perde chaque année plusieurs milliers de mariages, et par conséquent trois fois plus de naissances, puisque chaque mariage amène en général trois naissances, cette catastrophe laissera froide l'immense majorité des Français. L'on aimera mieux s'occuper de questions purements politiques, que de déplorer une perte équivalente à celle d'un arrondissement ou d'une grande ville. Le sujet en vaut cependant la peine.

Il n'y aurait que demi-mal, si des constatations analogues étaient faites de l'autre côté du Rhin, de l'autre côté de la Manche, ou de l'autre côté des Alpes ; mais c'est précisément l'inverse qui a lieu chez nos voisins : leur population augmente, bon an mal an, de 300.000 habitants, c'est-à-dire de l'équivalent d'un département français. Le rapport officiel sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1900 accuse 20.000 naissances de moins que l'année précédente, 30.000 de moins que la moyenne décennale, 50.000 de moins qu'il y a huit ans, 100.000 de moins qu'il y a vingt ans, et 200.000 de moins qu'avant la guerre de 1870.

Pendant ce temps-là les décès augmentent et dépassent de plus en plus souvent les naissances.

1836-45, il y avait excédent de naissances dans 77 départements.			
1846-55	—	—	65
1856-65	—	—	58
1866-72	—	—	15 (Guerre 1870-71)
1873-85	—	—	55
1886-95	—	—	44
1896-1901	—	—	38

On voit combien la chute est, non pas rapide, mais constante et certaine.

Il faut donc, si l'on ne veut pas désespérer de la France, chercher les causes de cette diminution de naissances françaises.

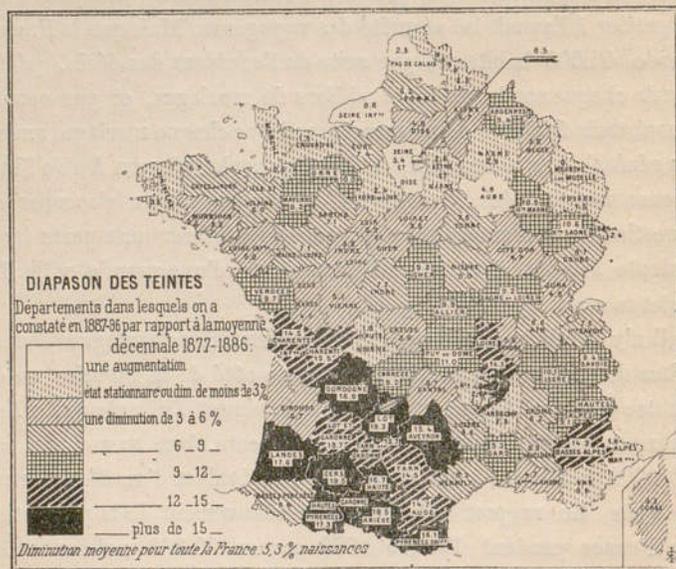


FIG. 14. — Diminution des naissances en 1887-1896, par rapport à la période décennale précédente.

Voici quelle est la répartition géographique des diminutions de naissances pendant la dernière période décennale, 1887-1896, par rapport à la dernière période décennale correspondante de 1877 à 1886. Les naissances sont tombées d'un vingtième, dans toute

l'étendue du pays, ont augmenté un peu dans le bassin de la Seine, Aube, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, et ont diminué, plus ou moins, dans les 84 autres départements. Cette diminution s'est accentuée de plus en plus, au fur et à mesure que l'on va vers le Midi, où la natalité était déjà si faible.

Dans le bassin de la Garonne, les naissances ont baissé d'un cinquième.

Voici quel a été le mouvement des naissances pendant le siècle qui vient de s'écouler : (Voir le tableau p. 48).

Nous avons donné plus haut le diagramme indiquant l'allure de plus en plus décroissante des naissances. Après avoir fléchi pendant les guerres de l'Empire, elles se sont relevées pendant la Restauration, à cause de l'accroissement des mariages, mais il manquait à l'appel plus d'un million et demi d'hommes sacrifiés par Napoléon I^{er}. L'absence d'un million d'hommes, qui auraient dû avoir chacun trois enfants vivants, lesquels se seraient reproduits au bout d'une génération, se fait encore cruellement sentir :

Mettons 1 million qui serait devenu, en 1840, 3 millions 1/2, puis en 1879, 9 à 10 millions; en 1900, cela aurait fait 12 millions, lesquels joints à ce qui nous aurait été conservé, si les guerres maladroites de Napoléon III de Crimée, qui a tué 100.000 hommes et nous a amené le choléra, d'Italie qui a tué 50.000 hommes, et enfin, de 1870-1871, qui nous a enlevé 300.000 hommes, n'avaient pas eu lieu, près d'un 1/2 million d'hommes jeunes, valides, avec leur descendance, soit 1 million au moins; cela aurait bien fait 15 millions qui, ajoutés aux 38 millions 1/2 actuels et non diminués de l'Alsace-Lorraine, auraient fourni certainement près de 50 millions : telle est la conséquence des deux Empires, conséquence dont la France souffrira toujours, de même qu'elle souffrira toujours des conséquences entraînées par les guerres et les famines de Louis XIV.

Voici maintenant ce qui se passe dans les autres pays de l'Europe, pendant un demi-siècle, pour ce qui concerne la proportion des naissances par rapport à la population : (Voir le tableau p. 49).

On ne peut lire cette liste sans être frappé de la situation désavantageuse qu'y occupe notre pays. S'il était prouvé, d'après les

Relevé des naissances pendant le XIX^e siècle

(Nombres exprimés en milliers)

ANNÉES	NOMBRES	PROPORTION P. 1000									
1801	904	32,7	1826	992	31,4	1851	971	27,1	1876	967	26,2
2	919	33,0	7	980	30,8	2	965	26,8	7	945	25,5
3	919	32,1	8	977	30,5	3	937	26,0	8	937	25,2
4	907	31,3	9	965	30,0	4	923	25,5	9	937	25,1
5	913	31,1	1830	968	29,9	5	902	25,0	1880	920	24,6
6	916	31,4	1	987	30,3	6	952	26,3	1	937	24,9
7	925	31,8	2	937	28,6	7	941	25,9	2	936	24,8
8	913	31,3	3	970	29,5	8	969	26,7	3	938	24,8
9	933	32,0	4	987	29,8	9	1018	27,9	4	938	24,7
1810	932	31,8	5	994	29,9	1860	957	26,2	5	925	24,3
1	927	31,6	6	980	29,2	1	1005	26,9	6	913	23,7
2	884	30,1	7	944	28,0	2	995	26,5	7	899	23,5
3	896	30,5	8	963	28,5	3	1013	26,9	8	883	23,1
4	994	33,9	9	958	28,2	4	1006	26,6	9	880	23,0
5	953	32,5	1840	952	27,9	5	1006	26,5	1890	838	21,8
6	969	32,9	1	977	28,5	6	1006	26,4	1	866	22,6
7	944	31,8	2	983	28,5	7	1009	26,4	2	856	22,3
8	915	30,6	3	978	28,2	8	984	25,7	3	875	22,7
9	988	32,9	4	959	27,5	9	949	25,7	4	855	22,3
1820	960	31,7	5	983	27,9	1870	944	25,5	5	834	21,7
1	965	31,7	6	966	27,3	1	826	22,9	6	866	22,5
2	973	31,7	7	902	25,4	2	966	26,7	7	859	22,3
3	963	31,2	8	940	26,5	3	946	26,0	8	844	21,8
4	984	31,6	9	986	27,7	4	955	26,1	9	848	21,9
5	973	31,0	1850	954	26,8	5	951	25,9	1900	827	21,7

Nombre de naissances pour 1000 habitants

ANNÉES	FRANCE	ANGLETERRE	ÉCOSSE	IRLANDE	ALLEMAGNE	BAVIÈRE	SAXE	HOLLANDE	BELGIQUE	AUTRICHE	HONGRIE	SUISSE	ITALIE	FINLANDE	RUSSIE	ROUMANIE	GRÈCE	SERBIE	DANEMARK	SUÈDE	NORVÈGE	
1844-45	29,0	32,3	»	»	38,1	35,4	41,1	37,8	33,2	37,1	45,2	»	»	36,6	»	»	»	»	31,2	31,9	31,4	
1846-48	27,3	32,5	»	»	35,5	34,0	40,3	33,0	28,7	34,5	37,0	»	»	35,6	»	»	»	»	31,7	32,1	32,0	
1849-52	28,1	33,7	»	»	38,3	35,7	42,4	36,7	31,8	37,6	41,7	»	»	37,6	»	»	»	»	32,4	32,1	32,2	
1853-56	26,7	34,0	»	»	34,9	33,0	39,1	34,1	30,2	34,6	37,1	»	»	37,4	»	»	»	»	33,2	32,3	32,9	
1857-59	28,0	34,2	»	»	38,3	35,2	42,5	35,9	33,4	37,8	46,5	»	»	36,1	»	»	»	»	33,9	33,3	34,7	
1860-62	27,6	34,6	»	»	37,3	35,3	41,6	35,4	32,6	35,4	44,7	»	»	38,4	»	»	»	»	34,7	35,2	35,2	
1863-66	27,7	35,2	»	»	39,3	38,0	43,0	38,3	34,2	37,1	45,6	»	»	36,8	»	»	»	»	32,7	34,7	33,5	
1867-70	27,0	34,9	»	»	39,0	39,8	42,0	37,5	33,8	36,3	45,4	»	»	39,4	»	»	»	»	32,3	34,7	33,1	
1871-73	26,3	35,4	»	»	39,2	40,5	42,9	37,8	34,1	38,1	44,5	»	»	37,5	»	»	»	»	32,3	34,7	33,1	
1874-76	26,3	36,0	»	»	42,0	43,3	46,3	38,6	35,0	38,3	46,5	»	»	38,2	»	»	»	»	31,4	29,8	30,5	
1877-78	26,5	35,8	»	»	41	42,4	45,1	38,3	36,8	36,8	45,7	»	»	38,6	»	»	»	»	31,0	28,9	31,1	
1879-82	25,9	34,1	»	»	39,1	40,0	43,7	37,6	33,1	36,7	45,7	»	»	37,8	»	»	»	»	33,4	32,0	32,8	
1883-86	25,5	33,1	»	»	38,4	38,4	43,7	36,6	32,0	36,7	44,8	»	»	37,4	»	»	»	»	32,9	30,4	32,1	
1887-90	23,9	31,1	»	»	37,8	36,9	43,4	35,3	31,0	»	43,0	»	»	»	»	»	»	»	37,1	32,7	32,0	
1891-93	23	30,9	»	»	37,7	37,6	»	»	»	»	41,7	»	»	»	»	»	»	»	36,8	31,4	28,2	
1894-97	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38,3	30,2	27,2	
																			»	»	»	»

principes préconisés par Malthus, que le peuple se reproduit en raison inverse de son aisance, nous ne pourrions que nous en flatter, au point de vue de la richesse nationale; s'il était prouvé que l'aisance amène la stérilité, la France serait la première des nations pour le bien-être de ses habitants. Cette conséquence est fort discutable, mais ce qui est indiscutable, c'est que la natalité n'est jamais excessive, surtout dans notre pays, et si l'on trouve en Europe (Russie) des régions qui fournissent ordinairement 50 naissances pour 1000 habitants; rares sont les communes ou les cantons où l'on observe en France des natalités de 40, de 50 et même de 60 naissances pour 1000 habitants; nous y reviendrons, d'ailleurs, plus loin avec plus de détails, en donnant le classement complet de tous les cantons de France d'après l'expression de cette natalité qui peut varier de 6, 7 et 8 naissances pour 1000 habitants jusqu'à 60 naissances pour 1000 habitants; il y a bien dans ces différences de coefficients des raisons spéciales de prolificité, mais comme pour la mortalité d'ailleurs, il y a un *trompe-l'œil*; ici, il y aura toute proportion gardée, trop de vieillards, trop de célibataires, l'élément marié, en âge d'avoir des enfants, y sera très faiblement représenté, d'où un nombre trop faible en apparence de naissances pour 1000 habitants quelconque; là, il y aura grosse majorité de gens mariés jeunes et ardents, ne connaissant pas la prudence dite malthusienne, peu de vieillards, peu de célibataires; d'où un fort contingent de naissances, surtout si l'on vient à le comparer au nombre total des habitants.

Pour connaître la vérité, ou plutôt s'en rapprocher, il faudra pénétrer dans la composition intime de la population; il faudra rechercher quelle est la composition des ménages suivant l'âge respectif des époux, calculer la proportion des naissances suivant l'âge des parents, il faudra rapprocher le chiffre des naissances de celui des femmes en état par leur âge d'être mères, comparer le nombre des naissances naturelles au nombre des filles et veuves, âgées de 15 à 50 ans. Ce n'est pas tout, on ne peut être assuré que la loi de la natalité ne sera connue que lorsqu'on aura comparé le nombre des naissances dues aux femmes de tel âge (mariées, puis célibataires) au nombre total des femmes (mariées, puis célibataires)

du même âge. Là, est la résolution du problème, aussi dois-je me féliciter d'avoir obtenu, il y a quelques années, des municipalités, dans toutes les communes de France, le classement simultané des naissances suivant l'âge du père et suivant l'âge de la mère.

L'étude du résultat de cette enquête fera l'objet d'un chapitre du présent travail. Plusieurs cartes et graphiques figureront à l'appui et indiqueront, pour la première fois, quelle est l'expression de la fécondité de l'homme et de la femme, suivant l'âge.

Mais, auparavant, on trouvera plus loin le classement complet des cantons de France, suivant la natalité qu'ils accusent: on verra comment ils se groupent autour de la moyenne, et comment cette natalité, qui varie de 6 à 8 naissances pour 1000 habitants, jusqu'à 50 à 60 naissances pour 1000 habitants, se trouvent répartis sur le territoire de la France. Mais afin que mon enquête fût complète, j'ai voulu pousser plus loin mes recherches et j'ai calculé, par commune, l'expression de la natalité, pendant cinq années, dans différentes parties de la France. Ces calculs m'ont servi à dresser, une fois le travail de dépouillement effectué, des cartes de France au 1/320.000, représentant la répartition géographique de cette natalité, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire, en y comprenant toutes les communes de la Normandie, de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou. De même, j'ai dressé une carte de la natalité dans le Sud-Est de la France, Provence, Alpes, Hautes, Basses, Maritimes, à l'échelle des 1/320.000, ces cartes ont été exposées à l'Exposition universelle, par le bureau de la statistique générale de France, où les démographes pourront les consulter sur place.

Mais revenons à la natalité générale; on a accusé le Code civil, dont les dispositions invitent les ménages, a-t-on dit, à réduire le nombre de leurs enfants, comme si le Code civil n'existait pas aussi bien dans les landes de la pointe du Finistère (natalité 50 pour 1000) que dans les beaux vignobles de la Gascogne (natalité 10 pour 1000)! Il y a autre chose. On a accusé le fonctionnarisme, on a accusé la richesse, comme s'il n'y avait pas autant de familles nombreuses chez les employés de l'Etat, et même chez les gens riches de tel ou tel département, par exemple dans le départ-

tement du Rhône, où la richesse semblerait plutôt un adjuvant à la fécondité des familles. Mais pour ce qui est de la proportion des fonctionnaires, il est très vrai qu'elle peut varier d'un point à l'autre, tel arrondissement dans les Hautes-Alpes, compte 10 fonctionnaires pour 1000 personnes, population active, tandis que dans l'arrondissement de la Normandie, on en compterait plutôt dix fois moins.

Proportion des naissances pour 1000 habitants.

6 naissances	1 canton	26 naissances	144 cantons
7 —	4 cantons	27 —	137 —
9 —	2 —	28 —	126 —
10 —	3 —	29 —	70 —
11 —	4 —	30 —	63 —
12 —	19 —	31 —	55 —
13 —	26 —	32 —	44 —
14 —	53 —	33 —	37 —
15 —	73 —	34 —	23 —
16 —	135 —	35 —	23 —
17 —	151 —	36 —	18 —
18 —	177 —	37 —	16 —
19 —	205 —	38 —	11 —
20 —	227 —	39 —	7 —
21 —	245 —	40 —	5 —
22 —	230 —	41 —	4 —
23 —	220 —	42 —	1 —
24 —	176 —	43 —	4 —
25 —	159 —	45 —	2 —
		52 —	1 —

On voit combien peut varier, suivant le canton, l'expression de la natalité, nombre des naissances par rapport à la population.

Bien entendu, cette natalité dépend beaucoup, toute variable qu'elle est, de l'état de la population : là où il y aura, par exemple, beaucoup d'enfants, de célibataires et de vieillards, le nombre des naissances devra forcément être très affaibli. Là où il y aura peu

de vieillards, peu de célibataires, il y aura des chances pour que le nombre des naissances soit plus grande.

Néanmoins, il était intéressant de signaler de tels cas extrêmes, et utile de les expliquer.

Il est un procédé statistique intéressant à connaître, dont j'ai usé largement, lorsqu'il était impossible d'entrer dans de trop grands détails sur la population, par exemple, lorsque j'ai étudié le phénomène de la natalité et de la mortalité, par canton, par commune, dans la région même où la dépopulation est le plus accentuée, c'est-à-dire dans le Sud-Ouest de la France, dans le bassin de la Garonne et régions environnantes, en Angoumois, Saintonge, Aunis, Périgord, Limousin, Auvergne, Languedoc, Guienne, Gascogne, Béarn, etc.

J'ai simplement fait abstraction du chiffre de la population et j'ai cherché combien de naissances pour tant de décès, et cela pour huit années, le travail n'ayant pu être recueilli par les préfetures que pour autant d'années. La formule est, comme le voit, des plus simples et elle élimine les difficultés inhérentes à l'application des chiffres, quelquefois susceptibles d'être mis en doute, provenant du recensement de la population à différentes époques.

Telle a été mon étude de la dépopulation dans le Sud-Ouest de la France, par commune et par canton, pendant une période d'années suffisante pour éliminer les hasards de telle ou telle année favorable ou défavorable.

On trouvera, à un chapitre spécial, traitant de l'excédent des naissances ou des décès, l'exposé sommaire des résultats de ce travail pour près de 600 cantons du Sud-Ouest de la France, et l'analyse de mes observations concernant la dépopulation, dans 18 départements les plus intéressants qui paraissent les plus frappés et, par conséquent, de notre pays, au point de vue de la dépopulation.

Nombre de naissances comparé à celui des femmes de 15 à 50 ans. — Bien que les diverses proportions ci-dessus calculées soient généralement employées en vue de comparer les natalités relatives des nations ou des différentes parties d'un même Etat, elles ne donnent pas la notion exacte de la fécondité de la

partie de la population apte à la procréation. Pour déterminer cette fécondité, nous devons rapprocher le nombre des naissances de celui des femmes adultes âgées de moins de 50 ans et, en ce qui concerne spécialement la natalité légitime, nous avons comparé le chiffre des naissances légitimes à celui des femmes mariées de moins de 50 ans. Il résulte de ces comparaisons que, sur

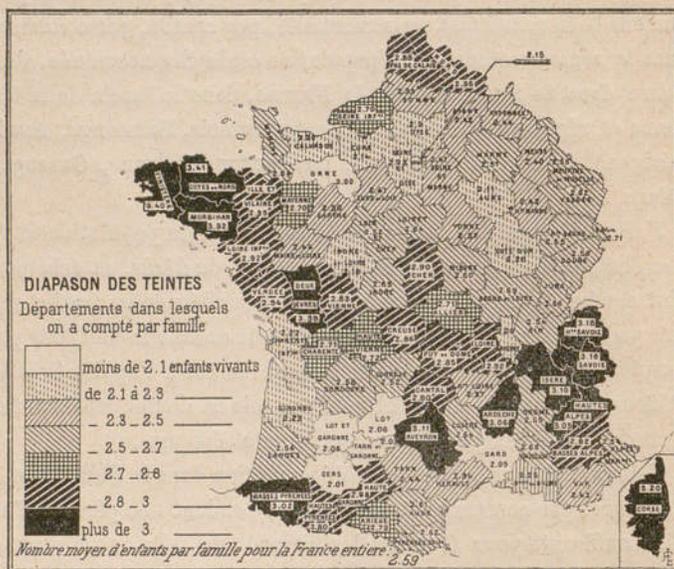


FIG. 15. — Nombre d'enfants vivants, par famille.

100 femmes aptes par leur âge à la procréation, il y a eu en 1867-1896 et dans l'ensemble de la France 9 naissances, soit une naissance sur 11 femmes; et que si nous considérons la natalité légitime, qui constitue à elle seule les 92 centièmes de la natalité générale, il y a eu 16 naissances pour 100 femmes mariées de moins de 50 ans, soit une naissance par an pour 6 ménages dans la force de l'âge.

Si l'on admettait donc que tous les ménages sont doués de la même fécondité, on en conclurait qu'en moyenne chacun aurait un enfant tous les six ans, ce qui porterait à une vingtaine

d'années, la durée *utile* (au point de vue de la fécondité) du mariage.

Il était intéressant de rechercher comment pouvait varier par département cet intervalle moyen (intervalle tout théorique d'ailleurs) qui sépare les naissances consécutives. La carte suivante montre les résultats de nos calculs à ce sujet. Elle indique soit le nombre de femmes mariées de moins de 50 ans, qui avaient dans

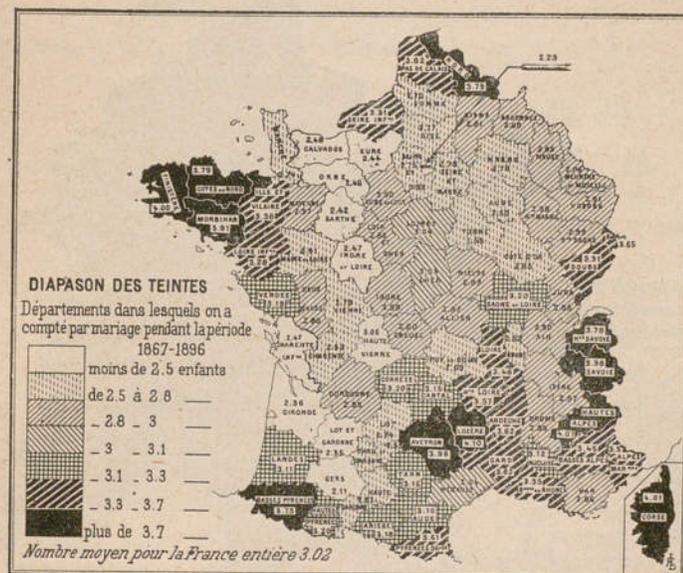


FIG. 16. — Nombre de naissances par mariage.

chaque département, pour une naissance (à l'époque de 1867-1896) soit ce qui revient au même, l'intervalle moyen qui sépare deux naissances consécutives.

D'après cette carte on voit que dans toute la Bretagne l'intervalle moyen qui sépare deux naissances consécutives est de moins de 4 ans. Dans la Lozère, en Corse, dans les Alpes, les Landes, le Massif central (Corrèze, Cantal, Aveyron, Lozère) dans le nord de la France, cet intervalle est un peu supérieur à 4 années.

Au contraire, il atteint et dépasse même 10 ans, dans les départe-

tements Gascons (Lot-et-Garonne et Gers, près de 11 ans et demi.)

Pour obtenir la véritable expression de la fécondité absolue des ménages, il conviendrait de combiner les calculs qui ont servi de base aux résultats qui précèdent, avec l'âge moyen des femmes au mariage, et la durée moyenne de mariage. Ces éléments démographiques sont susceptibles de varier très sensiblement d'une région

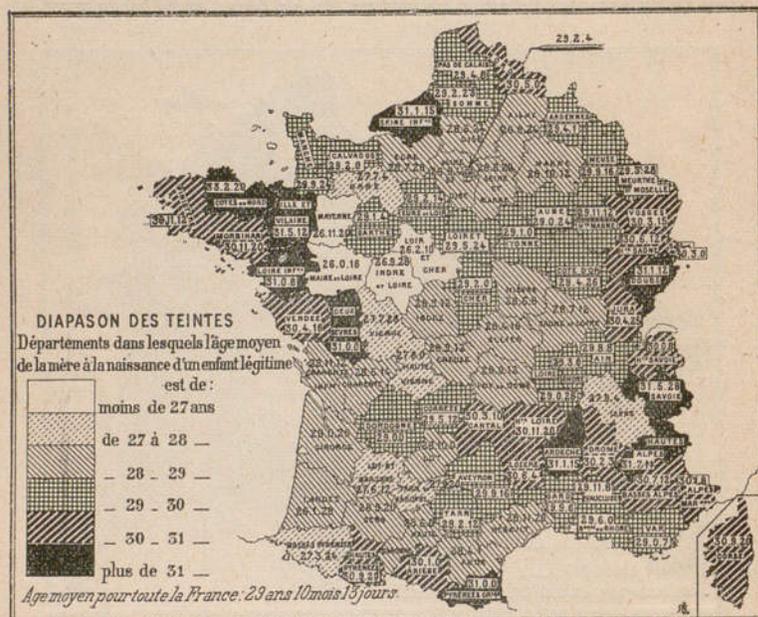


FIG. 17. — Age moyen de la mère à la naissance d'un enfant.

à l'autre. Sans nous y arrêter, bornons-nous à rappeler que dans le Midi de la France, les femmes se marient plus jeunes que dans les autres régions, mais surtout qu'en Bretagne (22 ans en Gascogne, 27 ans en Bretagne) et que les femmes, par contre, deviennent veuves beaucoup plutôt en Bretagne que dans le Midi. Il s'ensuit que la durée du mariage, est plus faible dans les pays les plus prolifiques, ce qui vient compenser, dans une certaine mesure, les différences énormes qui viennent d'être signalées, au point de vue de la natalité générale : bien que les naissances soient trois fois plus fré-

quentes en Bretagne, pour les femmes mariées de moins de 50 ans, qu'en Gascogne, le nombre de naissances par ménage y est à peine deux fois plus élevé.

Avant de pousser plus loin, signalons les résultats d'une enquête que nous avons faite, dans certaines communes du nord-ouest (Lot-et-Garonne) au sujet de la nuptialité, de la natalité, de la mortalité. Voici les chiffres relatifs à trois années :

Naissances.

COMMUNES	1886	1888	1889	TOTAUX
Grayssas	3	4	3	10
Saint-Urcisse	2	1	7	10
Clermont-Dessus	4	7	9	20
Lacépède	7	7	9	23
Prayssas	13	16	15	44
Saint-Jean-de-Duras	7	10	5	22
Audiran	8	9	4	21
Sainte-Livrade	52	35	32	119
Douzain	3	6	5	14
Monclar	16	20	19	55
	<u>115</u>	<u>115</u>	<u>108</u>	<u>338</u>

La population générale des naissances étant de 338 pour les 10 communes ci-dessus, et pour trois années 112, soit par rapport aux 8878 habitants réunis, une proportion de 12 naissances pour 1000.

Maintenant, voici le nombre des mariages célébrés pendant la même période, dans les mêmes communes :

Mariages.

COMMUNES	1886	1888	1889	TOTAUX
Grayssas	1	2	2	5
Saint-Urcisse	»	3	1	4
Clermont-Dessus	4	2	4	10
Lacépède	4	6	2	12
Prayssas	5	10	10	25
Saint-Jean-de-Duras	1	2	3	6
Audiran	5	5	3	13
Saint-Livrade	19	13	17	49
Douzains	7	1	2	10
Monclar	16	11	19	46
	<u>62</u>	<u>55</u>	<u>63</u>	<u>180</u>

Cela fait 180 mariages, soit 60 par an, et dénote une proportion moyenne de 6,7 mariages pour 1000 habitants, proportion assez normale pour cette région. Rapprochons le nombre des naissances de celui des mariages, cela fait 1,8 par mariage : à Douzains la proportion s'abaisse à 1,4 et à Monclar à 1,2 par mariage.

La commune de Monclar est assez remarquable par sa faible natalité : un enfant par mariage, et souvent la mort enlève l'enfant, ce qui contribue à aggraver encore la situation démographique de cette commune.

Voici maintenant les décès :

Décès.

COMMUNES	1886	1888	1889	TOTAUX
Grayssas	8	5	6	19
Saint-Urcisse	9	5	8	22
Clermont-Dessus	17	12	9	38
Lacépède	7	12	11	30
Prayssas	31	37	39	107

COMMUNES	1886	1888	1889	TOTAUX
Saint-Jean-de-Duras	5	9	7	21
Audiran	8	14	7	29
Sainte-Livrade	79	62	58	199
Douzains	18	12	6	36
Monclar	34	41	39	114
	<u>216</u>	<u>209</u>	<u>190</u>	<u>615</u>

Le total des décès, 615, pour une population globale de 8878, accuse par an une mortalité de 205 décès, soit 23 décès pour 1000 habitants soit deux fois plus de décès que de naissances. Aussi la population diminue rapidement, 1 pour 100 par an dans ces régions. Cela ne veut nullement dire que au bout de cent ans le pays sera désert. L'immigration s'en emparera et viendra combler les vides.

On peut également, et avec plus juste raison, en vue de rechercher l'expansion de la fécondité des mariages, au lieu de calculer combien de mariages pour 1000 habitants, puis combien de naissances pour 1000 habitants, éliminer le nombre des habitants, et calculer combien de naissances par mariages ou combien de naissances pour tant de femmes mariées en âge d'avoir des enfants.

Nous avons exposé plus haut que d'après les relevés de l'état civil, on enregistre annuellement de 295 à 300 naissances pour 100 mariages contractés. Si nous rapprochons ce résultat des chiffres du dénombrement, pour ce qui concerne le nombre d'enfants vivants par famille, nous constatons un écart de 0,90. Cet écart mesurerait, à notre avis, la mortalité moyenne de l'enfance ; contentons-nous de dire, sans insister sur ce point qui n'entre pas absolument dans le sujet que nous traitons aujourd'hui que, s'il n'est tenu compte dans le calcul, que des familles ayant des enfants, l'écart devient bien moins considérable, soit 0,40 seulement. En effet, si nous déduisons du nombre total des familles, qui est 10.425.321, le chiffre de celles qui n'ont pas d'enfants (2.073.205), et si nous calculons le nombre moyen d'enfants pour les

8.352.116 familles qui restent, nous arrivons à une moyenne plus satisfaisante de 2,59 enfants par famille.

Il nous a paru que telle était l'expression véritable de la moyenne du nombre d'enfants par famille.

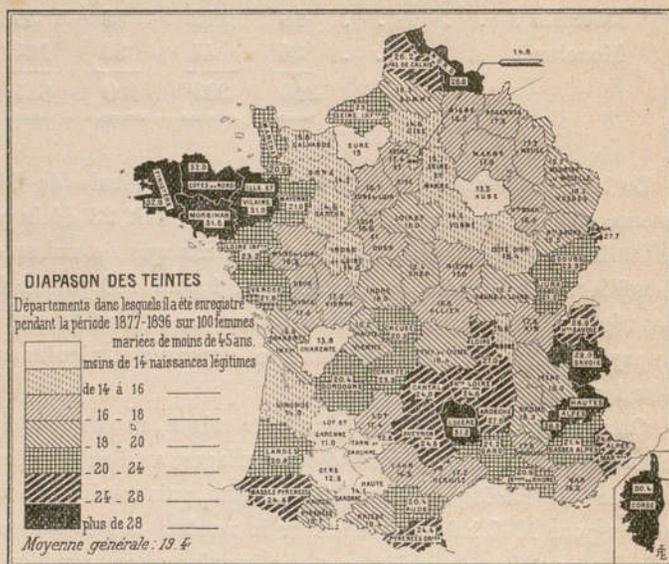


FIG. 18. — Nombre de naissances pour 100 femmes mariées de moins de 45 ans. Moyenne 1887-1896.

Voici comment se classent les 87 départements, d'après l'importance de cette moyenne, obtenue par le procédé de calcul que nous venons d'indiquer :

Nombre moyen des enfants légitimes vivants, par famille ayant des enfants.

- 2,00 à 2,10. Gard, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Orne, Tarn-et-Garonne.
2,10 à 2,20. Aube, Eure, Indre-et-Loire, Pas-de-Calais, Rhône, Seine.
2,20 à 2,30. Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Gironde, Oise, Seine-et-Oise.

- 2,30 à 2,40. Hérault, Haute-Loire, Meuse, Sarthe, Somme, Yonne.
2,40 à 2,50. Aisne, Ardennes, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Tarn, Var.
2,50 à 2,60. Ain, Alpes-Maritimes, Corrèze, Dordogne, Doubs, Landes, Loir-et-Cher, Marne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, France entière.
2,60 à 2,70. Aude, Charente, Drôme, Indre, Jura, Loiret, Lozère, Manche, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Vaucluse, Vosges.
2,70 à 2,80. Allier, Ariège, Mayenne, Hautes-Pyrénées, Belfort, Seine-Inférieure, Haute-Vienne.
2,80 à 2,90. Basses-Alpes, Cantal, Creuse, Puy-de-Dôme, Vienne.
2,90 à 3,00. Cher, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Loire, Loire-Inférieure, Nord, Vendée.
3,00 à 3,10. Hautes-Alpes, Ardèche, Basses-Pyrénées.
3,10 à 3,20. Aveyron, Isère, Savoie, Haute-Savoie.
3,20 à 3,30. Corse.
3,30 à 3,40. Morbihan, Deux-Sèvres.
3,40 à 3,41. Côtes-du-Nord, Finistère.

La moitié des départements se groupent régulièrement à côté de la moyenne générale qui est de 2,59. Les départements normands, gascons, et une partie de la Champagne se distinguent par leur petit nombre d'enfants. Les départements montagneux des Alpes et des Cévennes, les deux Savoies, l'Ardèche, l'Aveyron, l'Isère, la Corse, tiennent au contraire les premiers rangs pour le nombre de leurs enfants. En tête se trouve surtout la Bretagne, malgré sa grande mortalité.

Il semble donc clairement que les bassins de la Seine et de la Garonne sont loin d'avoir la même fécondité que les bassins de la Loire et du Rhône, que les départements montagneux et surtout que la Bretagne. Cette remarque établirait, dès à présent, la démarcation entre les pays d'immigration et les pays d'émigration, l'excédent de population des départements féconds venant combler les déficits qu'éprouveraient les populations à faible natalité si elles étaient abandonnées à elles-mêmes.

Composition moyenne des familles.

Nous avons calculé le nombre d'enfants vivants pour toute la France, d'après les déclarations de 10.425.321 chefs de famille. Si nous ajoutons au nombre de ces déclarants un chiffre égal à celui des hommes mariés, c'est-à-dire 7.472.263 femmes mariées, épouses des déclarants, nous obtiendrons le chiffre total des parents qui sera dès lors 17.897.584.

En réunissant cet effectif des parents à celui des enfants, nous obtenons un chiffre de 39.508.584 habitants, chiffre sensiblement supérieur à celui de la population totale de la France. Il se trouve, en effet, un grand nombre de doubles emplois, car beaucoup de personnes étant déjà mariées et chargées de famille peuvent avoir encore leurs parents. Aussi chacun des deux conjoints est-il compté dans sa famille respective. Faisons remarquer encore que si, d'un côté, le chiffre de 21.611.000 enfants ne représente qu'un minimum, puisque le nombre des familles ayant 7 enfants n'a pu être multiplié que par 7; d'un autre côté, un certain nombre de personnes célibataires ayant perdu leurs parents ont échappé à la statistique des familles.

En divisant l'effectif total des familles par le nombre même des familles, on obtient, pour expression moyenne de la composition d'une famille, le nombre 3,79. On trouverait par un calcul analogue¹ que 100 familles ayant des enfants comptent ensemble 431 personnes, parents et enfants compris. On comprend que ce nombre est susceptible de varier beaucoup de département à département. Voici les proportions extrêmes :

¹ Cette moyenne de 431 personnes pour 100 familles ayant des enfants, a été obtenu de la manière suivante : On a déduit de l'effectif des familles (39.508.544). Le nombre de familles qui n'ont pas d'enfants, 2.073.305, augmenté de 1.432.237 femmes mariées n'ayant pas d'enfants. Le reste 36.103.042, divisé par 8.352.116, nombre des familles ayant des enfants a donné 4,31 pour quotient.

Effectif moyen de la famille (parents et enfants compris).

<i>Toutes familles comprises.</i>	<i>Familles ayant des enfants.</i>
Moyenne générale : 3,79.	Moyenne générale : 4,31.
<i>Minima</i> , 3 à 3,30; Orne, Seine, Eure, Aube, Calvados, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.	<i>Minima</i> , 3,70 à 3,90. Gers, Orne, Tarn-et-Garonne, Aube, Calvados, Eure, Gard, Lot, Lot-et-Garonne, Seine.
<i>Maxima</i> , 4,50 à 4,75. Corse, Côtes-du-Nord, Morbihan, Deux-Sèvres, Finistère.	<i>Maxima</i> , 4,90 à 5,16. Corse, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère, Deux-Sèvres.

Pour ce qui est de l'effectif moyen des familles, parents et enfants compris, on voit que cet effectif peut présenter, suivant la région, des différences allant jusqu'à l'unité : en d'autres termes, et prenant le nombre de 100 familles comme terme de comparaison, pour éviter les chiffres fractionnaires, on trouve que dans la Normandie, dans la Champagne, dans le centre de la Gascogne, l'effectif de 100 familles est de 300, de 315, de 325 personnes, ce qui fait supposer que l'un des deux parents est mort, en laissant à peine deux enfants, ou que les parents étant vivants, n'ont qu'un enfant. En Corse, dans toute l'étendue de la Bretagne, et dans certaines régions de l'Ouest, les familles comptent un enfant de plus, soit 450 à 475 personnes pour 100 ménages.

En ne considérant que les seules familles ayant des enfants, on peut trouver que leur effectif pour 100 familles est de 370 personnes dans le centre du bassin de la Garonne, tandis qu'il dépasse 500 personnes, soit cinq personnes par ménage, en Bretagne et en Corse.

L'ordre des départements peut subir quelques changements lorsque l'on considère l'effectif de la famille complète, c'est-à-dire y compris les père et mère; l'explication se trouve dans l'influence de la mortalité antérieure des parents, qui n'est pas partout la même. En effet, le nombre proportionnel des veufs ou des veuves varie beaucoup suivant les régions. C'est ainsi que le département des Côtes du-Nord, qui est au premier rang pour le nombre des

enfants, n'est plus qu'au quatrième d'après l'effectif moyen de la famille, à cause du nombre très considérable de ménages de veuves qui l'habitent. La même remarque pourrait être faite pour les départements normands et pour la Seine, qui renferme beaucoup de veuves de trois à quatre fois plus de veuves que de veufs, alors que dans le Sud-Est, et principalement dans les Alpes-Maritimes, il y a presque égalité entre le nombre de veufs et celui des veuves.

Nous ne terminerons pas cette étude de la fécondité des familles sans utiliser à un point de vue nouveau les données qui nous ont été fournies si complaisamment par le ministère de l'Instruction publique, au sujet de familles de sept enfants et plus qui ont sollicité des bourses d'enseignement secondaire; nous voulons parler de la fécondité des familles, d'après la profession exercée par le chef du ménage. Nous croyons toutefois faire toutes nos réserves sur les résultats obtenus, car ils englobent, d'une part, un nombre beaucoup trop faible d'observations pour qu'il puisse en être tiré des conclusions légitimes, et, d'autre part, la classification des professions adoptée par le ministère de l'Instruction publique ne correspondant pas absolument avec celle qui figure dans le dénombrement n'a pu permettre d'établir de rapprochements utiles.

Sous le bénéfice de cette observation indispensable, voici comment se sont classées par professions, les 798 familles de 7 enfants et plus, dont il s'agit :

Propriétaires cultivateurs	148
Instituteurs	75
Professeurs	9
Employés civils de l'État.	80
— de chemins de fer.	23
— de commerce	52
Commerçants	75
Industriels	46
Ouvriers.	175
<i>A Reporter</i>	<u>683</u>

<i>Report</i>	683
Militaires	15
Gendarmes	11
Marins	13
Professions libérales	27
Divers	19
	<u>768</u>

Pour connaître la véritable expression de la fécondité, d'après la profession, il serait nécessaire de connaître, d'une part, le nombre exact des personnes qui exercent les professions et, d'autre part, le nombre total des chefs de familles de ces professions qui ont sept enfants et plus; le premier de ces nombres peut être à la rigueur fourni par les résultats statistiques du dénombrement; quant au second, il est évident qu'on n'aurait pu le connaître que si tous les chefs de famille de sept enfants et plus avaient adressé une demande au ministère, ce qui est loin de s'être produit. D'autre part, les classes laborieuses, agricoles ou ouvrières, étant peu éclairées, n'ont pu avoir connaissance de l'offre libérale qui leur était faite; cette circonstance explique l'exiguité des chiffres de 175 demandes pour les familles d'ouvriers et de 148 pour les cultivateurs.

Si l'on rapprochait au contraire de la carte de la fécondité des familles celle de la répartition de la population, par profession, on verrait que, dans une certaine mesure, et sauf quelques exceptions, les populations agricoles ont plus d'enfants que les populations industrielles, et que dans les familles qui vivent de professions libérales et qui habitent surtout dans les centres urbains, on compte moins d'enfants que dans les familles dont les chefs exercent des professions manuelles.

Nous venons de voir dans quelles conditions défavorables se trouve la France, au point de vue de la natalité, nous avons le regret de constater aussi que sans l'appoint des naissances naturelles, la population diminuerait par suite de l'excédent des décès sur les naissances. Le nombre des naissances illégitimes est de 74.000, à peu près tous les ans, et tend plutôt à augmenter, tandis

que la diminution des naissances porte exclusivement sur les naissances légitimes.

La proportion des naissances naturelles était en France de 6 à 7 pour 100 naissances totales, au commencement du siècle, après avoir rapidement augmenté jusqu'en 1825 ; cette proportion s'est maintenue, à quelques variations près, depuis cette époque jusqu'en 1850 ; à 7,27 pour 100, de 1850 à 1861 à 7,40 ; et enfin de 1861 à 1869 à 7,58 pour 100. Après avoir passé par un minimum (6,96) en 1876, cette proportion ne fait que s'accroître, elle dépasse 8 pour 100 aujourd'hui et, en 1900, atteint 9 pour 100.

A l'étranger, on compte actuellement, en Bavière, 15 naissances illégitimes sur 100 naissances ; 13 en Autriche, 11 en Danemark, 10 en Suède, 8,5 en Norvège, 7,5 en Prusse et en Hongrie, 7 en Belgique et en Italie, 5 en Angleterre, 4,5 en Suisse, 3,5 dans les Pays-Bas.

Calcul de la fécondité par âge, chez l'homme et chez la femme

En 1855, la ville de Glasgow, ayant fait des recherches sur l'âge des parents, au moment des naissances, a pu faire connaître pour la première fois, l'expression de la fécondité suivant l'âge.

Depuis, plusieurs villes d'Europe, Paris, Rome, Messine, Crémone, Berlin, Budapest ont refait cette enquête ; les États scandinaves, Danemark, Norvège, Suède, ont de leur côté, calculé la fécondité par âge dans les campagnes et dans les villes.

En France, pour la première fois, en 1886, le recensement a relevé le nombre d'enfants par famille, mais n'a pu tenir compte de la durée du mariage au moment de la naissance. Les recensements de 1891, de 1896 et de 1901 ont distingué à la fois le nombre d'enfants et la durée des mariages existants. D'autre part, à Paris, le D^r Jacques Bertillon faisait relever au moment de la déclaration de la mort d'un premier conjoint, le nombre d'enfants ayant été procréés par ce mariage.

Mais cela ne donnait pas encore l'expression de la fécondité suivant l'âge du père, de la mère, et des deux à la fois.

Sur notre demande, les départements ont relevé, depuis 1892, l'âge du père et celui de leur mère à la naissance des enfants légitimes, naturels, jumeaux, mort-nés, etc ; à l'aide des éléments fournis par les dépouillements qui ont été faits pendant cinq années, nous avons relevé 4.400.000 naissances et comparer le contingent des naissances dus à des pères de tel ou tel âge, avec des mères de tel ou tel âge, et nous avons établi des tables de mortalité pour les hommes mariés, pour les femmes mariées, pour les veufs, pour les veuves, pour les garçons, pour les filles. Ces tables sont basées sur 38 millions d'observations de décès comptés depuis 1853 jusqu'à l'époque actuelle,

Ensuite nous avons relevé le nombre des mariages contractés avec constatation des âges des deux conjoints de chaque mariage, depuis 1854 jusqu'à nos jours.

Chaque tableau de mariage a été soumis à la mortalité des hommes mariés, puis des femmes mariées ; cela a fourni les éléments d'une table d'extinction des mariés. A l'aide de ces données, nous avons pu constituer une table à double entrée de gens mariés existants, et c'est la série des groupes âge par âge, qui a servi de base aux calculs de la fécondité de l'homme et de la femme par âge (4.400.000 naissances en cinq années).

Voici le tableau du classement des ménages, d'après la durée du mariage et d'après le nombre des enfants.

Durée du mariage et nombre d'enfants légitimes vivants par famille

DURÉE DU MARIAGE	NOMBRE DE FAMILLES AYANT										TOTAL
	NOMBRE inconnu d'enfants	0 ENFANT	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS	5 ENFANTS	6 ENFANTS	7 ENFANTS et plus		
0 à 2 ans	14,232	290,437	235,489	52,417	10,436	3,567	1,348	584	394	608,604	
3 à 4 —	10,632	143,701	246,611	153,266	47,843	11,297	3,148	977	595	618,070	
5 à 9 —	14,993	171,813	316,770	310,052	174,716	75,187	28,856	9,148	4,169	1,105,704	
10 à 14 —	11,774	139,354	242,805	274,117	201,867	124,845	67,364	32,096	17,421	1,111,643	
15 à 19 —	9,981	121,031	206,499	232,273	179,541	124,507	79,502	47,020	38,458	1,038,812	
20 à 25 —	9,128	112,338	186,958	244,999	167,336	117,257	78,611	50,071	52,225	988,927	
25 à 50 —	16,003	222,964	383,168	400,144	293,986	200,921	130,779	83,728	93,713	1,825,406	
50 ans et au-dessus.	1,587	24,288	36,725	36,649	27,244	19,120	13,316	8,764	7,614	175,217	
Durée inconnue	42,572	40,176	46,070	37,404	22,823	13,496	7,039	3,890	2,534	217,604	
Veufs et veuves	100,811	534,956	730,720	663,966	465,422	292,964	174,085	95,258	71,520	3,129,707	
Divorcés (hommes seulement)	3,137	7,781	6,337	4,272	2,173	1,001	530	194	128	25,553	
TOTAUX	234,855	1,808,839	2,638,752	2,379,259	1,563,387	984,162	584,582	331,640	289,771	10,845,247	

Classement des naissances d'après l'âge des parents (1892-1897)

Deux sexes réunis (enfants légitimes)

AGE DES MÈRES	AGES DES PÈRES										TOTAL DES ENFANTS LÉGITIMES
	MOINS DE 20 ANS	DE 20 ANS	25 ANS	DE 30 ANS	DE 35 ANS	DE 40 ANS	DE 45 ANS	DE 50 ANS	AGES INCONNUS		
Moins de 15 ans.	83	259	495	352	230	124	66	46	45	1,670	
De 15 à 19 ans	4,487	37,722	77,950	20,575	4,811	1,282	373	242	111	147,349	
De 20 à 24 ans.	6,938	125,034	470,805	242,849	17,202	13,324	3,887	1,956	534	920,629	
De 25 à 29 ans.	3,200	44,278	390,903	449,667	201,619	50,700	13,497	5,824	744	1,161,122	
De 30 à 34 ans.	1,420	11,694	91,142	303,931	290,913	123,692	36,974	14,450	805	884,821	
De 35 à 39 ans.	728	2,859	19,047	67,248	177,471	172,676	75,742	28,403	754	544,668	
De 40 à 44 ans.	232	540	3,240	10,061	29,121	78,095	60,358	33,706	682	214,159	
De 45 à 49 ans.	53	104	481	1,225	3,041	5,649	11,535	8,996	227	31,279	
De 50 a. et au-dessus	7	53	142	150	558	764	642	1,525	160	4,101	
Âges inconnus.	36	37	206	218	151	118	51	83	1,987	2,863	
TOTAUX.	14,971	226,545	1,055,665	1,095,167	764,741	452,741	203,176	96,285	5,994	3,907,366	

Voici pour un certain nombre de pays et de villes l'expression de la fécondité de la femme mariée, suivant l'âge, pour 1000 femmes.

AGE	GLASGOW 1855	ALSACE 1872	DANEMARK 1886	NORVÈGE 1877-76	FINLANDE 1880-81	SUÈDE 1891	BERLIN 1887-90	BUDA-PEST 1892-94	ROME 1894-96	FRANCE 1892	FRANCE 1892-97
15 à 19 ans	500	465	»	413	379	518	503	428	338	400	378
20 à 24	418	563	493	579	405	451	455	358	305	286	295
25 à 29	364	463	405	430	356	375	336	292	291	250	247
30 à 34	265	388	311	360	321	311	225	206	216	177	179
35 à 39	203	282	229	300	261	250	145	147	151	112	114
40 à 44	80	»	113	181	157	142	60	59	59	49,3	47,3
45 à 49	12	»	13	33	26	20	7	7	8	7,6	75
50 et au-dessus.	»	»	»	1,6	»	»	0,2	0,7	0,7	0,4	1,2

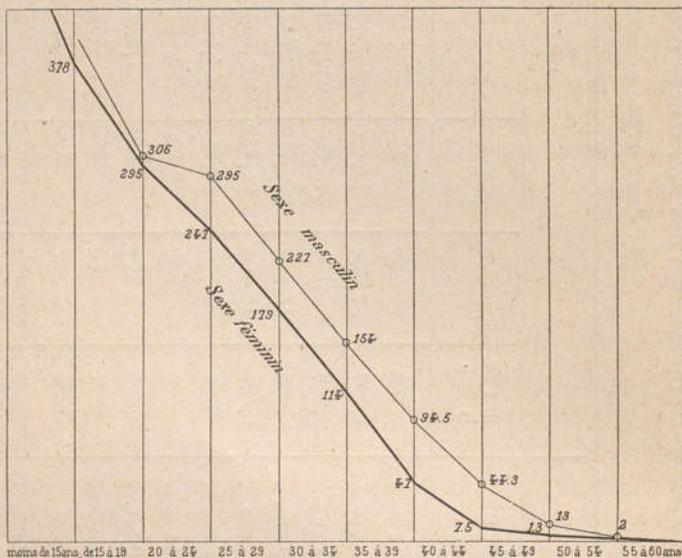


FIG. 19. — Fécondité de l'homme et de la femme par âge. — 1887-1896.
Proportions pour 100 individus de chaque âge.

Si l'on compare la fécondité de la femme en France, avec celle des femmes étrangères du même âge dans les autres pays, on constate que nulle part, sauf peut-être à Rome, la femme est aussi peu féconde qu'en France, quel que soit l'âge considéré; mais si la Française conservait après 25 ans, la fécondité relative qu'elle a à l'âge de 18 à 25 ans, elle serait, à très peu près, aussi féconde que les autres européennes. Elle cesse trop tôt d'avoir des enfants.

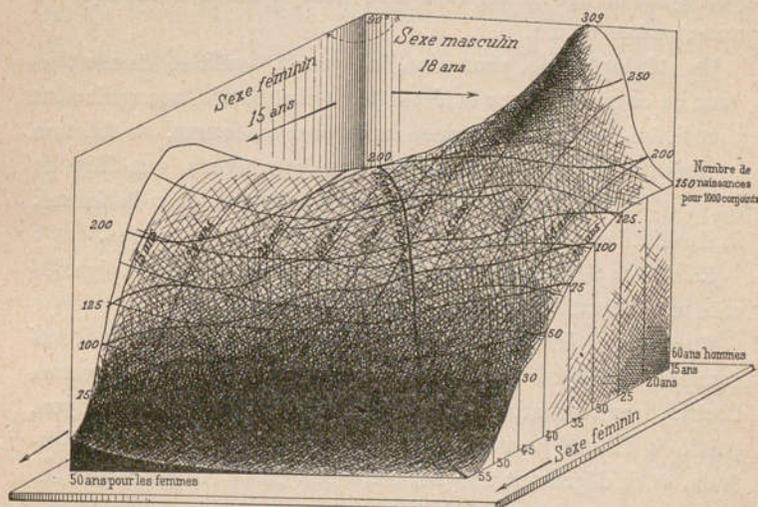


FIG. 20. — Fécondité de l'homme et de la femme.
Nombre de naissances pour 100 conjoints de chaque âge.

En Norvège, en Finlande, en Suède, à partir de 35 ans, la femme est deux fois plus féconde qu'en France, et passés 45 ans, elles ont encore assez souvent des enfants dans les pays scandinaves, tandis que en France, la maternité à cet âge est l'exception. Joignons à cela que la femme se marie plus tard, l'homme également, en France que dans beaucoup de pays étrangers, et nous aurons le secret de notre faible natalité.

La traduction, pour la France, du tableau à double entrée des naissances par âge de chacun des deux parents, observée pendant la période 1892-1896, nous a fourni le moyen d'établir une table

de natalité, que nous traduisons ici par le graphique ci-dessus. Ce graphique, qui traduit le tableau à double entrée dont il s'agit, représente un véritable solide ou figure à trois dimensions, dit « stéréogramme ». Un côté du tableau indique l'âge des mères, depuis 15 ans, un autre côté indique l'âge des pères, depuis 18 ans ; les hauteurs élevées à chaque point de rencontre des coordonnées par âge, représentent la fréquence des naissances dues à tel père ayant un âge donné, avec telle mère, ayant le même âge, ou un autre âge donné.

Ce stéréogramme, pour nous, indique la synthèse de nos travaux en ce qui concerne la fécondité de chaque âge, non seulement pour la femme et pour l'homme, mais pour la femme, en fonction de l'âge de son conjoint, et l'on voit par cette figure, que l'âge du père influe assez peu sur sa fécondité tandis que, chez la femme, la fécondité ne fait que décroître avec le nombre des années.

En vue de développer et d'encourager la natalité, nous signalerons maintenant les mesures suivantes :

Encourager les naissances en dégrevant, comme cela a été commencé à Lyon pour la taxe municipale de remplacement de l'octroi, sur l'initiative de M. le D^r Augagneur, maire de Lyon, partie de l'impôt pour les familles ayant un certain nombre d'enfants, et en dégrevant une partie d'autant plus forte que le nombre des enfants est plus considérable.

Diminuer le nombre des avortements, en combattant à cet effet la faiblesse et le nervosisme des femmes dus à l'éducation première et l'impuissance du mari par une éducation physique plus virile, telle que l'éducation anglaise.

Encourager les mariages des jeunes gens, de façon à abaisser l'âge moyen du mariage (voir plus haut à nos conclusions relatives aux mariages).

Rétablir les tours ou créer des bureaux secrets, de façon à diminuer le nombre des infanticides et des avortements.

Se montrer plus sévère contre les matrones et faiseuses d'anges. Protéger davantage les enfants des filles et appliquer la loi Roussel dans tous les départements.

Sans établir un impôt sur les célibataires, soumettre les hommes

célibataires à une sorte de taxe (dans le genre de la taxe militaire ou de la taxe des poids et mesures, des délégués mineurs, des vérifications des eaux minérales, etc.), dont le produit serait affecté à la surveillance de la prostitution et à la surveillance et réglementation des maladies vénériennes. Exiger un séjour plus prolongé des accouchées dans les établissements hospitaliers. Recruter les fonctionnaires de l'Etat, des départements, des communes, plutôt parmi les personnes mariées ayant des enfants. Certaines administrations, chemins de fer, contributions directes encouragent par certains avantages les employés dont la famille est nombreuse.

MORTALITÉ

La mortalité, bien entendu, est toujours excessive, et lorsque l'on considère qu'elle peut varier en France, suivant les cantons, de 6, 7 ou 8 décès seulement pour 1000 habitants, dans certains cantons privilégiés, à 48, 50 et 60 pour 1000 habitants, dans certains autres qui paraissent, au premier abord, absolument ravagés par la mort, on est bien près de conclure que les premiers, ceux où l'on compte 6, 7, 8 et même 10 pour 1000 décès doivent pulluler : certains auteurs ont même été, lorsque j'ai avancé dans une communication, qu'il y avait tel arrondissement de la France où n'enregistrait que 10 décès pour 1000 habitants, jusqu'à déclarer que cela était impossible, car si cela était vrai, tout le monde deviendrait centenaire dans cet arrondissement : ils n'avaient pas réfléchi que dans cette circonscription (dans la Creuse), beaucoup d'habitants émigraient et que dans une population où il y avait beaucoup jeunes gens et peu de vieillards, la mort ne semblait pas frapper la population avec autant de rigueur que si cette dernière était composée uniquement de tout petits enfants et de nombreux vieillards. Il y a donc, dans ces chiffres, certains *trompe-l'œil*, certaines anomalies qu'il conviendrait d'expliquer en passant.

Proportion des décès pour 1000 habitans.

Habitants		Habitants	
6 décès p. 1000	1 cantons	27 décès p. 1000	97 cantons
8	—	28	—
9	—	29	—
10	—	30	—
11	—	31	—
12	—	32	—
13	—	33	—
14	—	34	—
15	—	35	—
16	—	36	—
17	—	37	—
18	—	38	—
19	—	40	—
20	—	44	—
21	—	45	—
22	—	46	—
23	—	51	—
24	—	54	—
25	—	55	—
26	—		—

Mortalité la plus ordinaire

Cette liste montre combien est différente l'expression de la mortalité relative dans les cantons de la France, mais ces diversités si grandes proviennent surtout de la composition des populations par âge : là où il y a beaucoup d'enfants du premier âge et beaucoup de vieillards, on constate une grande mortalité; là où il y a beaucoup d'adultes, peu de vieillards et peu d'enfants du premier âge, on compte fort peu de décès.

Parmi les cantons et les communes, au contraire, qui ont une mortalité de 40, de 50 et voire de 60 pour 1000, ce qui est absolument excessif (sur certains points de l'arrondissement de Quimper, par exemple), on peut être tenté de conclure que la population y

doit s'éclaircir à vue d'œil — à 50 pour 1000, l'homme n'y durerait pas plus de vingt années — alors que c'est précisément l'inverse qui peut y avoir lieu, par exemple, dans les communes où la natalité est plus forte encore que la mortalité.

Cela provient simplement de ce que la composition par âge est absolument dissemblable dans ces divisions territoriales si extrêmes par leur mortalité : dans les unes, peu d'enfants, beaucoup d'adultes, beaucoup d'aisance (exemple, certains quartiers de Paris, tels que les Champs-Élysées), par conséquent une mortalité relativement très faible, puisque les âges qui composent les populations présentes y paient un faible tribut à la mort ; dans d'autres, fort peu d'adultes, — ils sont en mer ou émigrés — beaucoup de naissances, pas d'aisance, pas d'hygiène d'ailleurs.

Cette simple constatation fait entrevoir une partie de la solution du problème ou du moins des causes que nous cherchons.

A propos de mortalité, on a pu accuser, et avec raison, l'ivresse, l'alcoolisme, mais il convient de ne pas tout lui attribuer, comme si l'alcoolisme ne sévissait pas avec intensité en Normandie, pays fort peu prolifique aujourd'hui, et où l'on meurt modérément, et dans l'Artois, les Flandres, la Basse-Bretagne, pays des plus profiques où la mortalité est plus forte, surtout en Bretagne. On voit par là combien est complexe la cause de la mortalité.

Il faudrait rechercher combien de décès dans chaque âge, dans chaque sexe, dans chaque état civil pour 1000 vivants de cet âge, de ce sexe, de cet état civil, voilà la vérité scientifique. Cette étude est longue et je ne sache pas qu'elle ait été jamais faite, sinon en partie, par M. Bertillon père il y a trente ans, par M. Cauderlier, de nos jours ; elle n'a été faite que pour chaque âge et chaque sexe dans toute la France. Je l'ai faite pour chaque état civil, pour chaque sexe, pour chaque âge, pour une période de trente années de décès ; je l'ai faite pour chacun des départements et pour chacun des arrondissements et pour une aussi longue période. Dans ce travail, on peut toucher du doigt les différences nombreuses qui se cachent sous un résultat d'ensemble, à ce point que l'on peut hardiment dire que le même coefficient mortuaire, 22 décès pour 1000 habitants, dans deux départements, cache un nombre très

considérable de coefficients différents pour les mêmes âges, les mêmes sexes, les mêmes états civils, etc.

Voici quelle a été le mouvement des décès en France depuis 1801. (Voir le tableau p. 77).

Les plus mauvaises années ont été 1804, puis 1814 (invasion), 1832 (choléra), 1849 (épidémies et disette), 1854 (guerre, choléra), 1859 (guerre), 1870-1871 (guerre).

Les meilleures années au contraire, ont été 1823, 1836, 1845, 1850, 1862, 1874, 1889, 1897. En 1897, la mortalité est tombée au-dessous de 20 pour 1000, ce qui n'est jamais arrivé en France.

Afin de pousser jusqu'au bout mon enquête, j'ai voulu rechercher quelle était la mortalité pendant cinq années dans toutes les communes de l'Ouest de la France, et dans le Sud-Est, et j'ai dressé, une fois ce travail fait, des cartes de France, au 1/320.000^e, représentant la répartition géographique de cette mortalité, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire, en y comprenant toutes les communes de la Normandie, de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou. De même, j'ai dressé une carte de la mortalité dans le Sud-Est de la France, Provence, Alpes, Hautes et Basses Alpes maritimes, à l'échelle 1/320.000^e. Ces cartes ont été exposées à l'Exposition universelle par le Bureau de la Statistique générale de la France, où l'on pourra les consulter.

Voici maintenant, pour les principaux pays d'Europe, comment a varié le taux de la mortalité depuis plus de cinquante ans. (Voir le tableau p. 78).

On voit d'après ces chiffres que, si la France n'a pas une mortalité plus forte que celle de la moitié des pays de l'Europe, il y a beaucoup d'autres pays, qui sont mieux traités qu'elle, et d'autant mieux traités que le nombre des naissances y est plus grand; on sait que là où il y a beaucoup de naissances il y a une mortalité plus forte causée par la mortalité du premier âge,

Pour ce qui concerne la population de la France, nous constatons certaines différences entre la mortalité de Paris, celle des villes de provinces, et surtout celle des campagnes. On compte en moyenne à Paris 25 décès pour 1000 habitants, ce qui accuse une mortalité excessive, eu égard au petit nombre d'enfants qui

Relevé des décès pendant le XIX^e siècle

(Nombres exprimés en milliers)

ANNÉES	NOMBRES	PROPORTION P. 1000									
1801	762	27,6	1826	838	26,5	1851	799	22,3	1876	834	22,6
2	772	27,8	7	792	24,9	2	811	22,6	7	802	21,6
3	882	31,2	8	837	26,2	3	796	22,0	8	839	22,5
4	898	32,1	9	803	25,0	4	993	27,4	9	840	22,5
5	833	28,8	1830	808	25,0	5	938	26,0	1880	858	22,9
6	782	26,8	1	801	24,6	6	837	23,1	1	829	22,0
7	803	27,6	2	934	28,5	7	859	23,7	2	839	22,2
8	774	26,5	3	812	24,7	8	874	24,1	3	841	22,2
9	749	25,6	4	918	27,8	9	979	26,8	4	859	22,6
1810	730	24,9	5	817	24,5	1860	782	21,4	5	837	22,0
1	766	26,1	6	748	22,3	1	867	23,2	6	860	22,5
2	770	26,2	7	853	25,3	2	813	24,7	7	843	22,0
3	775	26,4	8	818	24,2	3	847	22,5	8	838	21,9
4	873	29,8	9	772	22,7	4	860	22,7	9	795	20,7
5	763	26,0	1840	809	23,7	5	822	24,3	1890	877	22,8
6	724	24,5	1	795	23,2	6	885	23,2	1	877	22,9
7	751	25,3	2	826	24,0	7	867	22,7	2	876	22,8
8	756	25,3	3	739	23,1	8	922	24,1	3	868	22,5
9	786	26,1	4	768	22,0	9	864	23,5	4	816	21,2
1820	769	25,4	5	742	21,1	1870	1047	28,4	5	852	22,2
1	741	24,3	6	821	23,2	1	1271	35,1	6	772	20,0
2	777	25,3	7	849	23,9	2	793	22,0	7	751	19,5
3	743	24,0	8	837	23,6	3	845	23,3	8	810	20,9
4	764	24,5	9	973	27,4	4	782	21,4	9	816	21,1
5	800	25,9	1850	762	21,4	5	845	23,0	1900	853	22,0

Nombre des décès pour 1000 habitants.

ANNÉES	FRANCE	ANGLETERRE	ÉCOSSE	IRLANDE	ALLEMAGNE	BAVIÈRE	SAXE	HOLLANDE	BEIJOUE	AUTRICHE	HONGRIE	SUISSE	ITALIE	FINLANDE	RUSSIE	ROUMANIE	GRÈCE	SERBIE	DANEMARK	SUÈDE	NORVÈGE
1841-43	24,2	21,5	"	"	28,2	30,0	31,2	27,4	24,8	29,6	32,6	"	"	23,2	"	"	"	"	24,1	21,6	18,9
1844-46	23,0	21,8	"	"	27,1	28,1	29,8	28,6	24,5	28,1	32,6	"	"	24,3	"	"	"	"	20,7	20,5	18,3
1847-49	25,9	24,3	"	"	29,6	28,7	30,0	33,7	28,1	32,3	59,6	"	"	25,0	"	"	"	"	23,1	22,1	20,5
1850-52	23,0	21,7	"	"	27,8	28,7	29,7	24,4	22,9	30,5	33,0	"	"	27,7	"	"	"	"	20,3	21,3	18,5
1853-55	26,2	23,0	"	"	28,7	29,2	28,5	27,1	24,8	31,6	50	"	"	30,0	"	"	"	"	23,9	24,2	19,4
1856-59	25,5	22,0	20,4	"	27,7	29,0	29,9	29,1	24,4	28,4	30,8	"	"	34,4	"	"	"	"	20,5	22,0	18,1
1860-63	23,3	21,8	21,8	"	26,3	28,6	28,4	26,5	23,1	27,8	33,1	"	"	27,9	"	"	"	"	22,8	22,9	18,2
1864-66	24,6	23,4	22,7	16,6	29,7	31,3	31,2	29,1	25,5	33,0	37,2	"	30,4	28,3	"	26,2	20,3	"	19,5	20,8	20,7
1867-68	24,6	21,9	21,8	16,4	28,4	31,8	29,6	26,1	23,5	28,4	32,2	"	31,8	28,9	37,7	21,6	21,6	"	23,5	21,2	18,3
1870-73	28,3	22,1	22,3	17,1	30,1	33,4	31,0	28,3	26,1	30,8	40,2	21,6	31,3	20,9	37,1	25,2	21,6	"	20,4	21,6	18,4
1874-76	23,6	22,0	22,5	17,8	28,2	32,5	30,7	25,9	23,7	29,3	36,7	25,0	31,2	24,0	34,1	26,5	19,4	38,8	19,9	17,9	17,9
1877-80	23,5	20,6	20,5	18,9	27,6	31,0	30,4	24,8	23,4	29,0	35,8	24,0	30,7	23,9	35,1	26,7	18,4	"	20,9	20,7	19,4
1881-84	23,4	19,7	19,6	17,8	27,0	30,0	30,5	23,5	22,4	29,4	35,5	22,4	28,6	23,3	35,7	23,0	"	"	20,0	18,4	16,5
1885-87	25,2	19,2	19,0	18,1	26,8	29,9	30,2	22,8	22,6	29,2	33,9	21,7	28,6	"	"	"	"	"	20,2	18,5	18,4
1888-90	22,9	18,6	18,8	17,7	25,3	28,6	28,1	22,1	21,8	28,6	31,4	20,3	26,5	"	"	"	"	"	18,7	16,3	16,6
1891-94	22,0	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	26,0	19,3	18,0
1895-99	21,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,7

habitent la capitale, et au grand nombre d'adultes, parmi lesquels la mortalité normale doit être très faible. Les populations urbaines comptent 24 décès pour 1000 habitants, et dans les populations rurales la mortalité n'est que de 20 à 21 décès pour 1000 habitants malgré le grand nombre d'enfants, et de vieillards que les dénombrements y constatent.

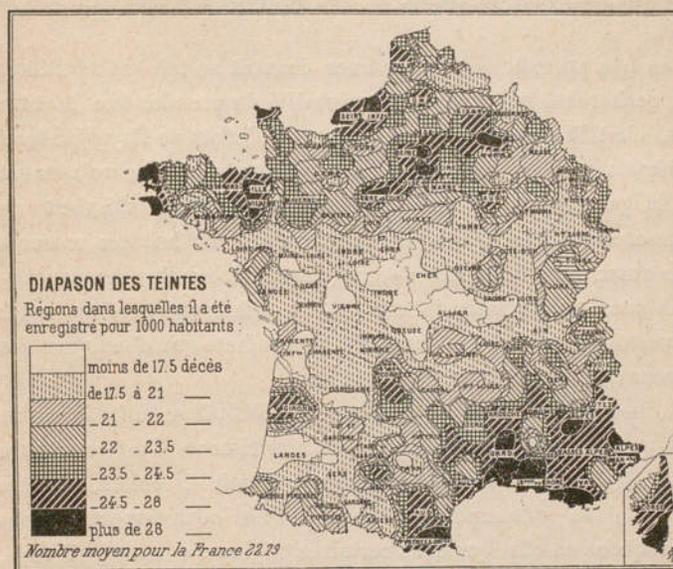


FIG. 21. — Mortalité par arrondissement — 1887-1896.

La mortalité est très différente suivant les régions de la France que l'on considère. D'après les cartes que nous avons dressées de la mortalité par départements, arrondissements, cantons et communes, nous avons trouvé que c'est dans le centre de la France que l'on meurt le moins, dans le Cher, la Creuse, la mortalité tombe quelquefois à 12, 13, 14 décès pour 1000 habitants, tandis que dans l'extrémité de la Bretagne, la proportion s'élève suivant la localité, à 40,50 et plus, pour 1000 habitants. Signalons également les régions qui environnent la capitale, et qui reçoivent de très nombreux nourrissons, destinés à périr rapidement; nous en

dirons autant de certaines régions comme l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, où l'industrie nourricière est florissante et où beaucoup d'enfants illégitimes de Lyon et de Marseille vont mourir sûrement. Pour ce qui est de la mortalité exceptionnelle que l'on observe le long de la Méditerranée, dans le Var et les Alpes Maritimes, elle provient en grande partie de la présence de gens malades, qui y viennent chercher la santé, et qui souvent n'y trouvent que la mort.

Les lois protectrices de l'enfance donnent un très grand intérêt aux recherches relatives à la mortalité du premier âge. A notre avis, c'est là que doit surtout se porter l'effort de l'hygiéniste et du législateur. En France, on ne se plaint plus de l'accroissement de la population, comme quelques économistes faisaient au commencement du siècle. On propose aujourd'hui des mesures pour augmenter la natalité; or, augmenter le nombre des conceptions nous paraît bien difficile; il est infiniment plus en notre pouvoir de remédier à la mortalité des enfants que d'indiquer des moyens d'en augmenter la production.

Il meurt tous les ans, en France, 150.000 enfants de moins d'un an soit près de 16 pour 100 de nourrissons. C'est ce nombre qu'il s'agirait de diminuer: si nous examinons comment cette moyenne se décompose entre tous les départements, nous remarquons en effet que dans certaines régions, comme la Creuse, les Landes, la Haute-Vienne, et une partie du Massif central, où les mères allaitent toutes leurs enfants, et où le biberon est une exception, la mortalité du premier âge est très faible, à peu près 10 pour 100 du nombre des naissances annuelles. En Normandie, dans l'Eure-et-Loir, dans l'Yonne, la Nièvre, dans le département de l'Ardèche, la Drôme, les Hautes et les Basses-Alpes, le Vaucluse, la mortalité des enfants du premier âge est de 20 à 25 pour 100. Et si l'on considérait la condition de ces enfants, au point de vue de l'état civil, on verrait que la mortalité des enfants illégitimes est deux et quelquefois trois fois plus élevée que celle des enfants légitimes, qui sont l'objet de beaucoup plus de soins.

Les peuples étrangers sont-ils plus favorisés que la France sous le rapport de la mortalité du premier âge? D'après les dernières

statistiques officielles, c'est en Norvège, 10 décès pour 100 naissances; en Ecosse, 12 pour 100; en Suède, 13 pour 100, que l'on compte le moins de décès de ce genre. Puis viennent, par ordre de mortalité croissante: le Danemark, 14 décès pour 100 naissances;

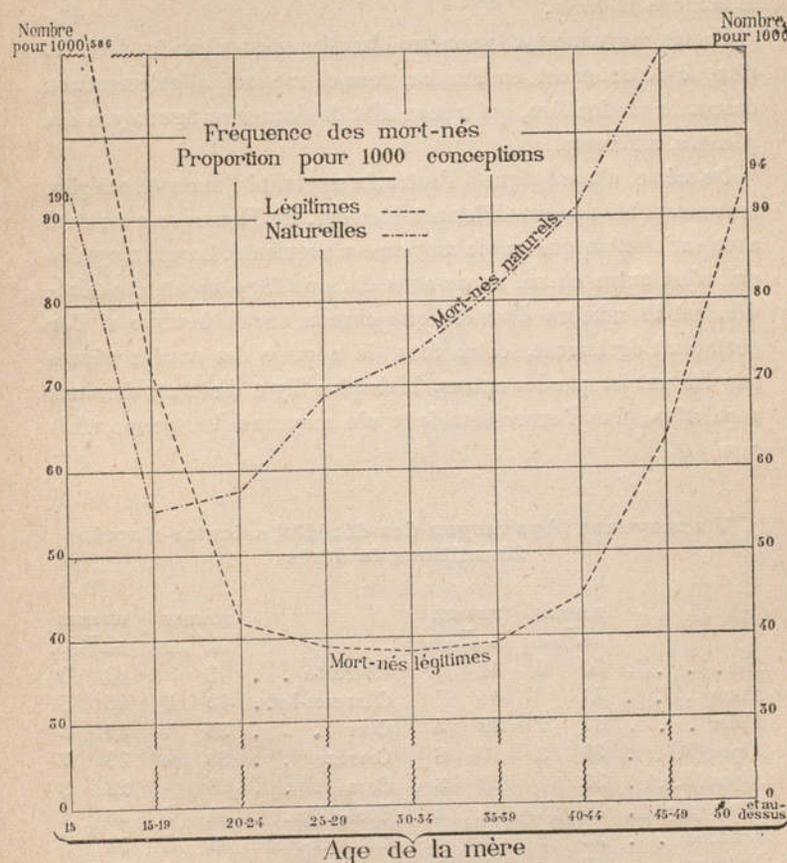


FIG. 22. — Mort-nés, leur proportion suivant l'âge de la mère.

la Belgique, 15 pour 100; l'Angleterre, 16 pour 100; la Suisse, 19 pour 100; les Bays-Bas, 20 pour 100. Les pays les moins privilégiés sous ce rapport, sont enfin la Prusse, 21 décès du premier âge pour 100 naissances; l'Italie, 21,5 décès; l'Autriche 25; la Bavière

et le Wurtemberg en comptent 30 et plus. Comme c'est parmi les enfants illégitimes que l'on constate le plus de décès du premier âge, il est naturel de voir les pays qui comptent le plus de naissances illégitimes, figurer en même temps au premier rang pour le nombre de décès.

La vie moyenne est le nombre d'années vécues par les décédés. Chaque département, en France, sous ce rapport, a également son économie particulière, qui a pour effet de donner un âge moyen des décédés, différents.

De même, d'une époque à l'autre, la mortalité d'une même région est susceptible de se modifier notablement. En France on a constaté avec satisfaction que la vie moyenne a augmenté. La vie moyenne qui n'est autre chose, avons-nous dit, que l'âge moyen des décédés, est le nombre d'années que chacun aurait à vivre si l'on partageait également, entre tous, le nombre des années vécues par les uns et par les autres. Mais plus il y a d'enfants dans une population, plus l'expression de la vie moyenne s'en trouve affaiblie.

Vie moyenne (Age moyen des décédés) calculée d'après
29 millions de décès

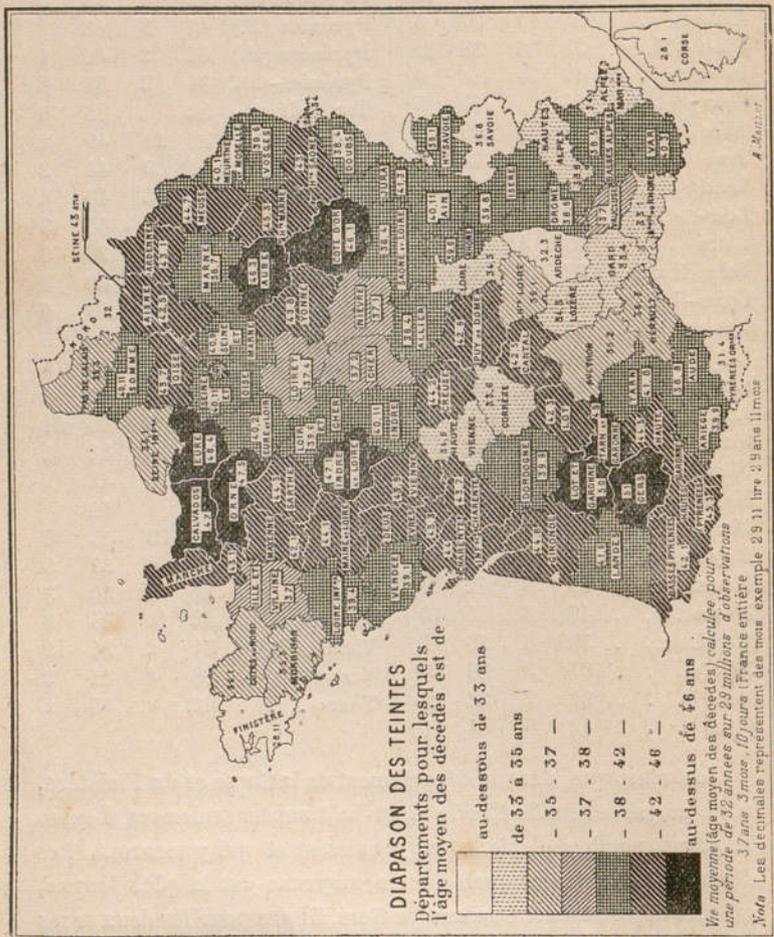
HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES			
ans	mois	ans	mois	ans	mois	ans	mois		
Ain	40	6	41	7	Charente . . .	43	43	10	
Aisne	41		44		Charente-Inf. .	42	7	45	6
Allier	37	7	39	4	Cher	36	7	37	6
Alpes (B.) . .	39	3	37	8	Corrèze . . .	33	4	33	7
Alpes (H.) . .	33		33	8	Corse	28		28	3
Alpes (Mar.) .	33	11	34	2	Côte-d'Or . . .	44	5	48	
Ardèche . . .	32	2	32	5	Côtes-du-Nord	35	5	38	5
Ardennes . . .	42	4	45	2	Creuse	42	6	45	8
Ariège	39	4	39	11	Dordogne . . .	38	8	40	5
Aube	44	10	47	5	Doubs	37	2	39	5
Aude	38	6	39		Drôme	38	5	38	8
Aveyron . . .	34	8	35	8	Eure	46	6	50	5
B.-du-R . . .	33	4	34		Eure-et-Loir .	38	6	41	11
Calvados . . .	45		48	10	Finistère . . .	28	3	29	8
Cantal	40	1	44	5	Gard	33	6	33	2

HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES			
ans	mois	ans	mois	ans	mois	ans	mois		
Garonne (H.) .	43	10	44	10	Orne	45	10	49	
Gers	50	4	51	9	Pas-de-Calais .	34	9	36	8
Gironde . . .	43	9	45	10	Puy-de-Dôme .	41	8	43	4
Hérault . . .	35	10	37	6	Pyrénées (B.) .	41	3	43	
Ille-et-Vilaine.	35	8	38	10	Pyrénées (H.) .	44	2	46	1
Indre	40	5	41	6	Pyrénées-Or. .	31	2	31	6
Indre-et-Loire.	46		49	5	Ter. Belfort . .	32		36	6
Isère	39	5	40	1	Rhône	38	11	40	2
Jura	40	4	42	1	Saône (H.) . .	41	9	44	2
Landes	41	4	41	7	Saône-et-L. . .	36	5	40	4
Loir-et-Cher .	37	10	40	5	Sarthe	42	5	46	3
Loire	33	4	35	8	Savoie	35	5	38	3
Loire (Haute-).	37	4	35		Savoie (H.) . .	38	2	40	3
Loire - Inf. .	37	6	41	1	Seine	42	4	43	6
Loiret	36	2	38	8	Seine-Inf. . .	34		36	3
Lot	41	11	42	6	Seine-et-Mar. .	39	7	42	4
Lot-et-Gar. .	48	11	51	2	Seine-et-Oise. .	39	5	42	8
Lozère	33	5	35	2	Sèvres (Deux) .	42	6	43	11
Maine-et-L. .	43	10	45	11	Somme	39	6	42	4
Manche	42	10	47	2	Tarn	41	5	42	
Marne	37	11	39	5	Tarn-et-Gar. .	48		50	
Marne (H.) . .	43	10	46	8	Var	40	3	40	4
Mayenne . . .	44	6	44	3	Vaucluse . . .	36	8	37	5
Meurthe-et-M.	39	8	42		Vendée	38	3	40	3
Meuse	43	6	45	10	Vienne	42	10	44	8
Morbihan . . .	33	8	36	11	Vienne (H.) . .	34	2	34	11
Nièvre	37	3	38	5	Vosges	38	4	41	2
Nord	31	7	32	5	Yonne	42	4	45	1
Oise	42	5	44	11					

C'est ainsi que, dans le département de la Corse et du Finistère, la vie moyenne semble être de vingt-huit années seulement, à cause du grand nombre d'enfants qui y naissent et qui y meurent. Les départements dans lesquels la vie moyenne est la plus longue, sont les départements Gascons (le Gers, 51 ans pour les deux sexes réunis, 51 ans 9 mois pour le sexe féminin et 50 ans 4 mois pour le sexe masculin, le Lot-et-Garonne, 50 ans pour les deux sexes). L'Aube, l'Eure, qui présentent à peu près les mêmes chiffres. En général il y a de 3 à 4 ans de différence en faveur de la vie moyenne de la femme Cette différence est plus grande dans les

départements situés le long de l'Océan. Dans le Gard et dans les Basses-Alpes, la vie moyenne de l'homme l'emporte quelque peu sur celle de la femme.

VIE MOYENNE



Les calculs relatifs à la période actuelle font ressortir la vie moyenne des nouveau-nés à 40 ans 1/10 pour les garçons, à 43 1/2 pour les filles. A partir de 25 ans, la vie moyenne est environ de 37 ans pour les hommes, de 39 ans pour les femmes. Lors-

FIG. 23. — Vie moyenne par département.

qu'on arrive à 50 ans, la vie moyenne tombe à 20 ans pour l'homme, à 21 ans et demi pour la femme.

La vie moyenne est en progrès dans les pays civilisés¹. Aux personnes de 40 ans par exemple, le droit romain semblait promettre 20 années d'existence : leur vie moyenne monte à 23 ans, d'après Duvillars (xviii^e siècle) à 27 ans, d'après Demonferrand (1817-1832), et à 28 ans actuellement d'après les derniers calculs de la Statistique Générale de France. Au même âge, la vie moyenne est de 27 ans pour les Anglais, de 24 ans pour les Prussiens, de 29 ans pour les Norvégiens.

La mortalité par profession à Paris.

Il n'était pas sans intérêt d'indiquer les variations du risque de mort, suivant la profession : le D^r J. Bertillon, à Paris, a calculé le taux de cette mortalité, pour 43 professions, d'après les observations faites pendant six années 1885-1889, rapprochées des renseignements fournis par le recensement.

Voici les plus intéressants :

Sont affectés de la plus grande mortalité	Proportions p. 1000 vivants			
	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans
Mécaniciens de diverses industries.	12,7	16,2	21,2	36,0
Ouvriers des industries chimiques.	13,6	11,3	19,8	27,6
Marbriers, ornemanistes (praticiens, sculpteurs, etc.).	20,1	21,2	23,4	39,0
Peintres (ouvriers), vitriers, plâtriers, etc.	14,8	23,0	28,8	42,0
Rampistes, plombiers, plafonneurs, etc.	15,0	22,3	25,2	44,1
Cordonniers, bottiers	13,4	19,2	20,4	35,3
Barbiers, coiffeurs, perruquiers.	14,8	14,2	18,1	33,2
Marchands de vin, liqueurs, cafetiers, etc.	12,0	21,2	25,7	30,2

¹ De Foville, *La France Économique*.

Sont affectés de la plus grande mortalité	Proportions p. 1000 vivants			
	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans
Carrossiers, charrons, selliers, etc.	15,9	20,1	25,9	43,8
Voituriers, charretiers.	17,6	21,5	26,7	30,4
Pompes funèbres	16,4	20,5	32,0	58,0
Telles sont les professions les plus meurtrières, à Paris; voyons maintenant les plus douces à ce point de vue :				
Tanneurs, corroyeurs, magasiniers et industrie du cuir.	9,1	10,5	15,9	26,4
Tapissiers, marchands de meubles literies	6,7	10,6	14,5	22,7
Chapeliers.	5,9	8,3	15,9	23,6
Raffineries de sucre.	7,1	13,7	18,4	24,6
Epiciers, pâtes alimentaires.	6,6	7,0	8,7	11,4
Postes, télégraphes.	5,7	7,8	10,8	19,3
Personnel de l'enseignement public.	7,0	8,5	15,8	17,0
Clergé.	5,0	8,2	9,0	30,5
Médecins	9,9	11,3	9,8	21,9
Pharmaciens, herboristes.	7,8	9,2	11,1	15,7
Architectes	3,6	5,2	17,0	25,8

Ainsi les architectes, les professeurs, employés des postes, pharmaciens, ont une mortalité deux fois plus faible, quelquefois plus que les charretiers, employés des pompes funèbres, plombiers, marbriers.

Pour donner à ces chiffres, d'ailleurs, leur véritable signification, il faut comparer ces différents taux à la moyenne générale de la mortalité de la population masculine de Paris : 11 pour 1000 de 20 à 29 ans; 15 de 30 à 39 ans; 21 de 40 à 49 ans; et 31 de 50 à 60 ans.

Après avoir examiné avec certains détails les mortalités, nous pouvons formuler quelques desideratas en vue de diminuer le nombre des morts prématurées.

On pourra toujours diminuer le nombre des décès d'adultes en répandant l'hygiène et les mesures d'assainissement. Il en sera de même d'un certain nombre d'enfants, du premier âge, et de tout âge. On pourra réunir les militaires dans des camps, ou dans des séries de bâtiments plus grands et plus aérés au lieu de les tenir dans certaines casernes resserrées, où ils sont condamnés à subir les ravages des épidémies, de la tuberculose, de la fièvre typhoïde, etc. Supprimer les guerres n'est guère possible, mais nous pouvons constater et déclarer bien haut que l'état languissant de la population de la France est le résultat des guerres du premier Empire, du second Empire, de la guerre 1870-1871, nous pouvons ajouter aussi des expéditions coloniales ou dans un but colonial (Algérie, Madagascar, etc.)

Diminuer la mortalité des soldats aux colonies et substituer aux effectifs venant de la métropole des effectifs indigènes.

Multiplier les maternités ouvrières.

Dans certaines villes, faire une guerre impitoyable aux logements insalubres, tels que, par exemple, les loges et alcôves des concierges, foyers d'infection, de morbidité et de mortalité.

Afin d'éviter l'encombrement, donner des primes, sous forme de dégrèvement de la taxe mobilière, aux locaux salubres, et frapper de taxes spéciales les logements insalubres et les locaux vacants, de façon à amener la diminution du nombre de ces derniers locaux, en même temps que la diminution de leurs loyers.

Excédent des décès en France

Si l'on fait abstraction du nombre des habitants, lequel peut-être mal relevé, ou inconnu, comme cela s'est produit dans plusieurs départements, pendant la première partie du XIX^e siècle; on peut utilement comparer le nombre des naissances à celui des décès, qui sont relevés dans les actes de l'Etat civil, et prêtent à moins d'erreurs.

Nous donnerons dans le tableau suivant le chiffre des excédents des naissances ou des décès, chaque année du XIX^e siècle, l'examen

de ce tableau ne laissera pas que d'être instructif, au point de vue de l'accroissement du nombre d'habitants ou de la dépopulation.

Tout d'abord au commencement de l'Empire, de faibles excédents : la natalité était forte, la mortalité excessive, suite des guerres, en 1810, l'excédent des naissances a dépassé 200.000 individus, il en a été de même en 1816, lorsque la mortalité a cessé, et lorsque la natalité était encore très satisfaisante, en 1819, 1821, 1823, 1824. Depuis cette époque lointaine, nous ne relevons que deux années, 1836 et 1845, dans laquelle la population a augmenté de plus de 200.000 âmes.

Pendant l'année du choléra en 1832, les décès ont presque dépassé les naissances, mais depuis 1854 il y a eu 9 années pendant lesquelles il a été enregistré un excédent de décès : 1854 et 1855, années de guerre et de choléra, années 1870 et 1871, où les décès l'ont emporté de plus d'un demi-million à cause de la guerre et de la misère, et, dans la période moderne, en pleine paix, les années 1890, 1891 et 1892, les années 1895 et 1900. (28.000 décès de plus de naissances).

Nous avons montré plus haut à quoi il faut surtout attribuer cette diminution de naissances (guerre de l'Empire) aggravée par la maintien du chiffre annuel de décès, ce qui, en définitive dénotait une aggravation de décès parmi les adultes et vieillards, puisque ce nombre de décès portait sur une collectivité composée de moins en moins d'enfants en bas-âge. (Voir le tableau p. 89).

Nous allons maintenant examiner comment se répartissent par département ces excédents de décès, ou de naissances pour une période décennale de la période actuelle. C'est dans le centre du bassin de la Garonne au Sud-Ouest, dans la Normandie, à l'Ouest, dans les Alpes et la Provence, au Sud-Est, que la dépopulation est la plus apparente, abstraction faite de l'immigration, bien entendu, tandis que dans le Nord de la France et en Bretagne, les excédents de naissances sont encore fort satisfaisants.

Relevé des excédents de naissances ou de décès
pendant le XIX^e siècle

(Nombres exprimés en milliers d'unités)

ANNÉES	EXCÉDENTS										
	en plus	en moins									
1801	142	»	1826	154	»	1851	172	»	1876	133	»
2	147	»	7	188	»	2	154	»	7	143	»
3	37	»	8	140	»	3	141	»	8	98	»
4	10	»	9	162	»	4	»	69	9	97	»
5	79	»	1830	160	»	5	»	36	1880	62	»
6	134	»	1	186	»	6	115	»	1	108	»
7	122	»	2	3	»	7	82	»	2	97	»
8	139	»	3	158	»	8	95	»	3	97	»
9	184	»	4	69	»	9	39	»	4	79	»
1810	202	»	5	177	»	1860	175	»	5	88	»
1	161	»	6	232	»	1	138	»	6	53	»
2	114	»	7	91	»	2	182	»	7	57	»
3	121	»	8	145	»	3	166	»	8	45	»
4	121	»	9	186	»	4	146	»	9	86	»
5	190	»	1840	143	»	5	84	»	1890	»	39
6	245	»	1	182	»	6	122	»	1	»	40
7	193	»	2	157	»	7	142	»	2	»	20
8	159	»	3	179	»	8	62	»	3	7	»
9	202	»	4	192	»	9	84	»	4	39	»
1820	191	»	5	241	»	1870	»	103	5	»	18
1	224	»	6	145	»	1	»	445	6	94	»
2	196	»	7	53	»	2	173	»	7	108	»
3	220	»	8	103	»	3	102	»	8	34	»
4	220	»	9	13	»	4	173	»	9	31	»
5	173	»	1850	192	»	5	106	»	1900	»	28

**Classement des départements d'après la proportion
des naissances par rapport aux décès**

années 1887-1896.

Proportion des
naissances
p. 1000 décès

- 600 à 700 Gers, Lot-et-Garonne, Orne.
 700 à 750 Calvados, Maine-et-Loire, Tarn-et-Garonne.
 750 à 800 Basses-Alpes, Charente, Eure, Haute-Garonne,
 Gironde, Lot, Basses-Pyrénées, Vaucluse.
 800 à 850 Charente-inférieure, Drôme, Indre-et-Loire, Manche
 Rhône, Sarthe, Var, Yonne.
 850 à 900 Aube, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Eure-et-
 Loir, Haute-Marne, Mayenne, Puy-de-Dôme,
 Seine-et-Oise, Tarn.
 900 à 950 Ain, Hautes-Alpes, Aude, Dordogne, Gard, Isère,
 Jura, Meuse, Oise, Haute-Saône, Hérault.
 950 à 1000 Aisne, Alpes maritimes, Ariège, Doubs, Ille-et-
 Vilaine, Landes, Loir-et-Cher, Nièvre, Savoie,
 Seine-et-Marne, Somme.
 1000 à 1050 Ardennes, Aveyron, Loiret, Marne, Meurthe-et-
 Moselle, Haute-Saône, Vienne, Vosges.
 1050 à 1100 Ardèche, Cher, Creuse, Indre, Loire-inférieure,
 Basses-Alpes, Pyrénées orientales, Saône-et-
 Loire, Seine, Seine-inférieure, Deux-Sèvres,
 Haute-Vienne.
 1100 à 1150 Allier, Cantal, Côtes-du-Nord, Loire, Haute-Loire,
 Vendée.
 1150 à 1200 Corrèze, Corse.
 1200 à 1300 Finistère, Lozère, Morbihan, Belfort.
 1300 à 1400 Nord.
 1411 Pas-de-Calais.

Mais ces constatations d'ordre général une fois faites, nous allons

entrer dans l'examen détaillé de la dépopulation d'une région de la France et rechercher les points sur lesquels cette dépopulation se fait le plus sentir. (Voir le tableau p. 92 et 93).

**ANALYSE DE LA DÉPOPULATION DANS LES RÉGIONS
SUD-OUEST DE LA FRANCE**

C'est dans le Sud-Ouest de la France, au milieu des belles régions arrosées par la Garonne et ses affluents que se constate le plus nettement le phénomène de la dépopulation. Aussi avons-nous tenu à examiner dans toute la région qui s'étend des Pyrénées au milieu du Massif Central des Cévennes et monts de la Lozère à l'Océan Atlantique, comment s'est comportée, à cet égard, la population de chacun des cantons de ces dix-huit départements. Nous avons calculé, pour 564 cantons, la proportion des naissances pour 1000 décès de façon de faire abstraction de la population elle-même, sujette à des variations d'année en année, et à des différences souvent sensibles, de canton à canton, et cela pour une période de sept années entières de 1888 à 1894¹.

De cette manière nous avons pu, pour ainsi dire toucher du doigt le phénomène de la dépopulation dans cette région, qui ne comprend pas moins du quart de la France, et marquer les étapes de cette dépopulation, sur une carte de géographie d'échelle suffisamment grande.

Voici d'abord les coefficients d'accroissement ou de décroissement naturel du nombre des habitants par rapport aux naissances et aux décès, en un mot nous avons comparé le nombre des naissances accumulées à celui des décès agglomérés également, pendant la période 1888 à 1894¹ et nous avons systématiquement ramené à 1000 pour ces sept années réunies, les décès de chacun des cantons à titre de point de comparaison.

¹ Depuis 1895, les chiffres des naissances et des décès ne sont plus relevés ni par communes ni par cantons, au Ministère du commerce,

Proportion des naissances pour 1000 décès dans les cantons des 18 Départements du Sud-Ouest.

NOMBRE DES NAISSANCES P. 1000 DÉCÉS	LANDES	GIRONDE	LOT- ET-GARONNE	GERS	DORDOGNE	H.-GARONNE	TARN- ET-GARONNE	ARIÈGE	LOT	BASSES- PYRÉNÉES	HAUTES- PYRÉNÉES	LOZÈRE	TARN	AVEYRON	CHARENTE	CHARENTE-INF.	CANTAL	CORRÈZE	TOTAL DES DÉPARTEMENTS
516 naissances	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
524 à 550	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
550 à 575	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
575 à 600	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
600 à 625	»	»	1	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
625 à 650	»	»	2	3	4	1	»	1	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	14
650 à 675	»	1	4	4	»	2	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	15
675 à 700	»	2	5	3	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	2	»	»	»	22
700 à 725	»	2	Moyenne	Moyenne	»	»	1	»	1	»	2	»	2	1	3	1	»	1	26
725 à 750	»	1	5	3	»	5	2	»	4	»	»	»	»	»	2	4	»	»	32
750 à 775	»	2	3	3	1	8	2	»	3	»	2	»	5	»	1	2	»	»	36
775 à 800	2	4	2	2	1	Moyenne	7	3	1	4	»	»	2	»	2	3	»	»	24
800 à 825	»	1	»	1	6	1	Moyenne	4	»	Moyenne	1	»	1	1	3	1	»	»	36
825 à 850	»	2	1	1	1	6	4	»	1	3	»	»	»	»	Moyenne	2	»	»	24
825 à 850	»	5	»	»	3	2	1	»	6	1	»	»	»	»	1	2	»	»	22
850 à 875	»	1	1	»	3	2	1	»	2	2	»	»	»	»	2	1	»	1	25
875 à 900	»	1	»	»	3	1	1	3	2	3	»	»	»	»	2	2	»	1	18
900 à 925	2	Moyenne	»	»	5	»	1	4	1	»	»	2	»	»	2	5	»	1	23
925 à 950	2	4	»	»	4	»	»	Moyenne	3	»	»	3	2	»	Moyenne	2	3	»	23
925 à 950	»	2	1	»	Moyenne	1	»	2	1	»	»	Moyenne	3	1	1	2	»	1	24
950 à 975	1	2	1	»	2	1	»	2	1	3	1	»	4	3	1	2	»	1	24
975 à 1000	»	5	»	»	3	»	»	3	»	1	1	1	1	2	»	2	1	2	20
										»	»	»	»	6	»	1	»	1	20
										1	1	1	1	1	2	1	»	1	15
Cantons dans lesquels il a été constaté des excédents de naissances.																			
1000 à 1025	1	1	»	»	1	2	»	»	»	3	1	1	3	3	1	2	1	»	21
1025 à 1050	»	1	»	»	4	»	»	1	»	3	1	2	3	1	»	1	1	1	14
1050 à 1075	»	2	»	»	2	»	»	»	»	3	1	2	3	1	»	1	1	»	14
1075 à 1100	3	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	1	4	»	1	5	»	15
1100 à 1125	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	2	Moyenne	1	»	Moyenne	1	14
1125 à 1150	Moyenne	»	»	»	1	»	»	»	1	2	»	1	1	3	1	1	3	1	12
1150 à 1175	1	1	»	»	»	»	»	»	»	Moyenne	1	»	»	4	1	1	»	»	10
1175 à 1200	2	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	1	»	2	»	1	1	1	14
1200 à 1225	2	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	1	»	1	2	1	14
1225 à 1250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»	»	3	8
1250 à 1275	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	1	»	»	1	1	1	1	Moyenne	8
1275 à 1300	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	3	»	»	1	2	10
1300 à 1325	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	9
1325 à 1350	2	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	2	»	1	1	1	10
1350 à 1375	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	5
1375 à 1400	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	6
1400 à 1425	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	1	2	»	»	»	3
1425 à 1450	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3
1450 à 1475	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	1	5
1475 à 1500	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	4
1500 à 1525	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3
1525 à 1550	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
1550 à 1575	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
1575 à 1600	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1
1600 à 1625	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
1625 à 1650	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
1650 à 1675	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
1675 à 1700	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
TOTAUX. . .	26	43	34	29	47	36	23	20	27	39	25	24	36	43	28	37	21	28	564

Département des Landes. Nombre des naissances,

	p. 1000 décès.		p. 1000 décès.
Cantons de :		Cantons de :	
Morcenx	1390	Pissos	1085
Gabarit	1075	Roquefort	970
Grenade	760	Sabres	1305
Labrit	921	Sore	1215
Mimizan	1330	Villeneuve	849
Mont-de-Marsan	920	Ensemble de l'arrondissement de Mont-de-Marsan	1045
Parentis-en-Born	1080		

L'ensemble de l'arrondissement de Mont-de-Marsan offre une moyenne de 1045 naissances pour 100 décès.

Arrondissement de Dax :

Cantons de :		Cantons de :	
Castets	1426	Soustons	1485
Dax	1086	Montfort	1200
Pouillon	1170	Peyrehorade	1189
Saint-Martin-de-Seignaux	1575	Ensemble de l'arrondissement de Dax	1260
Saint-Vincent-de-Tyrosse	1305		

L'arrondissement de Dax, plus prolifique, offre des excédents notables, par exemple, le canton de Saint-Martin de Seignaux, en pleine lande où pour 1000 décès, on compte 1575 naissances en moyenne.

Arrondissement de Saint-Sever :

Cantons de :		Cantons de :	
Aire	761	Tartas (Est)	1175
Amou	1110	Tartas (Ouest)	1400
Geaune	875	Ensemble de l'arrondissement de Saint-Sever	1030
Hagetmau	889		
Mugron	1110		
Saint-Sever	920		

Dans l'arrondissement de Saint Sever, on distingue des coefficients bien différents : Aire, 761 et Tartas (Ouest), 1400 naissances pour 1000 décès. La situation géographique de ces cantons explique suffisamment ces différences ; du côté de la Gascogne, peu de naissances ; du côté de la mer, une plus forte natalité et une plus faible mortalité.

Moyenne générale du département des Landes, 1115 naissances pour 1000 décès. Si nous passons aux communes, nous verrions des différences plus remarquables encore : à Lussagnet, canton de Grenade, moyenne générale, 409 naissances pour 1000 décès, tandis que dans la commune de Saint-Barthélemy, canton de Saint-Martin-de-Seignaux, nous avons compté 1954 naissances, soit près de cinq fois plus pour le même nombre de décès en sept années.

Passons à la Gironde : pour 1000 décès, combien de naissances :

Arrondissement de Bordeaux

Cantons de :	
Audenge	1350
Belin	1297
Blanquefort	952
Les six cantons de Bordeaux	932
Cantons de :	
Cadillac	685
Carbon Blanc	921
Castelnau Médoc	998
Créon	835
La Brède	965
Pessac	1061
Podensac	830
Saint-André-de-Cubzac	918
La Teste	1310
Moyenne de l'arrondissement	956

Arrondissement de la Réole.

Cantons de :	
Montségur	684
Pellegrue	585
La Réole	753
Saint-Macaire	741
Sauveterre	724
Targon	827
Total de l'arrondissement de la Réole	728

Arrondissement de Lesparre.

Cantons de :	
Lesparre	875
Pauillac	976
Saint-Laurent	1051
Saint-Vivier	976
Total de l'arrondissement de Lesparre	938

<i>Arrondissement de Bazas.</i>		Saint-Savin	846
Cantons de :		Total de l'arrondissement	820
Auros	998	<i>Arrondissement de Libourne.</i>	
Bazas	998	Cantons de :	
Captieux	1391	Branne	796
Grignols	1042	Castillon	729
Langon	835	Coutras	1024
Saint-Symphorien	1006	Fronsac	825
Villaudraut	904	Guitres	935
Total de l'arrondissement	975	Libourne	813
<i>Arrondissement de Blaye.</i>		Lussac	806
Cantons de :		Pujols	673
Blaye	768	Sainte-Foy	755
Bourg	780	Total de l'arrondissement de Libourne	823
Saint-Ciers-la-Lande	904		

Dans les cantons d'Audenge, de la Teste, en pleine Lande, la natalité est plus forte : 1310 et 1350, à Captieux également, 1391. Mais elle est excessivement faible à Pellegrue, vallée de la Garonne : 585 naissances pour 1000 décès.

Le département voisin, celui du Lot-et-Garonne, plus homogène au point de vue de la dépopulation, ne possède qu'un canton, dans lequel les naissances dépassent les décès : celui d'Houeillès, situé d'ailleurs dans les Landes de Gascogne, ce qui explique cette fécondité anormale, 1455 naissances pour 1000 décès. Le canton de Monclar offre le minimum de la natalité du département et de la France : 516 naissances pour 1000 décès. Voici d'ailleurs le détail du département.

Naissances pour 1000 décès.

<i>Arrondissement d'Agen.</i>		<i>Arrondissement de Nérac.</i>	
Cantons de : (1 ^{er} et 2 ^e cantons).		Cantons de :	
Agen	645	Casteljaloux	935
Astaffort	601	Damazan	733
Beauville	651	Francescas	650
Laplume	687	Houeillès	1455
Laroque	537	Lavardac	700
Port Sainte-Marie	639	Mézin	728
Prayssas	573	Nérac	650
Puymirol	615	Ensemble de l'arrondissement	770
Ensemble de l'arrondissement	629	<i>Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.</i>	
<i>Arrondissement de Marmande.</i>		Cantons de :	
Cantons de :		Cancon	664
Bouglon	970	Castillonès	717
Castelmoron	679	Fumel	764
Duras	692	Monclar	516
Lauzun	649	Montflanquin	709
Marmande	749	Penne	708
Mas (le)	872	Sainte-Livrade	592
Meilhan	807	Tournon	752
Seyches	680	Villeneuve	635
Tonneins	716	Villereal	660
Ensemble de l'arrondissement de Marmande	740	Ensemble de l'arrondissement	671

La moyenne générale du département de Lot-et-Garonne est de 675 naissances pour 1000 décès. Une carte que nous avons dressée, par commune de ce département, indique que la dépopulation se produit surtout le long de la Garonne et de ses principaux affluents qui

viennent converger dans ce riche département; plus une région est riche, plus elle semble frappée de stérilité.

Le Gers, avec le Lot-et-Garonne est réputé pour le plus infécond de France : examinons comment se répartit sur nos territoires cette infécondité. Nous avons compté pour 1000 décès 669 naissances seulement, pendant la période de 1888-1894, sept années, pour laquelle le service de la Statistique Générale de France, que nous dirigeons à cette époque, avait demandé des renseignements à chacune des communes.

Naissances pour 1000 décès.

<i>Arrondissement d'Auch.</i>		<i>Arrondissement de Lectoure.</i>	
Cantons :	p. 1000 décès.	Cantons :	p. 1000 décès.
Auch (nord)	543	Fleurance	573
Auch (sud)	682	Lectoure	580
Gimont	673	Mauvezin	683
Jegun	674	Miradoux	690
Saramon	627	Saint-Clar	637
Vic Fézenzac	613	Ensemble de l'arrondis-	
Ensemble de l'arrondis-		sement	620
sement	616		
<i>Arrondissement de Condom.</i>		<i>Arrondissement de Mirande.</i>	
Cantons :		Cantons :	
Cazaubon	839	Aignan	711
Condom	615	Marcillac	636
Eauze	634	Masseube	683
Montréal	707	Miélan	690
Nogaro	786	Mirande	654
Valence	639	Montesquiou	703
Ensemble de l'arrondis-		Plaisance	597
sement	704	Riscle	757
		Ensemble de l'arrondis-	
		sement	682

<i>Arrondissement de Lombez.</i>	Lombez	756	
Cantons :	Samatan	746	
Cologne	745	Ensemble de l'arrondis-	
Isle Jourdain	740	sement	748

Ici, pas un canton, pas une commune ne produit de naissances en nombre suffisant, la dépopulation est générale : A Auch, à Fleurance, à Lectoure; à Plaisance, on compte presque deux décès pour une naissance. La population tomberait à bref délai sans l'immigration des montagnards pyrénéens et des Espagnols qui viennent offrir leurs bras, notamment dans l'Armagnac, pour les travaux des vignes.

Les plus fécondes des communes confinent aux landes de Gascogne, qui ont encore conservé une partie de leur forte natalité et, d'autre part, les communes les plus stériles s'inclinent vers la Garonne et sont situés dans le Lectourois. Là et du côté de Valence, d'Agen, de Nérac, dans tout le milieu de ce beau pays qui se partage entre les départements du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Gers, on peut observer très nettement que le ménage a ordinairement un seul enfant; aussi, deux personnes sont-elles forcément remplacées au bout d'une génération par une seule!

Regardons plus au Nord, vers les premières collines du Massif Central, et examinons le département de la Dordogne au point de vue de la comparaison des naissances et des décès.

Ici, il y a presque balance : 975 naissances pour 1000 décès : 70.264 naissances contre 71.273 décès; mais quelle diversité suivant les cantons! quelle différence entre les hautes vallées plus pauvres du Nontronnais, où les naissances sont près de deux fois plus nombreuses que les décès dans le canton de Jumilhac-le-Grand, et les belles campagnes de la basse Dordogne, du côté de Vélignes, où l'on compte de 600 à 700 naissances pour un même nombre de décès.

Voici d'ailleurs comment se répartit cette variété si curieuse : Département de la Dordogne : 975 naissances pour 1000 décès.

<i>Arrondissement de Périgueux</i>		p. 1000
Cantons :	décès.	décès.
Brantôme	937	Lanouaille 1.421
Excideuil	1.035	Mareuil 900
Hautefort	860	Nontron 1.251
Périgueux	976	Saint-Pardoux . . . 1.460
Saint-Astier	1.035	Thiviers 1.090
Saint-Pierre	1.045	Ensemble de l'arron-
Savignac	961	dissement 1,281
Thénon	787	<i>Arrondissement de Ribérac</i>
Vergt	1.127	Cantons de :
Ensemble de l'arron-	975	Monpont 1060
		Montagrier 895
<i>Arrondissement de Bergerac.</i>		Mussidan 1065
Cantons :		Neuvic 988
Bergerac	790	Ribérac 943
Saint-Alvère	895	Saint-Aulaye 920
Beaumont	886	Verteillac 850
Cadouin	915	Ensemble de l'arron-
Eymet	784	dissement 956
Issigeac	781	<i>Arrondissement de Sarlat.</i>
Laforce	780	Cantons de :
Lalinde	1.116	Sarlat 860
Montpazier	840	Belvès 777
Sigoulès	726	Bugue (le) 960
Vélines	648	Carlux 895
Villamblard	1.040	Saint-Cyprien 838
Villefranche	796	Domme 907
Ensemble de l'arron-	841	Montignac 880
		Salignac 1002
<i>Arrondissement de Nontron.</i>		Terrasson 825
Cantons :		Villefranche-de-Péri-
Bussiè-res-Badil . . . 1.333		gord 836
Champagnac 997		Ensemble de l'arron-
Jumilhac-le-Grand . 1.636		dissement 871

Dans ce vaste département, dont il y a quelques années toutes les communes, tous les cantons fournissaient des excédents de naissances, et qui comptaient il y a quinze ans parmi les plus féconds de France, un changement presque subit s'est produit, et la dépopulation, venant de la vallée de la Garonne, a fait irruption dans les basses vallées de l'Isle et de la Dordogne, et a déjà contaminé près de la moitié des communes. Il reste, presque intact, le territoire que l'on peut considérer comme faisant partie intégrante, au point de vue ethnographique, géographique et économique, du Limousin, dans lequel le vigoureux paysan, sobre et travailleur ne paraît nullement persuadé de la nécessité de pratiquer la doctrine malthusienne.

Tout autres sont les mœurs du paysan gascon et du montagnard pyrénéen de la région de la Haute-Garonne, sur la natalité de laquelle nous allons maintenant jeter un rapide coup d'œil.

Le département de la Haute-Garonne, dans son ensemble, accuse pour la période de sept années 1888-1894, une moyenne générale de 766 naissances pour 1000 décès, soit moins de 3 naissances pour 4 décès. Voici le détail.

<i>Arrondissement de Toulouse.</i>		<i>Arrondissement de Muret.</i>	
Cantons de :	p. 1000	Cantons de :	p. 1000
	décès		décès
Cadours	710	Auterive	716
Castanet	805	Carbonne	771
Fronton	723	Cazères	730
Grenade	727	Cintegabelle 844	
Léguevin	760	Fousseret 804	
Montastruc	735	Montesquieu 759	
Verfeil	960	Muret 638	
Toulouse	747	Rieumes 747	
Villemur	730	Rieux 783	
Ensemble de l'arron-	748	Saint-Lys 734	
		Ensemble de l'arron-	
		dissement 745	

<i>Arrondissem. de S.-Gaudens</i>		<i>Arrondiss. de Villefranche.</i>	
Cantons de :		Cantons de :	
d'Aspet	714	Caraman	1.018
d'Aurignac	823	Lanta	1.110
Bagnères-de-Luchon	814	Montguiscard	800
Boulogne	754	Nailloux	1.000
l'Isle-en-Dodon	772	Revel	950
Montrejeau	754	Villefranche de Lau- raguais	837
Saint-Béat	755	Ensemble de l'arron- dissement	930
Barbazan	714		
Saint-Gaudens	800		
Saint-Martory	643		
Salies	743		
Ensemble de l'arrondis- sement	755		

Ici, la dépopulation semble bien établie, depuis la frontière des Pyrénées, depuis l'entrée en France de la Garonne, par le val d'Aran, et l'excédent des décès semble à peu près le même, avec tendance à l'aggravation jusqu'à Grenade : Fronton, Cadours et Villemur qui marquent la limite du département du Tarn-et-Garonne. C'est seulement à l'Est, dans le Lauraguais que la natalité paraît se relever quelque peu sur les premiers plateaux qui commencent le Massif Central, mais, c'est à peine si une dizaine de communes, vers Caraman, Lanta et Verfeil, au nord du canal des deux mers, vers Nailloux, au sud du même canal, produisent assez de naissances pour compenser les décès.

Dans le Tarn-et-Garonne, qui est habité par une population semblable à celle de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Gers une analyse détaillée et approfondie ne sera guère nécessaire, tant la dépopulation est générale et presque homogène.

Les communes qui se dépeuplent le moins, dans lesquelles le nombre des décès est le moins considérable, par rapport à celui des naissances, sont dans le canton de La Française, de Molières, de Montclar, de 800 à 880 naissances pour 1000 décès; il semble que le mal soit moins grand dans le Nord et à l'Est des départements,

tandis que les cantons de Moissac, sur la Garonne, de Montaigne et surtout de Lavit (545 naissance pour 1000 décès) dans la Lomagne, près de Lectoure, au Sud-Ouest, indiquent une natalité aussi faible que dans les cantons les plus inféconds du Gers et du Lot-et-Garonne.

La moyenne générale est pour le département du Tarn-et-Garonne de 745, soit 3 naissances pour 4 décès, de 766, à très peu près la même pour l'arrondissement de Montauban, de 780, un peu moins mauvaise pour l'arrondissement de Castelsarrasin, et de 666, c'est-à-dire 2 naissances pour 3 décès, dans celui de Moissac.

<i>Arrondiss. de Montauban.</i>			p. 1000 décès.
Cantons de :	p. 1000 Naiss.		
Montauban	731	Castelsarrasin	845
Caussade	779	Grisolles	889
Caylus	764	Lavit	545
Lafrançaise	819	Montech	850
Molières	813	Saint-Nicolas	730
Montclar	806	Verdun	815
Montpezat	753	Ensemble de l'arrondis- sement	780
Nègrepelaine	790	<i>Arrondissement de Moissac.</i>	
Saint-Antonin	787	Cantons :	
Villebrumier	779	d'Auvillar	645
Ensemble de l'arrondis- sement	766	Bourg de Visa	709
<i>Arrondiss. de Castelsarrasin.</i>		Lauzerte	755
Cantons de :		Moissac	615
Beaumont	725	Montaigne	616
		Valence	686
		Ensemble de l'arrondis- sement	666

On voit qu'en définitive le département du Tarn-et-Garonne est, à part le canton de Lavit, dont la dépopulation est extrême (1 naissance pour 2 décès dans la plupart de ses communes) présente une dépopulation générale et presque égale. C'est là un pays d'adultes et même de vieillards, et la vie moyenne y paraît très élevée malgré une proportion trompeuse de décès : c'est, en effet là où il y a,

<i>Arrondissement de Cahors.</i>		p. 1000 décès.
Cantons de :		
Cahors	656	Lacapelle 794
Castelnau	768	Latronquière 1.149
Catus	700	Livernon 871
Cazals	740	St-Céré 826
Lalbenque	741	Ensemble de l'arrondis-
Lauzès	764	sement 828
Limogne	839	<i>Arrondissement de Gourdon.</i>
Luzech	620	Cantons de :
Montcuq	706	Gourdon 876
Puy-Lévéque	720	Gramat 719
Saint-Géry	739	Labastide de Murat 824
Ensemble de l'arrondis-		Martel 827
sement 710		Payrac 945
<i>Arrondissement de Figeac.</i>		St-Germain 692
Cantons de :		Salviac 835
Bretenoux	700	Souillac 870
Carjac	830	Vayrac 814
Figeac	774	Ensemble de l'arrondis-
		sement 831

La vallée du Lot est marquée par une mortalité excessive, aggravée par une natalité languissante. A Cahors, à Luzech et dans les communes environnantes, il y a moitié plus de décès que de naissances. Mais la natalité se relève dans les causses du Quercy, et le canton de la Tronquière offre plusieurs communes dans lesquelles la natalité reste encore supérieure à la mortalité. Il est vrai que là, on retrouve aux confins du département du Cantal, département où la natalité n'a pas encore été dépassée par les décès.

Dans ce chapitre, nous ne considérons pas l'intensité de la mortalité en elle-même, ni la puissance absolue de la natalité, mais simplement la différence en faveur de l'une ou de l'autre; on peut trouver, en France, par exemple en Provence, en Bretagne, des mortalités plus fortes que dans le Bassin de la Garonne, mais

le chiffre des naissances lui étant supérieur, il en résulte un accroissement continu dans le nombre des habitants. De même, dans la région des Pyrénées et du Massif Central, peut-on trouver certaines régions, plus ou moins étendues, où la natalité est faible, mais supérieure à la mortalité.

Dans les Pyrénées, Basses et Hautes, la mortalité est relativement faible, mais la natalité lui est généralement supérieure dans les Basses-Pyrénées, tandis qu'elle lui est plus faible dans les Hautes-Pyrénées.

Voici comment se passent les choses dans le riche département des Basses-Pyrénées.

Département des Basses-Pyrénées, moyenne générale, 1086 naissances pour 1000 décès.

<i>Arrondissement de Pau.</i>		p. 1000 décès.
Cantons de :		
Garlin	830	Espelette 1.360
Lembeye	790	Hasparren 1.320
Lescar	822	Labastide-Clairence 1.172
Montaner	870	St-Jean-de-Luz 1.300
Morlaàs	1.135	Ustaritz 1.195
Nay (Est)	1.039	Ensemble de l'arrondis-
Nay (Ouest)	1.251	sement 1.150
Pau (Est)	856	<i>Arrondissement d'Oloron.</i>
Pau (Ouest)	1.130	Cantons de :
Pontacq	1.040	Accous 974
Thèze	1.013	Aramits 1.160
Ensemble de l'arrondis-		Arudy 1.033
sement 954		Laruns 946
<i>Arrondissement de Bayonne.</i>		Lasseube 1.025
Cantons de :		Monein 1.155
Bayonne (N. E.)	948	Oloron (Est) 945
Bayonne (N. O.)	1.219	Oloron (Ouest) 1.180
Bidache	1.320	Ensemble de l'arrondis-
		sement 1.030

<i>Arrondissement de Mauléon.</i>		<i>Arrondissement d'Orthez.</i>	
Cantons de :	p. 1000 décès.	Cantons de :	p. 1000 décès.
Iholdy	1.330	Arthez	1.024
Mauléon	1.200	Arzacq	870
Baïgorry	1.190	Lagor	1.234
St-Jean-Pied-de-Port	1.185	Navarrenx	1.169
St-Palais	1.290	Orthez	1.081
Tardets	1.291	Salies-de-Béarn	1.225
Ensemble de l'arrondis-		Sauveterre	1.350
sement	1.240	Ensemble de l'arrondis-	
		sement	1.132

L'arrondissement de Pau, qui se rapproche surtout des pays peu féconds des Hautes-Pyrénées et du Gers, a une faible natalité, surtout dans les cantons de Lembeye, de Montaner, tandis que la partie qui touche aux montagnes, Nay, Pontacq, présente une natalité plus satisfaisante. De même, dans l'arrondissement de Bayonne, la seule ville de Bayonne, présente une faible natalité, pendant que le nombre des naissances varie de 1300 à 1400 pour 1000 décès dans le Labourd et dans le pays Basque. Tout l'ensemble de l'arrondissement de Mauléon-Licharre, dans la Navarre, présente un très notable excédent de naissances, qui a son maximum dans le canton d'Iholdy. Au contraire, le pays des plaines ondulées et riches, qui constitue les arrondissements d'Oloron et d'Orthez, possède une natalité médiocre, qui le plus souvent s'équilibre avec la mortalité, médiocre également.

Département des Hautes-Pyrénées, nombre de naissances pour mille décès, considérées dans leur ensemble, 830 seulement.

<i>Arrondissement de Tarbes.</i>			
Cantons de :	p. 1000 décès.		p. 1000 décès.
Castelnaud-rivière-		Ossun	928
basse	675	Pouyastruc	759
Galan	740	Rabastens	796
Maubourguet	607	Tarbes	820
		Tournay	834

	p. 1000 décès.		p. 1000 décès.
Trie	751	Aucun	1.240
Vic-Bigorre	816	Lourdes	1.020
Ensemble de l'arrondis-		Luz	995
sement	785	St-Pé	1.060
<i>Arrondissement d'Argelès.</i>		Ensemble de l'arrondis-	
Cantons de :		sement	1.048
Argelès	1.040		

Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

Cantons :	pour 1000 décès.
D'Arreau	602 naissances.
Bagnères	873 —
Bordères	804 —
Campan	835 —
Castelnaud Magnoac	830 —
Labarthe	730 —
Lannemezan	963 —
Mauléon Barousse	685 —
Saint-Laurent	625 —
Vielle Aure	750 —
Ensemble de l'arrondissement.	783 —

Comme cela se voit, les arrondissements de Tarbes, riche plateau, et de Bagnères, non moins riches vallées, essentiellement gasconnes comme population, produisent moitié plus de décès que de naissances et se dépeuplent à vue d'œil, tandis que l'arrondissement d'Argelès, plus pauvre, plus fécond, tend plutôt à se dépeupler par l'émigration. Le minimum de la natalité, dans l'arrondissement de Tarbes, se constate dans les cantons de Castelnaud Rivière-Basse et de Maubourguet, qui constituent une pointe dans le plateau d'Astarae, et dans l'arrondissement voisin les vallées d'Arreau, de Mauléon, 600 à 650 naissances pour 1000 décès, regardent du côté de la Garonne et conservent les

mêmes populations, les mêmes mœurs sociales que dans toute l'étendue de la vallée de la Garonne. A l'ouest du département, au contraire, les vallées regardent plutôt du côté du Béarn et leurs communes présentent des natalités plus satisfaisantes comme dans le Béarn. Il y aurait donc dans l'explication de ces différences des questions de race et de mœurs, de genre de vie, combiné à des usages d'émigration et d'immigration. A noter qu'un certain nombre d'Espagnols immigrés viennent combler dans une certaine mesure les vides causés par la dépopulation, que celle-ci soit causée par l'excédent des décès ou par l'émigration.

Mais revenons maintenant aux départements de l'Ouest et du Nord du Bassin de la Garonne : nous parcourons ainsi les régions qui comptent parmi les plus fécondes de la France et qui, en même temps, fournissent la plus grande partie des émigrations vers les centres de dépopulation, de façon à combler, dans une certaine mesure, les vides causés par l'excédent des décès sur les naissances.

Département de la Lozère : le nombre des naissances est de 1279 pour 1000 décès, mais ici encore, une constatation douloureuse doit être faite : le nombre des naissances diminue d'année en année et le nombre des décès augmente inversement.

Années	Naissances	Décès
1888	4202	2809
1889	3927	2826
1890	3713	3252
1891	3579	2947
1892	3544	2800
1893	3664	2880
1894	3585	3060

Ainsi, en 1888, on comptait 1500 naissances pour 1000 décès ; en 1894, on n'en comptait plus que 1165, aujourd'hui (année 1900, résultats publiés en décembre 1901) le nombre des naissances égale celui des décès. Il n'y a peut-être pas d'exemple, sinon dans le Lot, département voisin que nous avons analysé tout à l'heure, de chute

aussi rapide dans la natalité ; heureusement que dans le département de la Lozère la moyenne générale cache des faits locaux très satisfaisants.

Examinons pour l'instant l'excédent des naissances ou des décès, pendant la période 1888-1894, moyennes générales.

Département de la Lozère 1279 naissances pour 1000 décès.

<i>Arrondissement de Mende :</i>		<i>Arrondissement de Florac :</i>	
Cantons de :		Cantons de :	
Saint Amans	1605	Florac	1063
Bleynard	1430	Barre.	961
Châteauneuf.	1559	Sainte-Eminie	1356
Grandrieu	1470	Saint - Germain - de -	
Langogne	1166	Calberte.	1024
Mende	1133	Masegros	1627
Villefort.	1283	Meyrueis	1094
Ensemble de l'arrondissement	1322	Pont-de-Montvert.	1001
		Ensemble de l'arrondissement	1100

Arrondissement de Marvejols.

Cantons de :	pour 100 décès.
Aumont	1620 naissances.
La Canourgue	1254 —
Chanac	1320 —
Fournels.	1059 —
Malzieu	1343 —
Marvejols	1289 —
Nasbimal	1585 —
Saint-Chély-d'Apcher	1429 —
Saint-Germain-du-Teil	1280 —
Servelette	1120 —
Ensemble de l'arrondissement.	1349 —

Le centre de la fécondité, en d'autres termes la région dans laquelle le nombre des naissances est, toutes proportions gardées, dans le canton de Saint-Amans, au Nord-Ouest du département, tandis qu'au Sud-Est, dans les vallées qui conduisent les eaux dans la Méditerranée, notamment dans les cantons de Barre, des Cévennes, de Saint-Germain de Calberte, les naissances compensent à peine les décès; même observation pour les communes de la vallée du Tarn, au pied des montagnes de la Lozère, dans les cantons de Pont-de-Montvert et de Florac.

Cette particularité se poursuit dans le département voisin, l'Aveyron, que nous allons maintenant examiner.

Département de l'Aveyron, nombre de naissances pour 1000 décès, 1065, pendant la période 1888-1894 (66.667 naissances et 62.712 décès). Ici encore, augmentation des décès et diminution simultanée des naissances.

<i>Arrondissement de Rodez.</i>		<i>Arrondissement d'Espalion.</i>	
Cantons de :		Cantons :	
Bozouls	989	d'Entraygues	1141
Cassagnes Bégonnès .	1271	d'Espalion	1147
Conques	1141	d'Estaing	1120
Marcillac	945	Laguiole	925
Naucelle	1258	Mur de Barrez	961
Pont-de-Salars	1358	Saint-Amans	983
Réquista	1151	Saint-Chély	1211
Rignac	1180	Sainte-Geneviève	685
Rodez	985	Saint-Geniez	1130
La Salvetat	1150	Ensemble de l'arrondis-	
Sauveterre	1191	sement	1022
Ensemble de l'arrondis-			
sement	1116		

L'arrondissement de Rodez, vallée de l'Aveyron, présente encore des coefficients satisfaisants. Les Causses, qui couvrent en s'inclinant vers le Sud, présentent une population peu dense, primitive, travailleuse et peu malthusienne encore. L'arrondissement d'Espa-

lion, qui est composé, pour la densité de sa population, de la vallée du Lot, indique une fécondité déjà moins forte que dans la Lozère, fécondité qui va en diminuant dans cette vallée, au fur et à mesure que la rivière se rapproche de la Garonne : à signaler la faible natalité de la haute vallée de Lozère, vers Mur de Barrez et surtout Sainte-Geneviève, dont les naissances atteignent au plus la proportion de 685 pour 1000 décès, comme dans les basses vallées du Lot.

<i>Arrondissement de Millau.</i>		<i>Arrondissement de Villefranche.</i>	
Cantons de :		Cantons :	
Campagnac	1270	d'Asprières	975
Laissac	940	d'Aubin	1280
Millau	980	Decazeville	1099
Nant	954	Montbazens	1110
Peyreleau	1082	Najac	1081
Saint-Beauzély	997	Rieupeyroux	1095
Salles Curan	1438	Villefranche - de -	
Séverac-le-Château .	1366	Rouergue	795
Vézins	1282	Villeneuve	910
Ensemble de l'arrondis-		Ensemble de l'arrondis-	
sement	1069	sement	1042
<i>Arrondissement de Saint-Affrique.</i>		Ensemble du départe-	
Cantons de :		ment	
Belmont	1133		1065
Camarès	1047		
Cornus	1036		
Saint-Affrique	905		

Pour ce qui concerne les arrondissements de Millau et de Saint-Affrique, traversés par le Tarn, constatons que le long de cette rivière la natalité est, comme dans la Lozère, comme dans le département du Tarn, faible, comme d'ailleurs la mortalité, mais celle-ci a le dessus dans la plupart des communes du Causse Noir

et du plateau de Larzac, ainsi que dans les monts Levezou; pour l'arrondissement de Villefranche, la natalité paraît satisfaisante dans les communes situées hors des vallées du Lot et de l'Aveyron et surtout du côté des centres ouvriers d'Aubin et de Decazeville. Mais à Villefranche et autour de cette sous-préfecture, la mortalité est moitié plus forte que la natalité.

Département du Tarn : 908 naissances pour 1000 décès.

Le même phénomène se remarque dans le département du Tarn. C'est aujourd'hui dans les centres ouvriers que l'on constate la plus forte natalité, par exemple à Carmaux, comme à Aubin, Decazeville et Cransac, dans le département voisin que nous venons d'étudier. Voici le détail par arrondissements et par cantons.

<i>Arrondissement d'Albi.</i>		Mazamet.	1091
Cantons de :		Montredon	1219
Carmaux	1380	Murat	1038
Alban	1114	Roquecourbe	1052
Albi	680	Saint-Amans-Soult	1050
Monestiès	923	Vabre	1148
Pampelonne	900	Vielmur.	799
Réalmonet	909	Ensemble de l'arron-	
Valderiès	927	dissement.	970
Valence	1061	<i>Arrondissement de Gaillac.</i>	
Villefranche	940	Cantons de :	
Ensemble de l'arron-		Cadalen	773
dissement.	933	Castelnaud.Montmiral	741
<i>Arrondissement de Castres.</i>		Cordes	655
Cantons de :		Gaillac	723
Anglès	1250	Lisle	680
Brassac	1030	Rabastens	745
Castres	735	Salvagnac	770
Dourgne.	937	Vaour	740
Labruguière	890	Ensemble de l'arron-	
Lacaune.	1036	dissement	724
Lautrec	892	Ensemble du départe-	
		ment du Tarn	908

<i>Arrondissement de Lavaur.</i>	Puy Laurens	973
Cantons de :	Saint-Paul	1003
Lavaur	794	Ensemble de l'arron-
Cuq-Toulza.	1100	dissement
Graulhet.	945	916

Dans cette diversité de coefficients, on peut distinguer la différence qui existe, au point de vue de la natalité, entre Carmaux, centre minier et Castres, Mazamet, centres manufacturiers d'un autre genre (draperie).

La plus forte natalité serait dans les villages de l'arrondissement de Castres (montagnes Noires), tandis que la dépopulation s'exercerait dans les communes et cantons arrosés par l'Agout et le Tarn, à l'Ouest du département : les cantons de Cordes, de Cadalen, de Gaillac, de Lisle, d'une part (arrondissement de Gaillac) et de Lavaur, d'autre part montrent bien, par leur dépopulation constante, par le très fort excédent de décès, que l'on s'approche du centre de la dépopulation dans le bassin de la Garonne. Ce centre s'étend d'ailleurs, ayant commencé au pied des Pyrénées, depuis Toulouse, et englobe toutes les vallées des affluents importants de la Garonne, avec recrudescence de dépopulation à Montauban, Moissac, Agen, La Réole.

Il y a cinquante ans, la dépopulation se bornait à ces quelques points situés sur la Garonne et à quelques tournants de ses principaux affluents, elle gagne aujourd'hui, nous l'avons vu en partie plus haut, au sujet de la Dordogne, au Nord et à l'Est.

Elle gagne aussi au Nord-Ouest de la Guienne et va toucher dans ses parties vives, les contrées de la France réputées jusqu'à ce jour parmi les plus fécondes, le Limousin et l'Auvergne montagneuses. Il nous reste donc à jeter un coup d'œil sur l'Angoumois, et la Saintonge d'abord, puis sur la Corrèze et le Cantal.

Charente, nombre des naissances : 889 pour 1000 décès.

<i>Arrondissement d'Angoulême.</i>		Champagne Mouton	1100
Cantons de :		Confolens	1120
Angoulême	890	Montembœuf	1231
Blanzac	767	Saint-Claud	1017
Hiersac	695	Ensemble de l'arrondissement	1158
Montbron	1022	<i>Arrondissement de Barbezieux.</i>	
La Rochefoucault	798	Cantons de :	
Rouillac	653	Aubeterre	796
Saint-Amand-de-Boixe	652	Baignes	725
Villebois-Lavallette	845	Barbezieux	719
Ensemble de l'arrondissement	824	Brossac	880
<i>Arrondissement de Cognac.</i>		Chalais	785
Cantons de :		Montmoreau	765
Châteauneuf	710	Ensemble de l'arrondissement	764
Cognac	1037	<i>Arrondissement de Ruffec.</i>	
Jarnac	880	Cantons de :	
Segonzac	808	Ruffec	927
Ensemble de l'arrondissement	910	Aigre	688
<i>Arrondissement de Confolens.</i>		Mansle	787
Cantons de :		Villefagnan	691
Chabanais	1350	Ensemble de l'arrondissement	765

L'arrondissement de Confolens est le seul de ce riche département qui ne se dépeuple pas, il confine d'ailleurs au département de la Haute-Vienne et contient une population limousine nettement dessinée, surtout dans l'arrondissement de Chabanais et dans celui de Montembœuf.

Dans le reste du département, partout la dépopulation a différents degrés, sauf à Cognac, à l'Ouest, où les décès et les naissances se balancent à peu près exactement. Dans la partie septentrionale de la Charente et dans le Nord-Ouest, la dépopulation est intense, à Aigre, par exemple à Villefagnan, à Mansle: 2 naissances seule-

ment viennent combler 3 décès. En descendant vers le Sud, on trouve une dépopulation de plus en plus marquée dans les cantons de Saint-Amand, de Rouillac, d'Hiersac, de Châteauneuf, au centre du département; dans le Midi de la Charente, à Barbezieux, Segonzac, Baignes, Chalais, les excédents de décès sont plus marqués encore et on se retrouve là dans une région où la dépopulation est actuellement intense, la partie Ouest de la Dordogne, la partie méridionale de la Charente-Inférieure, aussi bien que dans les cantons du Nord de la Gironde.

Cela nous conduit à examiner comment se comporte la dépopulation dans la Charente-Inférieure, pays mixte, composé de plusieurs anciennes provinces d'une économie et d'une richesse différente.

Charente inférieure, 900 naissances pour 1000 décès. Un seul arrondissement voit sa population augmenter par l'excédent des naissances, celui de Marennes :

<i>Arrondissement de la Rochelle.</i>		<i>Arrondissement de Jonzac.</i>	
Cantons de :		Cantons de :	
Ars	727	Archiac	739
Courçon	894	Jonzac	708
La Jarrie	703	Mirambeau	705
Marans	1120	Montendre	696
La Rochelle	908	Montguyon	974
Saint-Martin-de-Ré	896	Montlieu	856
Ensemble de l'arrondissement	885	Saint-Genis	811
<i>Arrondissement de Marennes.</i>		Ensemble de l'arrondissement	
Cantons de :		793	
Château	1080	<i>Arrondissement de Rochefort</i>	
Marennes	1190	Cantons de :	
Royan	1071	Aigrefeuille	890
Saint-Agnant	1305	Rochefort	1031
Saint-Pierre	1009	Surgères	807
La Tremblade	1225	Tonnay-Charente	1030
Ensemble de l'arrondissement	1135	Ensemble de l'arrondissement	982

<i>Arrond. de St-Jean d'Angély</i>		<i>Arrondissement de Saintes</i>	
Cantons de :	p. 1000 décès	Cantons de :	p. 1000 décès
Aulnay	830	Burie	771
Saint-Hilaire	943	Cozes	898
Saint-Jean-d'Angély	750	Gémozac	905
Loulay	760	Pons	796
Matha	714	Saint-Porchaire	980
Saint-Savinien	940	Saujon	950
Tonnay Boutonne	868	Saintes	887
Ensemble de l'arrondis- sement	804	Ensemble de l'arrondis- sement	890

C'est dans le canton de Saint-Aignan, que la population paraît le plus augmenter, par le seul jeu des naissances et des décès, ainsi que dans la Haute-Saintonge, de Royan à Brouage. Dans l'arrondissement, au contraire, de Jonzac, la dépopulation atteint son maximum à Mirambeau, Jonzac, et surtout dans le canton de Montendre : remarquons qu'il en est de même dans les départements voisins, au Sud de la Gironde et à l'Est de la Charente. Les cantons qui composent l'arrondissement de la Rochelle, surtout celui de la Jarrie ne sont guère mieux partagés, sauf en ce qui concerne quelques communes qui composent une partie du canton de Marans, et qui participent à la fécondité sensiblement plus forte de la Vendée. La Basse-Saintonge, les cantons de Saint-Jean-d'Angély, de Loulay et, de Matha sont de moins en moins féconds, et la dépopulation s'y fait très nettement sentir, depuis une trentaine d'années.

Mais il est plus pénible encore de relever des départements qui comptaient parmi les plus féconds, il y a peu d'années, et qui voient leur excédent diminuer de plus en plus, au point d'être en déficit aujourd'hui, nous voulons parler du Cantal et de la Corrèze.

Cantal, nombre de naissances : 1071 pour 1000 décès.

<i>Arrondissement d'Aurillac</i>		<i>Arrondissement de Mauriac</i>	
Cantons de :	naissances pour 1000 décès	Cantons de :	naissances pour 1000 décès
Aurillac	908	Champs	1.286
Laroquebrou	1.071	Mauriac	1.190
Maurs	1.088	Pleaux	1.071
Montsalvy	1.249	Riom-ès-Montagne	1.161
Saint-Cernin	1.111	Saignes	1.300
Saint-Mamet	1.100	Salers	1.081
Vic-sur-Cère	970	Ensemble de l'arron- dissement	1.169
Ensemble de l'arron- dissement	1.021		

Le long de la Cère se trouvent les communes qui ont excédent de décès, et dans les autres parties des deux arrondissements d'Aurillac et de Mauriac, à l'Ouest du Cantal, se trouvent les parties les plus fécondes; c'est autour de Montsalvy, de Saint-Mamet, de Saint-Cernin, dans le premier de ces arrondissements, dans ceux de Champs, au Nord, en Limousin presque, ainsi dans les communes du canton de Mauriac, qu'il y a la plus forte natalité.

<i>Arrondissement de Murat</i>		<i>Arrondissement de St-Flour</i>	
Cantons de :		Cantons de :	
Allanche	1.092	Chaudesaigues	910
Marcenat	1.184	Massiac	1.033
Murat	1.100	Pierrefort	900
Ensemble de l'arron- dissement	1.128	Ruines	1.268
		Saint-Flour	1.060
		Ensemble de l'arron- dissement	1.037

On a vu plus haut que dans les cantons de Geneviève, de Mur de Barrez, sur la Truyère, au Nord du département de l'Aveyron, étaient un centre de dépopulation : à ce centre se rattacherait le canton voisin de Pierrefort et de Vic sur Cère dans le Cantal et de

Chaudesaigues ; les communes échelonnées dans les montagnes du Massif du Cantal, et dans celle qui vont rejoindre, au Nord, les hauts pays du Puy-de-Dôme, ont une forte natalité, et malheureusement une mortalité assez forte, mais pas assez pour subir la dépopulation ; depuis les monts de la Margeride jusqu'au Puy de Sancy, il y a un sérieux excédent de naissances. Malheureusement l'émigration a pour effet de dépeupler les montagnes, et si les décès y diminuent, les naissances semblent y diminuer plus vite encore ; nous avons cru pouvoir remarquer que les populations les plus fécondes, transportées hors de leurs montagnes, établies dans les villes perdent une grande partie de leur fécondité ; une observation pourra confirmer ce que nous venons d'avancer ; à Paris, les quartiers les plus stériles sont ceux où l'on compte le plus de provinciaux immigrés, fussent-ils originaires de nos provinces les plus fécondes, par exemple les Limousins.

Mais pour comble de malheur, les Limousins, dont la natalité était précieuse, semblent subir maintenant même chez eux dans leurs poétiques vallées, la loi commune et voient aujourd'hui diminuer le nombre de leurs naissances.

Examinons ce qui se passe dans la Corrèze, en 1888, naissances 8589, décès 6440, proportion 1330 naissances pour 1000 décès, en 1894, proportion des naissances 1112 pour 1000 décès.

Moyenne de toute la période considérée : 1202 naissances pour 1000 décès.

<i>Arrondissement de Tulle</i>	
Cantons de :	
Argentat	959
Corrèze	1.444
Egletons	1.485
Lapleau	1.218
Mercœur	1.019
Laroche Canillac	1.205
Saint-Privat	1.160
Seilhac	1.465
Treignac	1.525
Tulle	1.256
Uzerche	1.532
Ensemble de l'arrondissement	1.305
<i>Arrondissement de Brive</i>	
Cantons de :	
Ayen	995
Beaulieu	675
Beynat	966
Brive	1.002
Donzenac	1.180

Juillac	1.072	Bugeat	1.509
Larche	930	Eygurande	860
Lubersac	1.479	Meymac	1.420
Meysnac	825	Neuvic	1.309
Vigeois	1.650	Sornac	1.250
Ensemble de l'arrondissement	1.071	Ussel	1.219
<i>Arrondissement d'Ussel</i>		Ensemble de l'arrondissement	1.261
Cantons de :			
Bort	1.235		

Il est certain que plusieurs cantons, tels que celui de Treignac, celui d'Uzerche, donnent encore l'exemple d'une belle natalité, mais il est certain également que la natalité y a baissé depuis vingt ans, et baisse chaque année, et dans la période de 1888 à 1894, que nous avons plus spécialement examinée par commune et par canton, non seulement les naissances ont diminué, mais les décès ont augmenté, d'où affaiblissement double dans l'accroissement que l'on est en droit d'attendre d'un des pays les plus prolifiques de France. Dans l'arrondissement de Tulle, l'excédent des naissances est très remarquable, à Treignac, Uzerche, à Corrèze, à Seilhac, à Egletons, etc, et dans les communes qui composent ce canton, mais il y a un point faible, on le trouve dans les cantons de Mercœur et d'Argentat, c'est-à-dire dans la vallée de la Dordogne; ici encore se fait sentir le phénomène de la dépopulation que nous avons analysé plus haut dans les départements de la Dordogne, où le tempérament des habitants, de même origine, est identique, où des mœurs nouvelles et de nouveaux besoins se sont infiltrés dans les hautes vallées méridionales du Limousin.

Un autre fait pourra confirmer la précédente observation : dans l'arrondissement de Brive, un certain nombre de communes sont, et depuis peu en déficit, quant à leurs naissances ; il y a excédent de décès dans les cantons d'Ayen (995 naissances), de Beaulieu (675 naissances pour 1000 décès), de Beynat (966 naissances pour

1000 décès), de Larche (930 naissances pour 1000 décès), de Meyssac (825 naissances pour 1000 décès).

Or, tous ces cantons, toutes ces communes sont situées, soit sur la Corrèze, avant l'entrée de cette rivière dans le département de la Dordogne, dont nous avons tout à l'heure déploré la faible natalité observée depuis quelques années, soit sur les plaines inclinées vers le Midi ou sur les rives de la Dordogne, avant que cette rivière ne vienne arroser les campagnes du département du Lot. La dépopulation que nous constatons aujourd'hui dans le département de la Corrèze fait donc partie du même bloc que celle que nous avons observée dans tout l'ensemble du Bassin de la Garonne, elle a les mêmes causes et produit les mêmes effets, elle fait la tache d'huile et si, de la Lozère à la Haute-Vienne, il y a encore une belle région présentant une forte natalité et englobant une grande partie de l'Auvergne, il faut s'attendre à ce que la dépopulation pénètre dans le Limousin, également par le Nord et surtout par le Nord-Est, car le département de la Corrèze est voisin de celui du Puy-de-Dôme, lequel se dépeuple aujourd'hui tout autour de ses montagnes.

Cela est si vrai, que la dépopulation venant du Puy-de-Dôme touche déjà la Corrèze et l'entoure par le Nord : le canton d'Eygurande fléchit à son tour dans l'arrondissement d'Ussel et à côté d'excédents de naissances, tels que 1509 pour 1000 décès, autour de Bugeat, 1420 pour 1000 décès, autour de Meymac, de 1309 pour 1000 décès, autour de Neuvic, nous ne trouvons plus aujourd'hui que 860 naissances pour le même nombre de décès, dans le canton d'Eygurande, à la pointe extrême de la Corrèze, qui touche au département du Puy-de-Dôme. La dépopulation n'est-elle pas ainsi prise sur le fait ?

Une carte de géographie, que nous avons dressée, indiquant par commune et par canton la répartition des excédents de décès ou de naissances, montre mieux que tout ce que nous pourrions écrire à ce sujet l'intensité et l'économie du phénomène que nous étudions.

Afin de donner une synthèse de ce phénomène dans 18 départements du Sud-Ouest de la France, nous donnons dans le tableau ci-après le classement des 564 cantons qu'ils renferment, tous

d'après les proportions des naissances par rapport à 1000 décès dans la période considérée de 1888 à 1894.

D'après ce tableau, les cantons dans lesquels le nombre des naissances pour 1000 décès, descend au-dessous de 600, est l'exception, on en compte cependant 10, dont 1 dans la Gironde, 4 dans le Lot-et-Garonne, 4 dans le Gers, 1 dans le Tarn-et-Garonne. On compte 11 cantons dans lesquels le nombre des naissances pour 1000 décès dépasse 1500 : de ces cantons à forte natalité et à faible mortalité il y en a 1 dans la Dordogne, 5 dans la Lozère, 1 dans les Landes et 4 dans la Corrèze.

Voilà pour les extrêmes. Les autres cantons s'échelonnent entre 600 et 1500 naissances pour 1000 décès, de la manière suivante :

Nombre de naissance p. 1000 décès.	Nombre des cantons des 18 départements du Sud-Ouest.
600 à 700 naissance	61 cantons
700 à 800 —	118 —
800 à 900 —	88 —
900 à 1000 —	87 —
1000 à 1100 —	65 —
1100 à 1200 —	50 —
1200 à 1300 —	35 —
1300 à 1400 —	23 —
1400 à 1500 —	15 —

C'est dans le groupe qui réunit ceux dans lesquels on compte de 700 à 800 naissances pour 1000 décès, qu'il y a le plus grand nombre de cantons. Sur 564 cantons que nous avons analysés et examinés, au point de vue de l'excédent des naissances ou des décès, il y en a 364 qui ont un excédent de décès, 200 seulement voient leur population augmenter.

Comment se répartit géographiquement cette dépopulation ? La carte, suffisamment détaillée par canton et commune, que nous avons dressée dans le but d'examiner cette répartition indique nettement que la région qui se dépeuple le plus rapidement

(abstraction faite de l'émigration) commence dans la haute vallée de la Garonne, au-dessus de Toulouse, englobe le plateau de Lannemesan, suit la vallée des nombreux affluents qui arrosent ce plateau, suivant les vallées de l'Hers, du Tarn, du Lot, de la Dordogne, de l'Isle et atteint la ville de Bordeaux. Une autre région, ravagée par la dépopulation, située plus au nord de la Guyenne et à l'ouest du Limousin, va rejoindre le Poitou et l'Anjou, comprenant principalement la vallée de la Charente. Telle est la physionomie de cette partie de la France en ce qui concerne la dépopulation.

Durée de la génération.

Au double point de vue du calcul de la dépopulation et de la mesure de la richesse, laquelle a, comme on le sait, une influence incontestable sur la natalité, il y a un grand intérêt à connaître la durée de la génération. On admet généralement, sans s'expliquer pourquoi, que la durée de la génération est de trente-trois ans. Mais nous avons considéré que cette durée, s'approchant d'ailleurs de beaucoup de la vérité pour ce qui concerne la génération de l'homme ne saurait être exacte pour la femme et que, calculée pour l'ensemble de la France, elle ne saurait être la même pour chacun des départements.

En mettant en œuvre les résultats de l'observation de 4 millions et demi de naissances, classées d'après l'âge des parents, nous avons trouvé pour la différence d'âge qui sépare un père et une mère de celui de ses enfants¹ :

Durée de la génération pour le père, 33 ans sept mois.

Pour les mères	{	légitimes	29 ans 10 mois.
		naturelles	23 ans 11 mois,

Et pour l'évaluation de la fortune dévolue à la suite des décès, nous ne devons pas, comme ont fait plusieurs auteurs, multiplier le total des sommes dévolues par trente-trois ans, ce qui est seule-

¹ V. Turquan, *Fortune de la France*, Paris Guillaumin, 1901.

ment pour la succession de l'homme et ce qui contribue à donner une appréciation trop grande de la fortune de la France, pas plus que nous ne devons calculer cette fortune d'après la durée de la génération de la femme, laquelle transmet sa fortune aussi bien que l'homme, c'est-

DURÉE DE LA GÉNÉRATION. - HOMMES

Âge moyen du père à la naissance d'un enfant.



Fig. 24. — Génération.

à-dire d'après un multiplicateur égal à vingt-neuf ans, cela conduirait à une évaluation trop faible. Nous avons fait porter nos calculs sur la moyenne arithmétique entre ces deux chiffres, 33 et 29, soit d'après le chiffre rond trente et un ans, huit mois, vingt et un jours et, pour faciliter les calculs, nous avons pris l'expérience décimale 31,73. Tel serait notre multiplicateur général qui nous donnera l'évaluation de la fortune de la France

Calcul de la richesse et de la fécondité. — Mais l'administra-

tion de l'enregistrement a publié le montant des dévolutions successorales par département et, après avoir calculé de notre côté la valeur de la durée de la génération par département ; nous avons pu calculer le montant de la fortune appartenant à chaque département et par suite de la fortune des familles, des individus dans

DURÉE DE LA GÉNÉRATION. - FEMMES
Age moyen de la mère à la naissance d'un enfant (légitime)

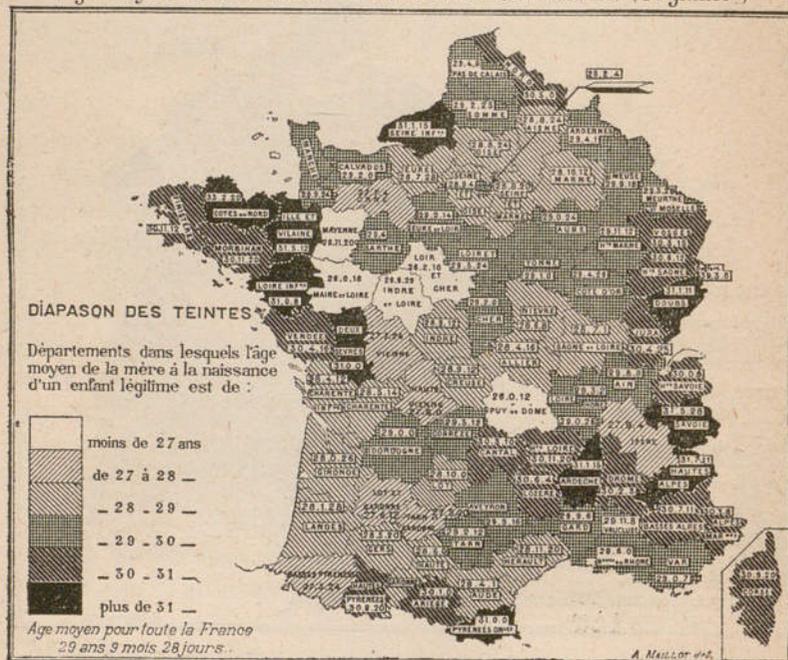


FIG. 25. — Génération.

chaque département séparément, d'après le coefficient qui lui est propre. Un coefficient de 35, par exemple, qui a été appliqué à tous les départements, a donné une idée fautive de la répartition de la richesse. Pour ne citer qu'un exemple, dans le département de l'Aveyron, pays à forte natalité, le multiplicateur serait de 38,6 pour la génération d'homme et de 29,8 pour

la génération de femme, soit 34,3 en moyenne, et pour le département de la Sarthe, dont la natalité est très faible, le multiplicateur serait 32 pour la génération d'homme et 26 pour la génération de femme, soit en moyenne 29.

DURÉE DE LA GÉNÉRATION - FEMMES
Age moyen de la fille-mère à la naissance d'un enfant naturel.

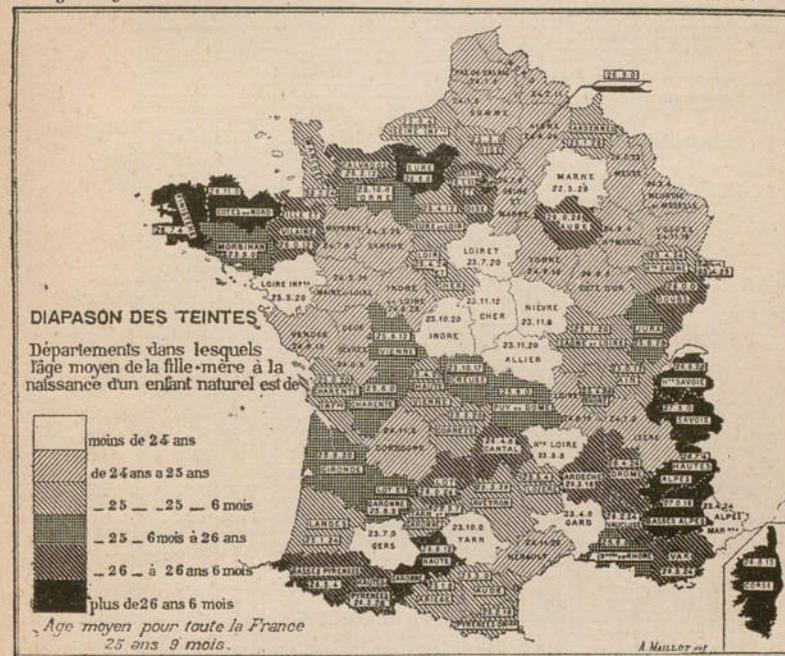


FIG. 26. — Génération.

Nous ne donnerons pas ici le tableau résumé de nos calculs, lesquels s'appliquent plutôt à un intérêt démographique, mais nous donnons dans deux cartes la répartition de la durée de la génération de l'homme, puis de la femme.

Examinons maintenant comment a pu varier la fortune de la France, en même temps que les naissances et que les décès, en ne perdant pas de vue que c'est grâce à la statistique des décès,

combinée avec la connaissance de l'annuité successorale, que nous avons pu, année par année, constater l'état de la fortune, révélé par les successions.

Pendant les années 1839 à 1847, l'annuité successorale s'élève à 1515 millions en 1838, à 1788 millions en 1844, soit 273 millions d'augmentation ; ensuite se produit un moment d'arrêt, aussi bien

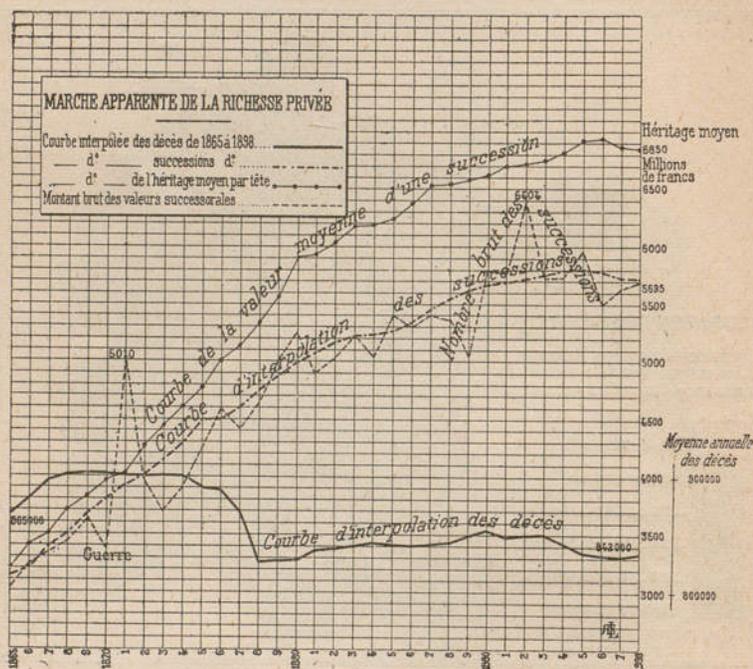


FIG. 27. — Valeur moyenne d'une succession.

parmi les naissances que parmi les mariages et dans la fortune publique : c'est la crise de 1846, 1847 et 1848.

Pendant le second Empire, le mouvement de la richesse, et celui des naissances a été tel que, malgré les guerres de Crimée et d'Italie, malgré la crise de 1857, la fortune de la France n'a cessé de croître. La terrible guerre de 1870-1871, interrompt brusquement la prospérité qui s'accroissait jusqu'en 1869-1870,

mais en 1871 et 1872, par un phénomène fiscal curieux à étudier, après les hécatombes de la guerre, qui ont été une source de richesse pour le fisc, la liquidation de trop nombreuses, hélas ! successions, a relevé jusqu'à 5 milliards, le chiffre de l'annuité successorale.

MONTANT MOYEN D'UNE SUCCESSION EN 1898

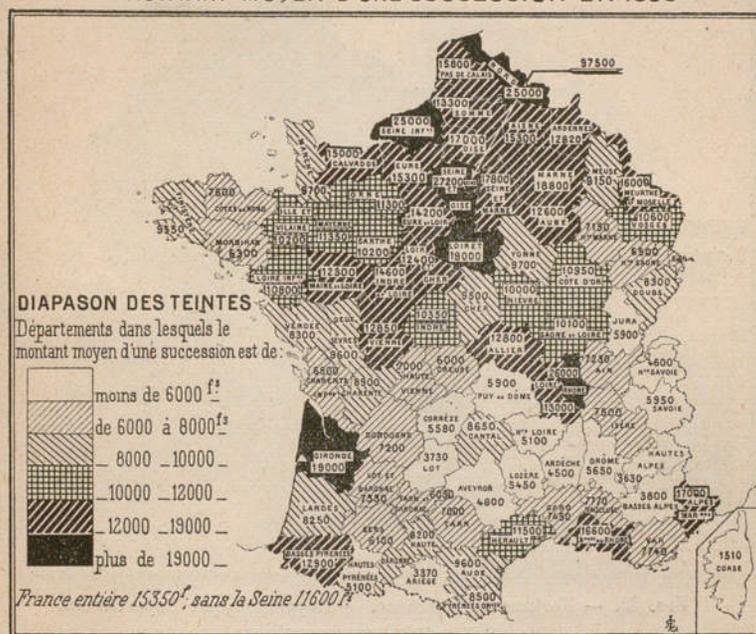


FIG. 28. — Successions.

Dans un diagramme spécial, où nous avons comparé, par période de dix années consécutives, dans chaque ordonnée, le nombre des décès ainsi que les valeurs successorales, nous indiquons comment a semblé varier la fortune de la France. Celle-ci semble avoir passé par un maximum en 1896, tandis que les naissances diminuaient visiblement. Cette diminution de la richesse provient, en plus grande partie, de la dépréciation des terres à la campagne, causée par la crise agricole constatée dès 1892.

Voici, d'un autre côté, comment se répartit, par département,

le montant moyen d'une succession : on peut voir facilement que, sauf peut-être dans le Nord de la France, plus une région est riche moins elle est féconde ou, réciproquement ; il y a eu certainement une relation de cause à effet.

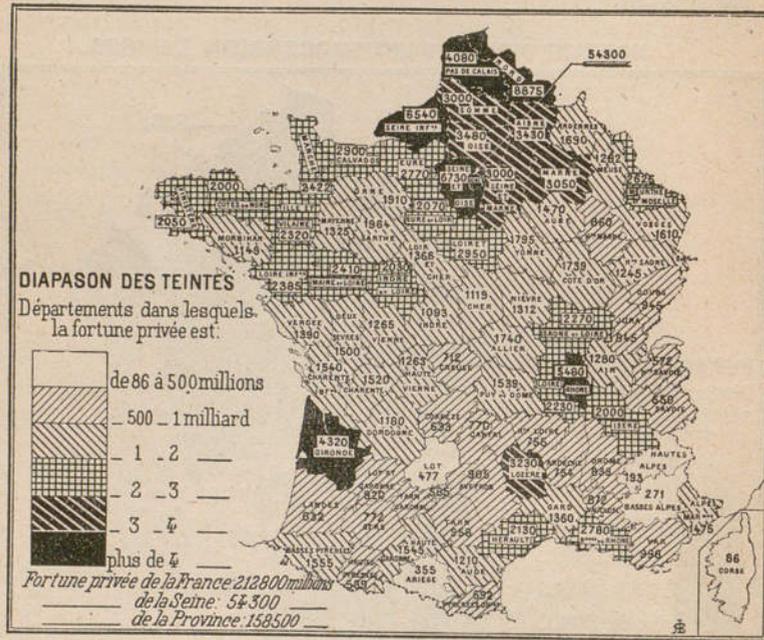


FIG. 29. — Fortune de la France. — Répartition par Département. Valeurs exprimées en millions.

Voici quelle a été, d'après nos calculs, la fortune privée globale en France, depuis une vingtaine d'années :

	Valeurs successorales et donations.	Fortune privée.
Année moyenne 1876-1880.	5906 millions.	188 milliards.
Année moyenne 1885-1887.	6410 —	203.82 —
Année 1898	7609 —	212.8 —

La fortune privée a donc augmenté, mais beaucoup plus rapide-

ment que la population. Cette constatation suffirait à elle seule à infirmer la célèbre formule de Malthus, qui déclarait, il y a plus de cent ans, à une époque où les économistes posaient les principes de leur science sans les appuyer par des statistiques, que les

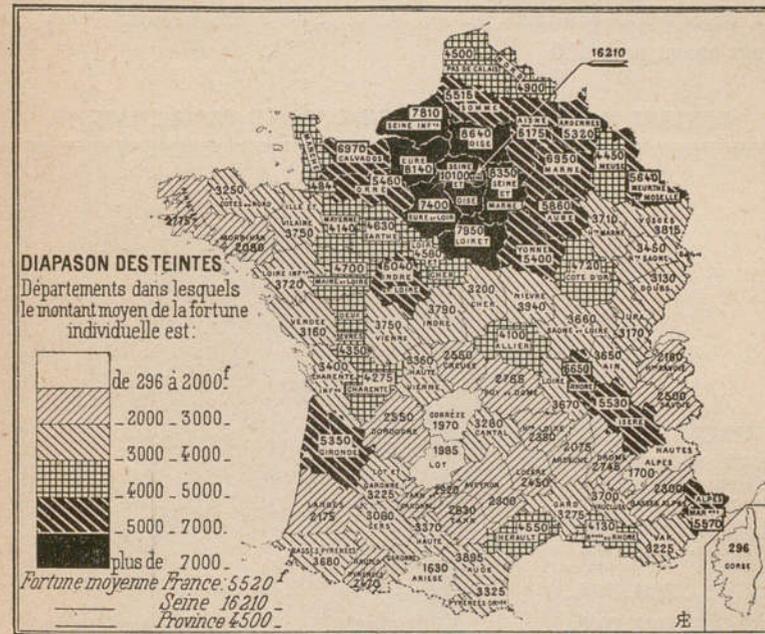


FIG. 30. — Montant moyen de la fortune privée, par individu.

moyens d'existence croissaient en proportion arithmétique, pendant que la population croissait en proportion géométrique.

Voyons comment se comporte la fortune individuelle :

	Fortune d'un ménage.	Fortune d'un individu.
Année moyenne 1876-1880.	18.610 francs.	5095 francs.
Année moyenne 1885-1887.	19.200 —	5320 —
Année 1898	20.000 —	5520 —

En vingt ans la fortune moyenne d'un ménage s'est accrue de

1390 francs, soit de 7,5 pour 100, et la fortune d'un individu, dans la supposition, bien entendu, que l'ensemble des biens possédés ait été réparti d'une façon égale entre tous les habitants, a passé de 5095 à 5520 francs, soit une augmentation de 8,3 pour 100. Pendant ce temps-là, la population de la France passait de 36.905.000 à 38.527.000 habitants, ce qui dénotait un accroissement de 4/4 seulement pour 100.

MONTANT MOYEN DE LA FORTUNE PRIVÉE PAR MÉNAGE

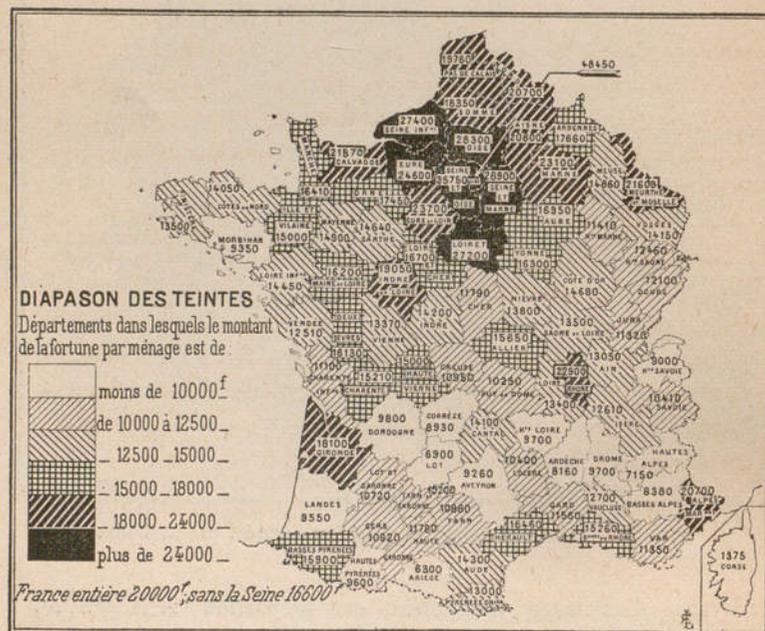


FIG. 31. — Fortune privée.

La fortune individuelle a donc progressé plus vite que la population ; il ne faut pas s'en réjouir beaucoup.

Il est certain que si la natalité n'avait pas été languissante, et que si l'accroissement avait été semblable à celui des nations voisines de la France, le montant moyen de la fortune individuelle s'en serait certainement ressenti, et la France ne s'en serait pas

trouvée appauvrie pour cela, tant s'en faut. Tant il est vrai que la véritable richesse ne consiste pas uniquement dans le stock d'or, d'argent, ou de valeurs en portefeuille, de terres ou de maison, mais dans l'avenir même de la population des pays.

Il ne faut pas non plus, par contre, compter pour richesse une excessive natalité, l'Italie nous donne à cet égard l'exemple très net d'un appauvrissement par excès de fécondité. Nous voyons au contraire que, dans certaines régions de la France, il y a en même temps appauvrissement du chiffre de la population et enrichissement du particulier: Gascogne, Normandie; dans d'autres régions, il y a diminution de la fortune moyenne, par suite de la forte natalité et de l'affluence de la population: les Bouches-du-Rhône, le département du Nord, sont dans ces cas. Nous en concluons que l'accroissement graduel de la fortune individuelle sur certains points qui se dépeuplent n'est pas un critérium de progrès et que la diminution graduelle de la fortune moyenne par tête peut être, dans certain cas, un indice de développement simultané de la richesse et de la natalité. Nous donnons plus haut la répartition de la fortune par département, tant pour l'ensemble de la fortune que pour la fortune d'un ménage et que pour la fortune d'un individu. Dans cette dernière carte surtout, on voit que c'est dans le Bassin de la Seine, en Normandie, en Garonne et Gascogne, dans les départements qui possèdent les grandes villes, que l'individu est plus riche. C'est là aussi qu'il est le plus infécond.

Examinons maintenant comment se répartissent les familles qui ont donné lieu à des successions, en ligne directe, d'après le nombre de leurs enfants¹, d'après l'enquête de l'enregistrement de 1898-1899.

¹ V. Turquan, *la Fortune en France* (Guillaumin), p. 183.

FAMILLES AYANT	NOMBRES des successions	NOMBRES des enfants	MONTANT total des successions (francs)	MONTANT moyen de chaque succession (francs)	PART moyenne de chaque enfant (francs)
Un enfant . .	93,580	93,580	1,072,855,646	11,460	11,460
Deux enfants .	77,239	154,478	1,059,697,869	13,725	6,862
Trois — . . .	47,942	143,826	617,847,367	12,900	4,300
Quatre — . .	28,019	112,076	318,517,264	11,200	2,759
Cinq — . . .	16,237	81,185	238,619,025	10,500	2,100
Six —	9,275	55,650	90,641,962	9,785	1,638
Sept enf. et plus	9,061	70,675	81,585,573	9,004	1,158
TOTAUX. . .	281,353	711,470	3,469,791,706	12,345	4,880

MONTANT MOYEN DE LA SUCCESSION PAR ENFANT

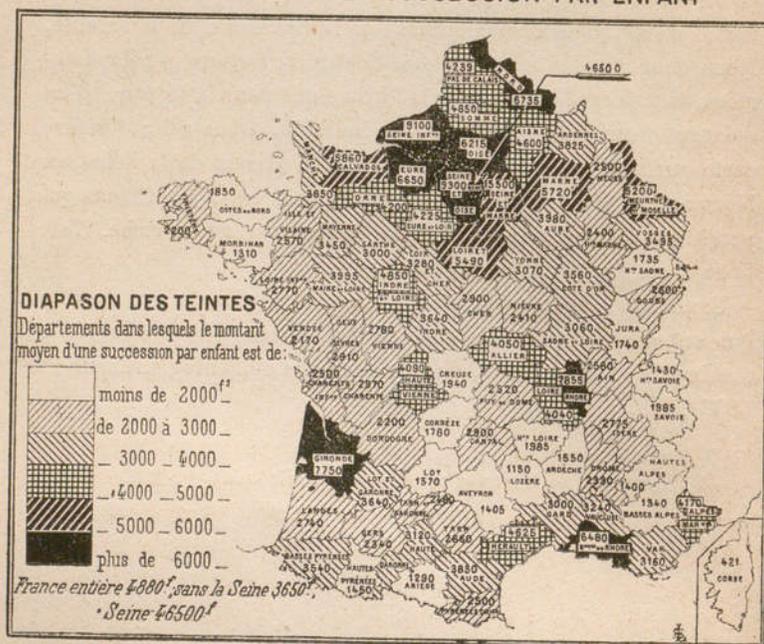


FIG. 32. — Succession par enfant en général.

Telle est la loi cherchée : l'avoir d'une famille est d'autant, par enfant, plus faible que cette famille a plus d'enfants; cependant la fortune la plus grosse appartient à la famille ayant deux enfants.

Il est intéressant d'examiner comment se répartit, par département, la quote-part des familles ayant un seul héritier. Dans le Nord de la France, le Bassin de la Seine, le centre de la France,

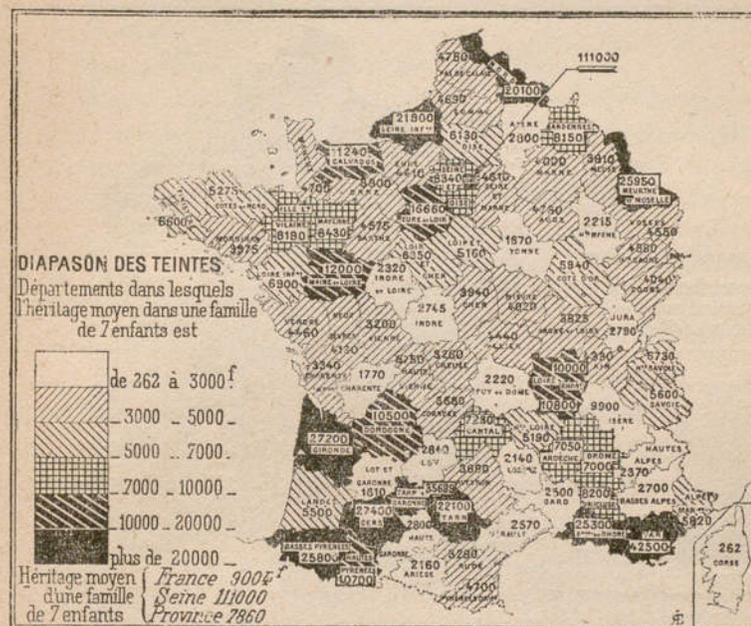


FIG. 33. — Montant moyen de la succession pour un enfant unique.

la fortune ordinaire est de 12 à 15 000 francs, dans les Alpes, la Savoie, de 3 à 4.000 francs, en Corse, de 700 à 800 francs. Combien recevra chaque enfant dans les familles ayant sept enfants et plus? Moyennes générales, 1158 francs dans l'ensemble de la France, mais 1010 francs, dans la province, et 14.000 francs, à Paris. Les enfants sont favorisés d'une plus grosse part, dans les Bouches-du-Rhône, 3190 francs chacun, la Gironde, 3620 francs, l'Hérault, 3560 francs, le Nord, 2570 francs, le Tarn 2880,

le Tarn-et-Garonne, 4750 francs, voilà pour les mieux partagés.

Ont été plus mal partagés les enfants de l'Ariège, 275 francs seulement, de la Charente, de l'Indre-et-Loire, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, de la Haute-Marne, du Puy-de-Dôme, de l'Yonne : de 200 à 300 francs et enfin de la Corse, 35 francs en tout!

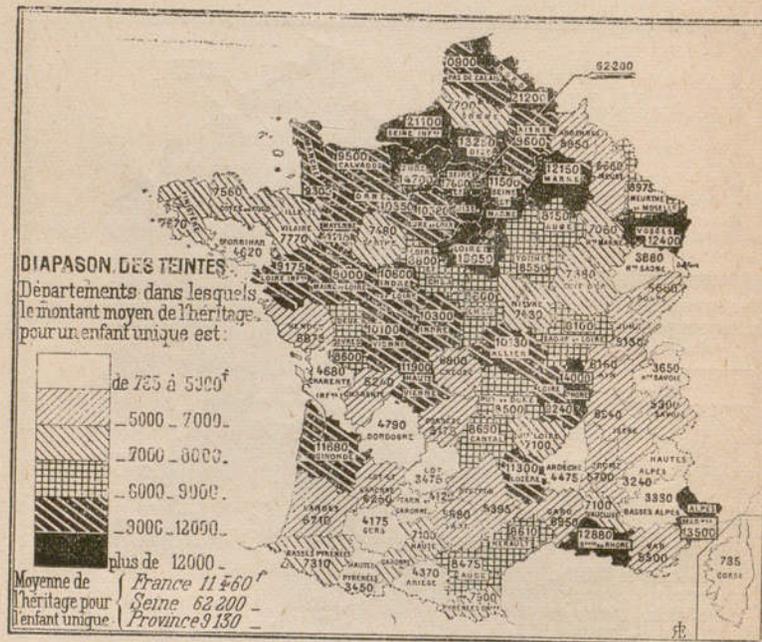


FIG. 34. — Montant moyen de la succession pour une famille de sept enfants.

On voit que dans ce classement figurent des départements riches aussi bien que des pauvres; afin de mieux faire comprendre la répartition géographique de la richesse en fonction du nombre d'enfants, nous faisons figurer ici une carte indiquant mieux que de longs commentaires le phénomène que nous avons étudié de près.

Les familles les plus à leur aise possédant plus de 20.000 francs

et ayant en même temps beaucoup d'enfants se trouvent dans le Nord de la France, la Meurthe-et-Moselle, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Gers, la Gironde, c'est-à-dire où nous sommes habitués à trouver trace de la contrainte morale et de la prévoyance, puis en Provence, Var et Bouches-du-Rhône. La dépopulation, dans ces régions vient donc de la part de l'ouvrier, ou mieux encore, du cultivateur, en tout cas de la classe moyenne et de la petite classe.

Cette constatation est certainement inattendue.

De plus, parmi les départements dans lesquels l'héritage est plus élevé dans les familles nombreuses, on en trouve qui sont réputés, comme l'Eure, l'Aube, comme profondément malthusiens; ce n'est donc pas de la "classe dirigeante" que vient le mal dans ces pays, mais bien du peuple même. Au contraire, nous prouverions que la contrainte morale chez les familles aisées est très visible dans certains départements riches, comme l'Aisne, la Charente, la Loire-Inférieure, l'Orne, le Puy-de-Dôme, la Sarthe, l'Yonne.

La Dépopulation des campagnes.

On a vu, plus haut, par les principaux résultats du recensement de 1901 que l'accroissement de population acquis par la France, et constaté dans le tableau qui a été donné, est dû simplement au développement des villes ayant 25.000 habitants et au-dessus : tout le reste de la France a diminué.

Pour préciser le fait, voici comment a varié le nombre de communes classées d'après le nombre de leurs habitants, en 1881, 1886, 1891 et 1896.

POPULATION	NOMBRE DES COMMUNES				AUGMENTATION de 1881 à 1896		DIMINUTION de 1881 à 1896	
	en 1881	en 1886	en 1891	en 1896	nombres	proportion p. 100	nombres	proportion p. 100
	Moins de 50 habit.	67	74	92	107	40	60 %	»
De 1 à 100	653	692	784	863	210	32 -	»	»
101 à 200	3,486	3,602	3,862	4,155	669	19 -	»	»
201 à 300	4,732	4,895	4,952	5,091	359	7,6 -	»	»
301 à 500	7,932	7,918	7,900	7,838	»	»	94	1,2 %
501 à 1,000	10,633	10,362	10,169	9,951	»	»	862	6,4 -
1,001 à 1,500	3,982	3,945	3,790	3,605	»	»	377	9,5 -
1,501 à 2,000	1,917	1,892	1,886	1,838	»	»	79	4,1 -
2,001 à 2,500	834	828	794	807	»	»	27	3,2 -
2,501 à 3,500	880	888	885	853	»	»	27	3,1 -
3,501 à 5,000	446	463	463	474	28	6,3 %	»	»
5,001 à 10,000	312	328	337	337	25	8,0 -	»	»
10,001 et au-dessus	223	234	232	251	28	12,5 -	»	»
TOTAUX . . .	36,097	36,121	36,144	36,170	1,359	»	1,286	»

aug. 73 comm. créées dep. 1881.

Un fait ressort clairement de ce tableau, c'est l'augmentation simultanée du nombre de trop petites communes, c'est-à-dire de celles qui ont moins de 300 habitants et de celles des villes de plus de 3500 habitants, alors que le nombre des communes de 300 à 3500 habitants diminue d'autant. La presque totalité des communes, plus de 35.000, celles qui ont le caractère purement rural, se dépeuplent au profit d'un millier de communes déjà fort peuplées.

Voilà le fait brutal, simple et net, qui se dégage du dénombrement: il semble donc que la solution du problème de la dépopulation générale se restreint à cet autre problème, peut-être infiniment moins complexe; retenir le paysan dans son village ou dans son hameau, soit par une réforme de la loi militaire, avantageant le cultivateur marié de bonne heure, soit par un enseignement

purement agricole. Mais la crise du prix de la terre est pour beaucoup, sans compter le développement de la machinerie agricole, qui apprend à beaucoup de cultivateurs aisés à se passer, dans une certaine mesure, de main-d'œuvre qu'il recherchait auparavant, le développement des chemins de fer, le développement de l'instruction sont pour beaucoup dans la dépopulation des campagnes.

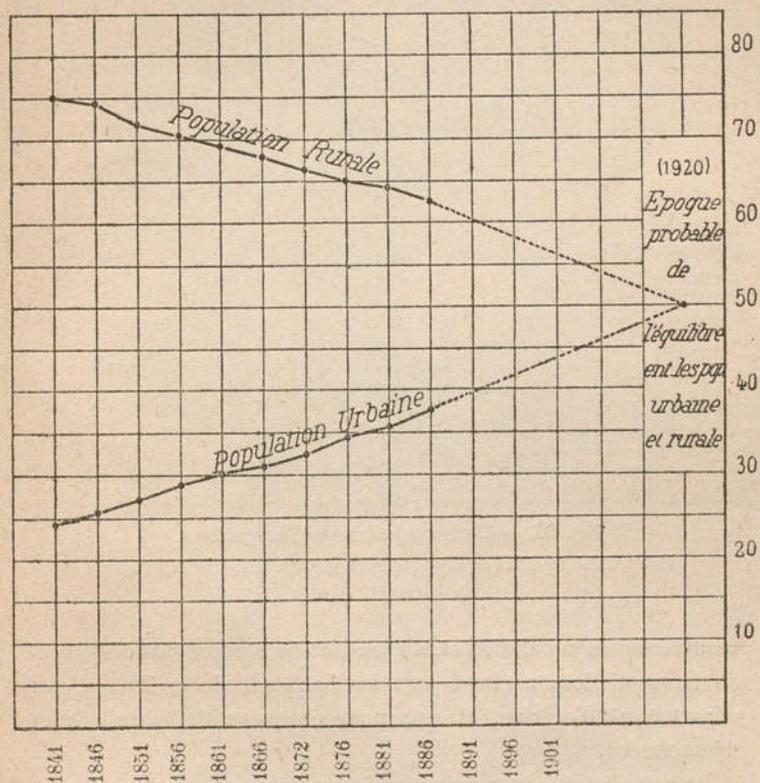


FIG. 35. — Proportions respectives des populations urbaines et rurales.

Voici un diagramme qui indique à chacun des dénombrements qui se seront succédés la proportion de la population urbaine et celle de la population rurale, depuis soixante années.

On voit que l'accroissement de la population urbaine et la

décroissance de la population rurale, la plus féconde en général, suivent chacune une marche en sens inverse et on peut prévoir que, dans vingt ou trente ans, elles s'équilibreront.

La Statistique Générale de la France a voulu connaître ce double

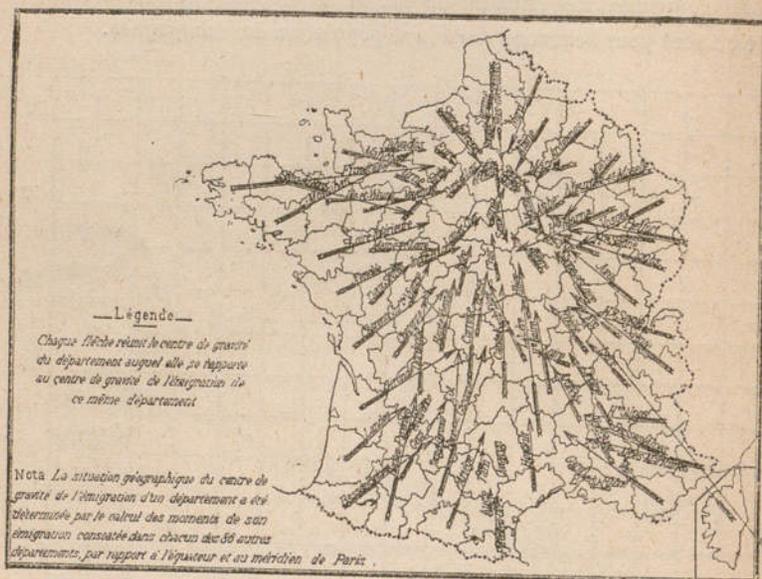


FIG. 36. — Courants intérieurs d'émigrations.
Émigration de chaque département vers le reste de la France.

mouvement de population et, à l'occasion du dernier dénombrement de la population, a classé tous les habitants de la France, par département d'origine, et cela pour chaque ville, pour chaque département.

De cette façon, nous pouvons maintenant connaître non seulement le nombre de provinciaux présents à Paris, mais encore parmi ces provinciaux, combien sont Normands, combien Savoisiens, combien Bretons, combien Auvergnats, etc., etc.

De même, nous pouvons connaître le nombre de Parisiens d'origine qui se trouvent en Bretagne, en Normandie, en Auvergne, en Corse, etc.

Quelques chiffres généraux auparavant: sur 37 millions de Français nés en France, l'on a compté 30 millions et demi dans les

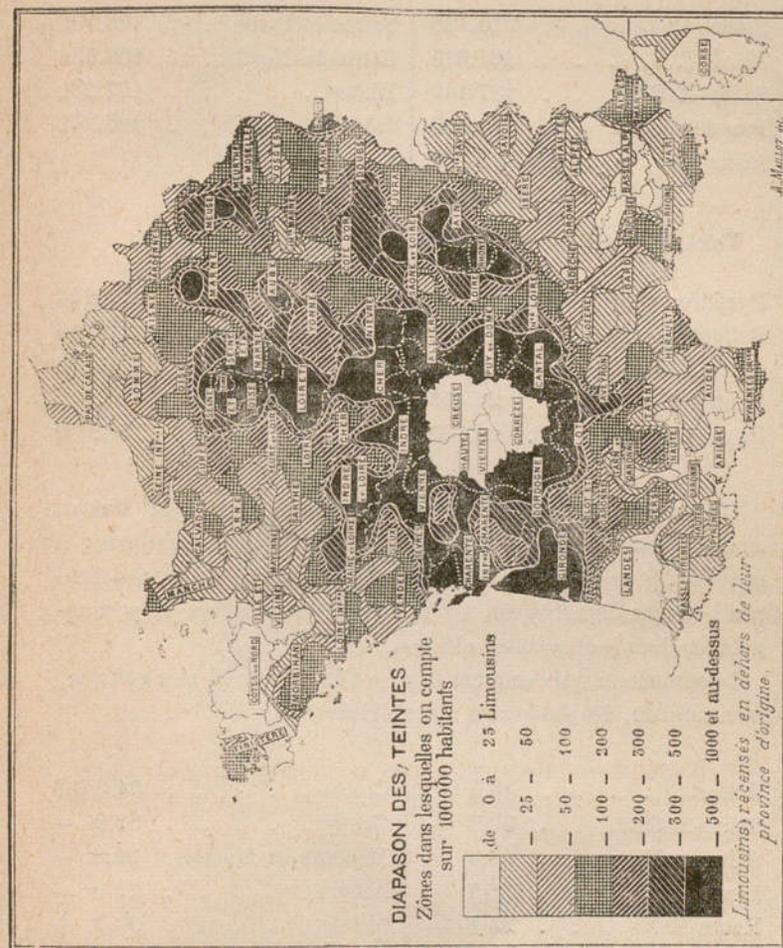


FIG. 37. — Émigration des Limousins et Creusois (forte natalité).

départements où ils sont nés, et 6.200.000 dans un département autre que celui où ils sont nés.

Ce dernier chiffre indique que 20 0/0 de la population s'est trouvée recensée hors de son département d'origine.

Voici quel est, pour quelques départements dont l'émigration est très forte, le nombre de leurs originaires recensés en dehors :

Seine	315.726	Saône-et-Loire . . .	109.701
Nord	167.315	Côtes-du-Nord . . .	108.920
Seine-et-Oise . . .	137.149	Rhône	107.231
Pas-de-Calais . . .	114.430	Isère	106.241
Aisne	110.529		

Voici ceux qui comptent le moins d'émigrants :

Pyrénées-Orientales .	15.796	Aude	32.140
Belfort (terr. de) . .	21.475	Tarn-et-Garonne . .	33.636
Alpes-Maritimes . . .	21.655	Gers	37.079
Hautes-Alpes	26.478	Hautes-Pyrénées . .	37.443
Basses-Alpes	29.555	Aube	38.009

L'on remarquera que les gros départements figurent surtout dans la première liste ci-dessus, et les petits, dans la seconde ; il convient, pour avoir une notion plus complète de l'émigration propre à chaque département, de rechercher les chiffres proportionnels, et alors le classement change.

Départements qui comptent le plus d'émigrants (il ne s'agit pas, bien entendu, des émigrants à l'étranger) :

Belfort	46,5 0/0	Creuse	34,3 0/0
Seine-et-Oise	39,7 —	Cantal	33,9 —
Seine-et-Marne . . .	38,4 —	Meurthe-et-Moselle .	32,0 —
Lozère	36,7 —	Nièvre	32,0 —
Haute-Saône	34,8 —	Meuse	30,3 —

Viennent ensuite, les Hautes et les Basses-Alpes, l'Ariège, la Savoie, l'Yonne.

La capitale, on le voit, attire surtout les originaires des départements qui l'entourent ; d'autre part, l'Yonne et la Nièvre

envoient beaucoup de monde à Paris, et en reçoivent beaucoup (enfants assistés). Il faut signaler aussi le mouvement très notable

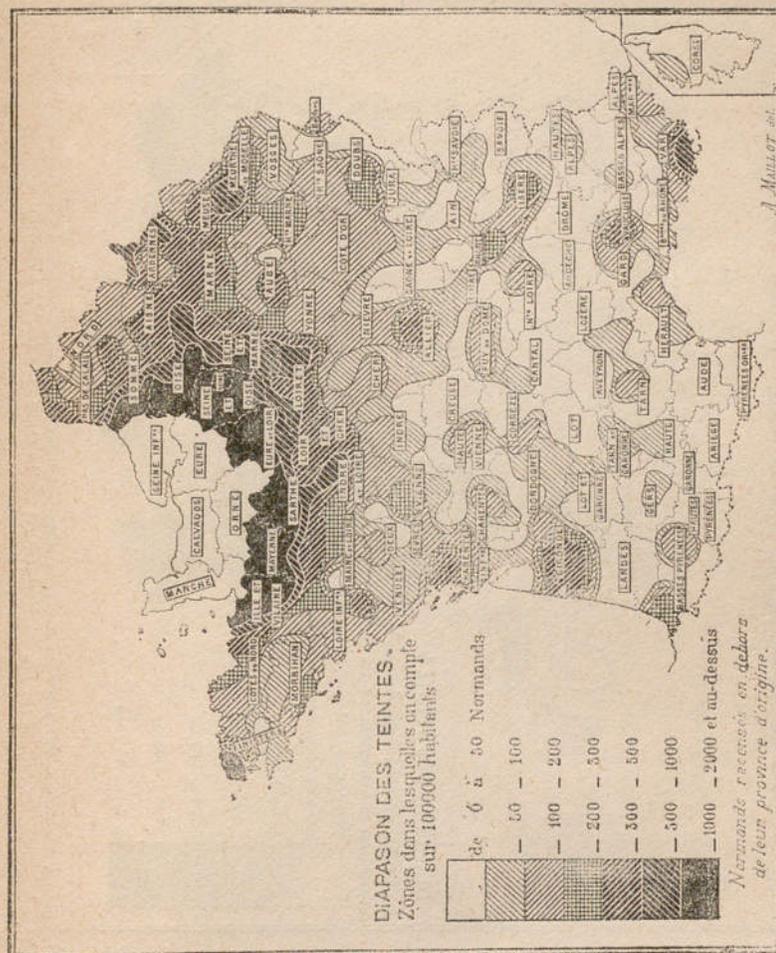


Fig. 38. — Emigration des Normands (au 1^{er} janvier 1906).

des populations de l'Est, de la Meuse à la Savoie vers l'intérieur, et le mouvement très accentué d'émigration, surtout vers le Nord, des populations du Massif Central, Creuse, Lozère, Cantal, Avey-

ron, etc. Quant à l'émigration de la Seine, elle est considérable ; 315.000 Parisiens habitent la province, soit 23,7 0/0.

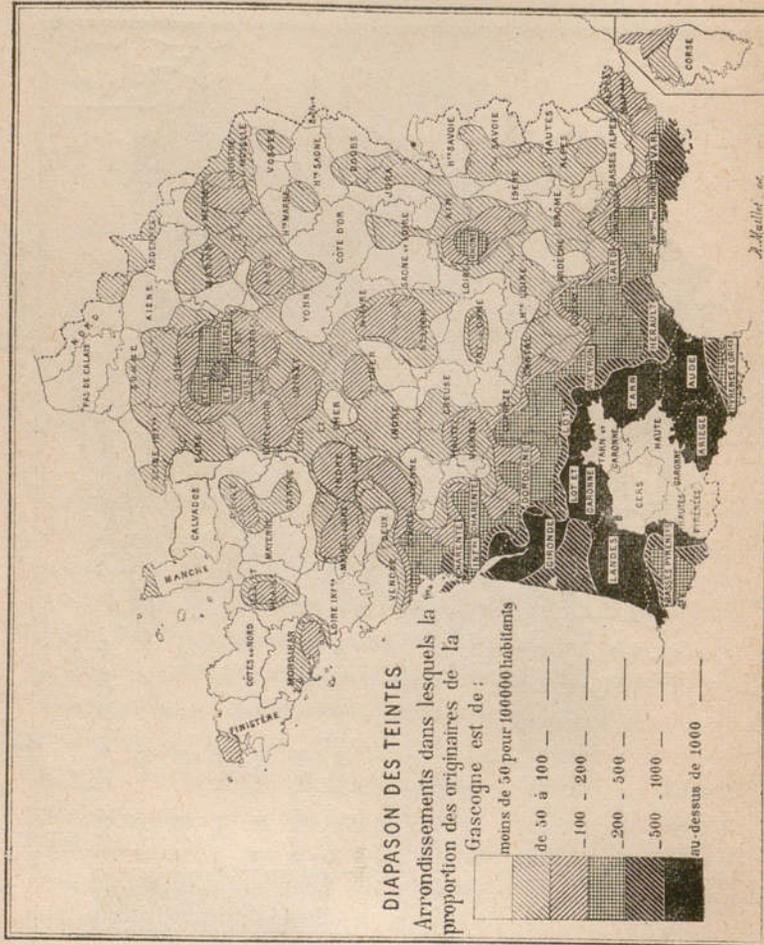


Fig. 39. — Emigration de la Gascogne (faible natalité).

L'on peut dire qu'il n'y a pas de département, d'arrondissement, ou même de canton, qui ne compte de ses enfants à Paris, et qui ne compte de Parisiens parmi ses habitants.

Au contraire, et malgré une opinion généralement admise ;

l'Ouest de la France, la Bretagne surtout, et le Midi, fournissent relativement peu d'émigrants et l'on rencontre beaucoup moins de

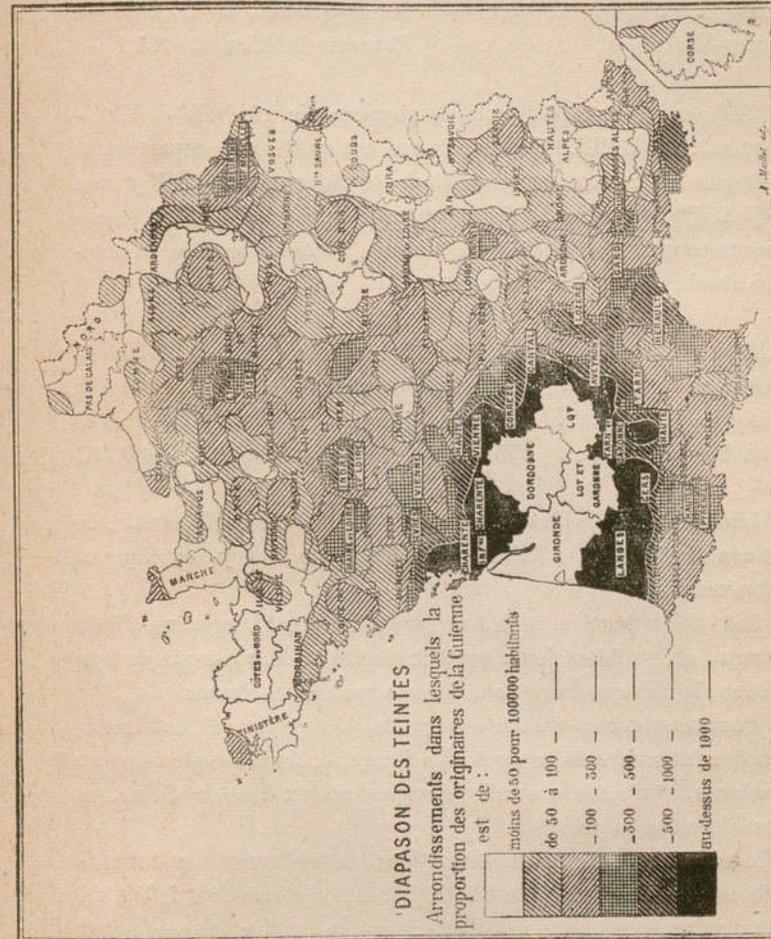


Fig. 40. — Emigration de la Guienne (faible natalité).

Gascons, de Provençaux à Paris, que de Bourguignons, d'Auvergnats ou de Champenois.

Voici les départements qui comptent le moins d'émigrants :

Pyrénées-Orientales.	8,3 0/0	Loire-Inférieure	12,4 0/0
Finistère	9,1 —	Nord	12,7 —
Gironde	9,9 —	Morbihan	12,9 —
Aude	12,1 —	Ille-et-Vilaine.	13,5 —
Alpes-Maritimes.	12,4 —	Charente-Inférieure.	14,1 —

Telle est, en quelques mots, la physionomie générale de l'émigration : les 6.216.660 Français qui ont quitté leur département d'origine se retrouvent groupés de la façon suivante : Il y en a déjà 1.659.390 dans le département de la Seine, soit 138 immigrants pour 100 originaires de la Seine. Viennent ensuite, en nombre absolu :

Rhône	268.817	Seine-Inférieure	120.737
Seine-et-Oise.	253.190	Marne	104.578
Gironde.	215.374	Loire	91.199
Bouches-du-Rhône	155.460	Meurthe et-Moselle	89.461

L'influence des villes de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Rouen, du Havre, de Reims, de Châlons, de Nancy, explique ce classement.

Ces villes détournent à leur profit un grand nombre d'émigrants, et semblent jouer surtout dans le Midi, vis-à-vis de leur région, le rôle que Paris joue dans le reste de la France.

Pour terminer ce rapide aperçu de l'émigration et de l'immigration intérieure de la population française, il nous reste à donner quelques détails sur le nombre des provinciaux dans la Seine, et des Parisiens en province.

La population de la Seine, abstraction faite des étrangers et de Français nés hors de France, est de 2.858.102 habitants dont 1.659.390 immigrants nés en province. D'autre part, le nombre des originaires du département de la Seine est de 1.514.438, dont 315.726 ont été recensés en province.

Voici les départements qui donnent le plus d'habitants au département de la Seine :

	Immigrés		Immigrés
Seine-et-Oise	89.666	Meurthe-et-Moselle	38.888
Seine-et-Marne.	55.777	Aisne	38.393
Nord	47.427	Loiret.	35.624
Yonne.	45.811	Oise	35.469
Seine-Inférieure	39.696	Somme	32.139
Nièvre	39.269	Pas-de-Calais	30.396

Viennent ensuite la Haute-Saône, la Côte-d'Or, la Creuse, la Sarthe, le Cantal, l'Aveyron.

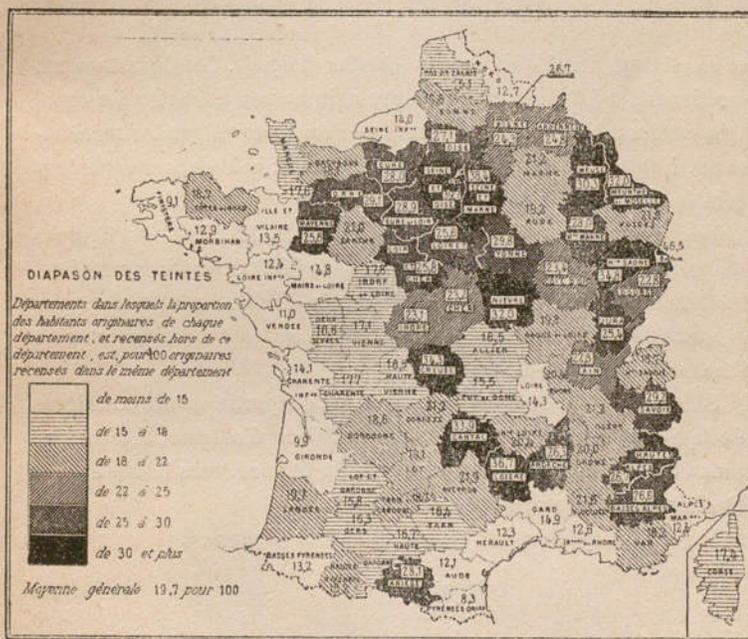


FIG. 41. — Emigrations intérieures.
Proportion des émigrés de chaque département.

C'est donc dans les environs immédiats et dans le Nord de la France que Paris se recrute le plus ; néanmoins si l'on considère les chiffres proportionnels, on constate que le Cantal, la Nièvre, la Creuse, la Haute-Saône, sont les départements qui, après la Seine-

et-Oise, la Seine-et-Marne, fournissent relativement le plus d'immigrés à Paris.

Quant aux départements dont la capitale et la banlieue comptent le moins d'originaires ils sont :

	Immigrés		Immigrés
Basses-Alpes	1.667	Tarn et-Garonne	3.137
Alpes-Maritimes	2.041	Var	3.152
Hautes-Alpes	2.046	Ariège	3.483
Pyrénées-Orientales	2.367	Gers	3.723
Aude	3.083	Lot-et-Garonne	3.923

et en général, les départements les plus éloignés. Ces départements envoient de 1 à 2 pour 100 de leurs originaires à Paris. La capitale est donc bien moins envahie que l'on ne croit par les méridionaux. Notons néanmoins, en passant, que la colonie auvergnate y compte 55.000 individus.

Les Normands sont à Paris au nombre de 120.000, les Bretons de près de 100.000, les Bourguignons de 90.000, les Champenois et les Flamands de 47.000, les Artésiens de 30.000, et ainsi de suite.

Enfin 114.767 habitants de la Seine se sont déclarés comme étant nés en Alsace-Lorraine.

S'il est très intéressant de connaître la répartition des immigrés de la Seine, par département ou province d'origine, il n'est pas sans utilité de connaître les parties de la France vers lesquelles les Parisiens se dirigent le plus volontiers.

Voici les départements qui en comptent le plus :

	Originaires de la Seine		Originaires de la Seine
Seine-et-Oise	49.923	Oise	10.060
Seine-et-Marne	16.312	Somme	9.298
Nièvre	14.868	Sarthe	8.744
Yonne	10.979	Aisne	8.648
Pas-de-Calais	10.136	Seine-Inférieure	8.415

On n'en rencontre au contraire que 150, 200 ou 300, dans les Hautes-Alpes, les Pyrénées Orientales, l'Ariège, la Corse, les

Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, la Lozère, l'Aude. Les deux départements qui touchent à Paris reçoivent beaucoup d'immigrés venant de Paris; ce sont principalement des rentiers, des vieillards, et surtout des enfants en nourrice, ces

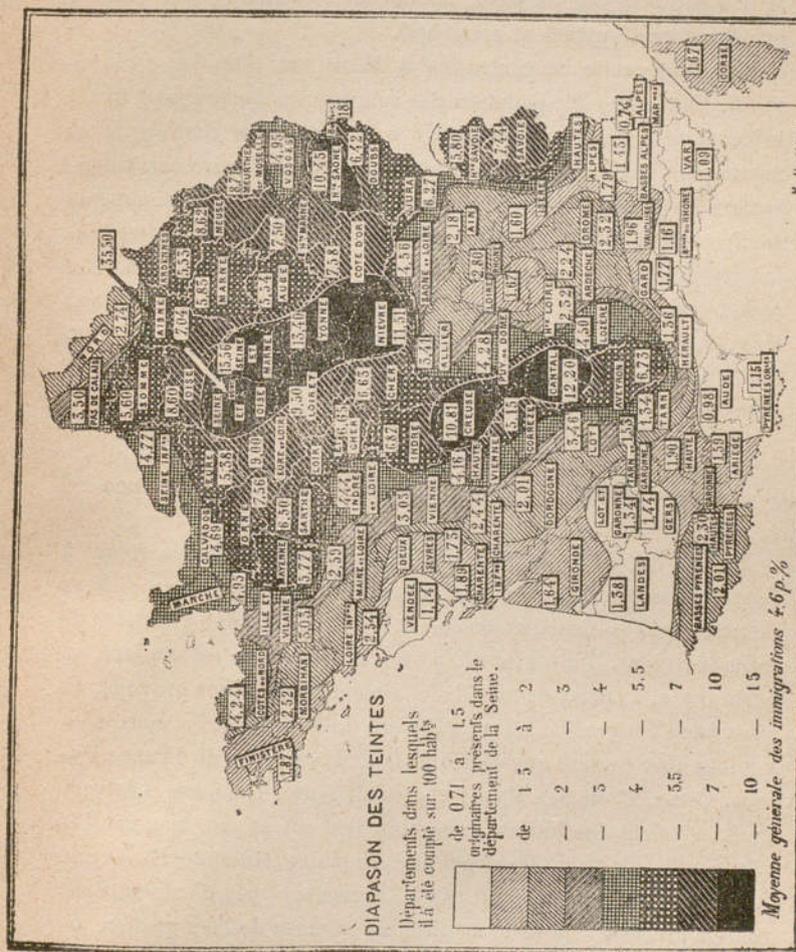


FIG. 42. — Immigration des Provinciaux à Paris.

derniers se trouvent également en grand nombre dans l'Yonne et la Nièvre.

D'une manière générale, tous les départements envoient à Paris

plus d'habitants qu'ils n'en reçoivent, il n'y a d'exception que pour les Alpes-Maritimes. Ce département très éloigné, reçoit plus de Parisiens qu'il ne donne d'immigrants à Paris ; ces Parisiens sont pour la plupart des touristes, des malades, ou de riches oisifs attirés par la beauté du pays, la douceur du climat et les plaisirs qu'offrent ce département privilégié.

Mais toute cette concentration à Paris, et dans les grandes villes, toute cette dépopulation des campagnes, porte grand tort à la fécondité de la population. Celle de l'homme en souffre ; il se marie plus tard, et passe dans le célibat et les plaisirs extra-conjugaux les plus vigoureuses de ses années. Celle de la femme en souffre encore plus, dans les villes la femme s'étirole plus que dans la campagne, et elle se marie plus tard et moins facilement. Les enfants qu'elle a, une fois mariée, ou même en dehors du mariage en ville, meurent plus que s'ils avaient été créés à la campagne, triple raison pour que l'émigration intérieure soit préjudiciable à notre pays.

Le mouvement de la population étrangère en France

Bien qu'il y ait à peu près 500.000 Français établis ou vivant à l'étranger et que le nombre des Français qui émigrent en dehors de leur pays, soit chaque année, en ce moment, une vingtaine de mille individus, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette perte, si perte il y a, au point de vue de la dépopulation. Nous croyons, en effet, que l'émigration est un adjuvant de la natalité ; nous n'en voulons pour preuve que ce double fait : les régions de France, Pyrénées, Corse, Bretagne, Massif central (Creuse, Limousin, Auvergne), envoient des émigrants continuellement et ont une natalité très élevée, alors que les riches pays de plaine, Guienne, Gascogne, Bourgogne, Champagne, ont peu d'émigrants et peu d'enfants. Sans vouloir préciser si la forte natalité est la cause de l'émigration, ou l'émigration la cause de la natalité, citons l'exemple classique des Normands qui, inféconds chez eux, ont peuplé le Canada.

Mais examinons le fait inverse qui se passe en France, et analysons les renseignements que nous connaissons sur la nuptialité,

la natalité, la mortalité des étrangers qui sont présents en France.

Lorsque nous étions à la tête du service de la Statistique Générale de la France, nous avons demandé ces renseignements, lesquels nous ont paru assez intéressants pour devoir utilement être cités dans une enquête sur la dépopulation de la France.

Il a été relevé, en une année, 3.065 mariages d'étrangers, entre eux ; 3.408 mariages entre étrangers et Français et 4.840 mariages entre Français et personnes étrangères. Le nombre des personnes de nationalité étrangère ayant contracté mariage en France s'élève donc pour une année (1888) à 14.373 individus des deux sexes, représentant les 2,6 centièmes de l'ensemble des conjoints. Les naissances d'étrangers se sont élevées à 29.105, soit 3,3 centièmes, le chiffre total de naissances. Enfin 17.971 étrangers de toute nationalité sont morts en France pendant la même année (1888), la proportion de ces décès à l'ensemble des décès ressort à 2,1 pour 100 seulement. Il est utile de rappeler, pour faciliter les comparaisons, que la proportion des étrangers habitant la France est actuellement de 3 pour 100.

Aussi peut-on conclure tout d'abord, des faits ci-dessus constatés, que chez les étrangers, le mariage est un peu moins fréquent que chez le Français, et que l'on compte parmi eux, toutes proportions gardées, plus de naissances et moins de décès.

L'excédent des naissances sur les décès a été pour la seule population étrangère habitant en France, de 11.134 individus, soit le quart de l'excédent constaté pour tout l'ensemble de la France. Cet accroissement, auquel vient se joindre l'immigration constante dont notre pays est l'objet, s'élève à 1 pour 100 de l'effectif des étrangers, qui est de 1.126.000 individus, et est dix fois plus rapide que l'accroissement propre de la population française, qui est de 1 pour 1000 actuellement.

Il sera intéressant de savoir que les étrangers qui se marient en France épousent le plus souvent une personne française. D'autre part, le nombre de femmes françaises qui ont perdu leur nationalité est supérieur à celui des étrangères qui sont devenues françaises par leur mariage. Cette constatation ne laisse pas que d'être flatteuse pour nos françaises.

Naissances d'étrangers : Alors que la natalité générale est en France de 22,2, celle des étrangers nés dans notre pays est de 26 pour 100. On voit que les étrangers fournissent un certain appoint à notre population, d'ailleurs, à certaines années, le léger excédent des naissances constaté a été dû aux seules naissances d'étrangers, cet appoint n'est donc pas à dédaigner.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner quelle est la natalité en France, d'après la nationalité :

Naissances d'étrangers en France :	
Anglais.	13 pour 1000 Anglais
Suisses.	21,6 pour 1000 Suisses
Allemands.	23,4 pour 1000 Allemands
Espagnols.	24,3 pour 1000 Espagnols
Belges.	24,4 pour 1000 Belges
Italiens.	36,8 pour 1000 Italiens

L'appoint des Italiens est très remarquable. Quant aux Anglais, on voit bien qu'ils viennent chez nous pour autre chose que pour s'y marier et y faire souche.

Les naissances d'étrangers ont été classées par légitimes et naturelles. On ne peut s'empêcher d'être frappé de la grande proportion de naissances naturelles étrangères constatées en France. Cette proportion est de 16 pour 100 soit le double de celle qui est observée chez les Français. Mais il faut considérer que la plupart des étrangers qui fournissent des naissances habitent le Nord, l'Est (Belges et Allemands, dans les villes manufacturières, Lille Roubaix, Nancy, etc.) et le Sud-Est (Italiens à Marseille, Lyon, etc.). Il n'est donc pas étonnant que la fréquence des naissances illégitimes soit semblable à celle que l'on observe dans les grandes villes pour la masse de leur population.

Décès. — Nous avons vu plus haut que la mortalité des étrangers est beaucoup plus faible en France que celle des Français. Cela tient à ce que les adultes y sont en plus grand nombre et les enfants et vieillards en proportion relativement plus faible. La

mortalité étrangère a été de 16 pour 100, pendant qu'elle était de 21 pour 100 chez les Français.

L'excédent des naissances a été considérable, soit 1610 naissances contre 1000 décès.

On voit combien la France a d'intérêt à laisser ouvertes ses frontières et dans quelle mesure l'immigration, et l'assimilation qui s'ensuit, est utile pour combler les vides causés chez nous par la faiblesse de la natalité française.

CONCLUSIONS

J'ai assez montré de tableaux, de cartogrammes, de diagrammes, je vais essayer de formuler des conclusions.

Il s'agit d'examiner s'il est possible d'augmenter le nombre des naissances, de diminuer le nombre des décès, de favoriser le mariage.

Pour la première proposition, augmenter le nombre des naissances, il serait d'abord bon de tendre à enrayer le nombre inconnu, — d'aucuns disent que ce nombre est égal pour le moins à celui des naissances — mais toujours trop grand, des accidents de grossesse et des avortements, voulus ou non. Si ces accidents sont voulus, rien à faire, d'ailleurs ; mais ne pourrait-on pas augmenter le nombre de grossesses, en ne propageant pas outre mesure les pratiques — comment m'exprimerai-je ? — des *soins* que la citadine, de nos jours, se prodigue de plus en plus et plus volontiers que la paysanne. Ces soins, on me comprendra à demi mot, étaient-ils aussi fréquents, il y a cent ans, dans les villes ? Les fabricants d'objets spéciaux pourraient le dire. Certaines injections, assurément plus répandues aujourd'hui qu'autrefois, ne semblent-elles pas annuler ce qu'a fait la nature, en mariage ou hors mariage ? Les médecins en savent plus long que moi à cet égard. De ce côté, je ne vois pas grand'chose à faire.

Une fois l'enfant né, peut-on le conserver à la vie plus qu'on ne le fait ? Est-il vrai que sur 160.000 décès infantiles, 80.000 enfants périssent chaque année, qui pourraient être conservés ?

Mettons qu'on en sauve 40.000, cela ferait déjà un appoint non à dédaigner.

Cela nous mène à la seconde proposition :

Pour diminuer le nombre des décès, il convient évidemment de sérier les décès et de voir ce que l'on pourrait, parmi les vivants, les malades, arracher à la mort. Evidemment l'enfance, la première enfance peut offrir moins de décès : affaire aux médecins, aux mères, aux municipalités, à l'Assistance publique. Je sais bien qu'un certain nombre d'enfants auraient pu ne pas mourir.

Pour ce qui est des autres âges, cela est différent : empêchez donc un vieillard de mourir ! il mourra plus tard, le résultat est excellent, le malade sera sauvé, mais son heure viendra, la démographie enregistrera un décès un peu plus tard, la vie moyenne aura augmenté, mais la population, une fois l'équilibre obtenu, c'est-à-dire au bout de quelques années, n'en devra pas plus augmenter pour cela.

Reste à prolonger l'existence de beaucoup d'adultes, qui meurent avant l'heure. C'est là que l'on trouve les effets de l'alcoolisme, du vice, de la misère, de la tuberculose ; énoncer les causes, c'est indiquer les remèdes : il faut combattre l'alcoolisme, le vice, la misère, la tuberculose.

Enfin, pour favoriser le mariage, faut-il mettre un impôt sur les célibataires ? Si cet impôt était juste pour l'homme, il ne le serait pas pour tous, car bien des célibataires ne se marient pas pour de très respectables motifs. D'autre part, ne faudrait-il pas interdire le mariage à certains célibataires ? Il n'y a pas à y songer. Mais à coup sûr, si l'impôt était même juste pour le célibataire homme, il serait foncièrement injuste pour les filles, tout le monde en conviendra ; et cependant, dans les divers projets de loi qui sont proposés depuis bientôt trente ans, (le premier projet a été déposé devant l'Assemblée nationale), on englobe dans la même réprobation les filles, qui n'en peuvent mais.

Et puis, que les jeunes gens se marient plus tôt : et l'on verra que les naissances se feront plus nombreuses. N'y a-t-il pas de ménages qui décident même d'un commun accord, de n'avoir pas d'enfants ? D'autres désirent en avoir un : viennent-ils à perdre cet

enfant, ils en auront peut-être un autre, mais cet autre est venu comme un remplaçant, il ne serait pas né, si le premier, si le second avaient vécus.

Faut-il mettre un impôt sur les ménages inféconds ? Cela me paraît excessif, et même souvent injuste, car, cela semblerait une forme d'amende. Il y aurait peut-être au contraire, un semblant de justice à dire : chaque ménage paiera tant d'impôt, qu'il ait des enfants ou non, mais pourra-t-on obtenir, suivant un degré de fortune, un dégrèvement de tant, à chaque enfant dépassant le quatrième ; ce serait peut-être plus juste, mais je ne suis pas législateur. Comme simple contribuable, comme économiste cherchant, à étudier certains problèmes, je pourrais proposer cette combinaison : je la livre pour ce qu'elle vaut. Ce serait une sorte de mutualité ou d'assurance :

Les célibataires, hommes, paieraient tant, à verser dans une caisse commune.

Les mariés seraient dispensés du service militaire actif.

Les mariés sans enfants paieraient moitié moins que les célibataires.

Les mariés avec un enfant paieraient un quart.

Les mariés avec deux enfants paieraient un huitième.

Ces cotisations, devraient, à elles toutes, former une masse de 80.000.000 francs (80 millions). Cela ferait fort peu pour chacun.

Par exemple :

À 16 francs, cela rapporterait 50 millions, par les célibataires.

À 8 francs, cela ferait 15 millions, par les mariés sans enfants.

À 4 francs, cela ferait 10 millions, par les mariés avec un enfant.

À 2 francs, cela ferait 4,6 millions, par les mariés ayant deux enfants.

Ces 80 millions iraient aux familles ayant quatre enfants et plus, à raison de 8 francs par enfant. Cela ferait une subvention de 22 francs pour les familles ayant quatre enfants, 40 francs, pour celles qui ont cinq enfants, 48 et 56 francs, pour les familles ayant six, sept enfants, 64 francs aux familles ayant huit enfants. Serait-ce suffisant pour leur venir en aide, et surtout, cela ferait-il faire

un enfant de plus chaque année, dans l'ensemble du territoire français ?

Nous en doutons.

Mais, ce sur quoi je tiendrais à appeler l'attention, serait cette remarque qui ressort de la table de la natalité que j'ai construite, et qui a été mise plus haut sous les yeux du lecteur ; là, est indiquée la fécondité comparée des diverses nations, à différents âges de la vie.

Nous sommes aussi bons que les autres nations pour avoir des enfants, mais nous commençons trop tard peut-être ; lorsque l'homme, la femme se présentent au mariage en France, les Allemands et Allemandes, les Hollandais et Hollandaises, les Russes très probablement (je ne saurais affirmer, faute de documents authentiques) ont déjà à cet âge un passé matrimonial, et ont un enfant, quelque fois plus d'un. Si le Français se mariait, ne fût-ce que deux ou trois ans plus tôt, il aurait très certainement un enfant de plus. Peut être, dans certains cas, le jeune ménage s'en tiendrait-il là ; mais il l'aurait plus tôt dans tous les cas, et, il y aurait lieu de penser qu'il ne serait pas, étant donné son âge moins avancé, d'une prudence génésique exagérée ; la natalité y trouverait son compte.

Et comment, direz-vous, mettre en pratique cette idée toute théorique ? Un très éminent statisticien et économiste, le regretté Léon Say avec qui je m'entretenais, il y a quelques années encore, sur ce grave sujet, et auquel je soumettais l'idée que je viens d'exposer, hochait tristement la tête en disant, ce qui paraît pessimiste : « Lorsqu'un peuple ne veut pas avoir d'enfants, rien ne saurait l'y contraindre ». Cela est peut-être vrai.

Un autre, au contraire, m'a déclaré après que je lui eusse exposé mon système :

« Mais il y aurait dès lors trop d'enfants en France et le recrutement du même coup, ne trouverait plus de soldats ».

Lequel avait raison ?

Tout le monde ne partagera sans doute pas ces opinions contradictoires, voici l'idée que je soumetts aux personnes que préoccupe l'état de la France, idée dont je parlais déjà il y a dix ans, quelques

législateurs ont déjà formulé des propositions semblables, mais très mitigées :

Ce serait simplement de libérer du service actif tout jeune homme qui se présenterait au Conseil de revision en justifiant de la possession d'un enfant légitime vivant. Actuellement la France a suffisamment de soldats, et un certain nombre d'hommes, mettons 30.000 ou 40.000, pourraient chaque année bénéficier de cette exemption. On retrouverait la compensation à ce manque d'hommes, vingt années plus tard, sous forme de presque autant de conscrits, peut-être cela procurerait 50.000 ou 60.000 naissances par an.

Il y aurait lieu aussi d'accorder du terrain aux colonies, aux familles nombreuses et aux jeunes gens qui voudraient émigrer, ne fût-ce que pour empêcher des jeunes gens d'émigrer comme ils font dans la République Argentine ou à la Plata. Mais cette question, qui paraît simple est encore assez complexe, je m'y arrête ; car, il ne faut pas perdre de vue que le Français est prolifique en dehors de son pays, par exemple en Algérie et surtout au Canada. D'ailleurs, là où l'enfant est utile à son père agriculteur, la famille devient nombreuse, comme également chez les mineurs de père en fils, dans l'Artois ou la Flandre, les parents ne limiteront pas le nombre de leurs enfants, car dès un âge assez tendre les enfants rapportent au ménage.

Enfin il y a lieu de faciliter la naturalisation : à une certaine époque, on l'a vu plus haut. j'ai voulu connaître l'expression de la natalité des étrangers habitant la France, j'ai constaté qu'elle était très sensiblement plus forte que la natalité des Français pur sang, en même temps leur mortalité est plus faible, ce qui s'explique par l'âge auquel ils entrent souvent en France. De telle sorte que c'était souvent grâce à cette natalité, grâce à ces naissances d'étrangers nés en France que les naissances pouvaient arriver à dépasser celui des décès. N'est-il pas logique de désirer que les enfants nés en France d'étrangers soient naturalisés *ipso facto* ?

Pour nous résumer, signalons à l'attention du Parlement et des Pouvoirs publics les *désideratas* que nous avons formulés plus haut en leur place :

1° En ce qui concerne le mariage :

- Supprimer ou diminuer les frais des mariages;
 Libérer du service militaire les hommes mariés ayant un enfant;
 Protéger les filles contre les séducteurs, permettre la recherche de la paternité;
 Supprimer ou diminuer les entraves et frais qui gênent les mariages entre Français et étrangers;
- 2° En ce qui concerne les naissances :
- Dégrevier l'impôt frappant les familles nombreuses;
 Diminuer, si possible, le nombre des avortements;
 Encourager les mariages de jeunes gens;
 Rétablir les tours ou créer des bureaux secrets pour recevoir les enfants naturels ou abandonnés;
 Prendre des mesures très sévères contre les matrones et faiseuses d'anges;
- Etablir une taxe spéciale sur les célibataires hommes, avec emploi spécial, destiné aux frais d'entraves et de surveillance de la prostitution;
- Exiger un séjour plus long des accouchées dans les établissements hospitaliers;
- Faciliter l'entrée des fonctions publiques aux hommes mariés, ayant des enfants;
- 3° En ce qui concerne la mortalité :
- Diminuer le nombre des décès, par la diffusion de l'hygiène et des mesures d'assainissement;
- Diminuer la mortalité et la morbidité des soldats dans les casernes; ne plus construire de grandes casernes et multiplier les camps;
- Diminuer la mortalité et la morbidité de nos soldats aux colonies, substituer aux effectifs de la métropole, envoyés aux colonies, des effectifs indigènes et coloniaux autant que faire se pourra;
- Multiplier les maternités, les ouvroirs;
- Enrayer, si possible, l'émigration des campagnes, et encourager l'immigration des étrangers.
- Encourager l'émigration française, mais vers les colonies seulement.

Lyon le 25 décembre 1901.

BIBLIOGRAPHIE

de la population et de la dépopulation

La liste bibliographique des travaux principaux publiés sur la population française et sur la dépopulation que nous donnons ci-après, n'a pas la prétention d'être complète, mais elle donnera, nous l'espérons, des indications utiles pour les personnes qui désireraient composer un dossier de la question si grave de la dépopulation. Elle énumérera les travaux principaux, soit en volumes spéciaux, soit en articles de revues qui, à notre connaissance ont traité, examiné et discuté l'état de la dépopulation, les causes de stagnation en France.

Elle montrera que les études de la population et les remarques formulées sur la population française et son avenir ne datent pas d'hier et que les économistes n'ont cessé, depuis un demi-siècle à peu près, de se préoccuper de l'avenir de la France, mais que c'est surtout à partir de 1890, date à partir de laquelle les excédents de décès commencent à se montrer dans notre pays, que les préoccupations se font plus nombreuses et plus fréquentes. Aujourd'hui, sur l'initiative de M. le sénateur Piot, une Commission extra-parlementaire a été instituée au Ministère de l'Intérieur en vue d'étudier le problème de la dépopulation. Il convient d'espérer que les travaux de cette Commission n'aboutiront pas à un tournoi de discours académiques, mais à des mesures qui sauveront de la mort un grand nombre d'enfants et même d'adultes et auront pour conséquence l'accroissement de notre population et, par suite le développement de l'influence et de la puissance de notre pays.

VAUBAN, *Projet d'une dime Royale*, 1680-1700.

BOISGUILBERT, *Détails sur la France*, 1697.

BOULAINVILLIERS (Comte de), *État de la France*, 1727.

EXPILLY (Abbé d'), *Dictionnaire universel de la France*, 1762 à 1770.

- MESSANCE, *Recherches sur la population de quelques généralités*, 1768.
- MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population française*, 1778.
- YOUNG (Arthur), *Voyage en France*, 1781-1790.
- NECKER, *Traité de l'administration des Finances*, 1785.
- DES POMMELLES (Chevalier), *Recherches statistiques sur la population de la France*, 1789.
- DUVILLARD, *Influence de la vaccine et de la petite vérole sur la population*, 1806.
- PEUCHET ET CHANLAIRE, *Description statistique de la France*, 1809.
- VILLERMÉ (D^r), Nombreux opuscules et articles sur la population (*Dict. de médecine*, 1830 à 1850).
- BENOISTON DE CHATEAUNEUF, *Notes sur la statistique de la France*, 1835.
- DUFAU, *Traité de statistique*, 1840.
- LEGOYT (A.), chef de statistique générale de la France, *Population de la France*, 1843.
- MOREAU DE JONNÈS, chef de la statistique générale de France, *Études sur la population*, 1840-1856.
- SCHNITZER, *Statistique générale comparée de la France*, 1846.
- GUILLARD (Achille), *Éléments de statistique humaine ou démographie comparée*, 1855.
- DE LAVERGNE, *L'agriculture et la population*, 1856.
- GARNIER (Joseph), *Du principe de population*, 1857 et 1883.
- LEGOYT (A.), *Histoire des dénombrements*, 1860.
- DE MALARCE, *Départements français*, leur degré de mortalité, 1860.
- GUILLARD, *De la Démographie*, 1861.
- WAPPCEUS, *Mouvement général de la population en Europe*, 1861.
- LEGOYT (A.), *Dénombrement de 1861*.
— *Émigration en 1862*.
— *Les mariages en France*, 1863; *l. mortalité*, 1863.
- VIALLET, *Émigration des campagnes*, 1864.
- LEGOYT (A.), *Mouvement de la population*, 1864.
- LOUA, chef de la statistique générale de la France 1875-1886; *Vie moyenne*, 1864.
- ÉLY (D^r), *La mortalité dans l'année*, 1864.
- LEGOYT (A.), *Émigration en 1865, mariages en 1865, Mouvements de la population en 1865*.
- LAVELEYE (DE), *Population des différentes contrées du monde*, 1865.
- LOUA, *Lois statistiques du mariage*, 1865. *Le mouvement de la population en 1865*.
- BERTILLON (D^r A.), *Mesures diverses de la durée de la vie*, 1866.

- VACHER (D^r L.), *Étude médicale et statistique de la mortalité à Paris, Londres, Vienne, New-York*, en 1866.
- LEGOYT (A.), *Accroissement des populations en Europe*, 1867.
— *Naissances naturelles*, 1867.
- SARUT, *Levées militaires faites en France de 1791 à 1813*, *Journal de la Société de statistique*, 1868.
- LEGOYT (A.), *Les agglomérations urbaines en 1870*.
- ÉLY (D^r), *Armée et population*, 1871.
- LEGOYT (A.), *Mouvement de la population en 1871*.
- LOUA, *Conditions statistiques du mariage*, 1871-72.
- BERTILLON (D^r A.), *Observations sur le dénombrement français*, 1873.
— *Démographie figurée de la France*, 1874.
— *Mariage, mortalité, natalité (Dictionnaire des sciences médicales)*, 1874-79.
- LOUA, *Les grands faits économiques et sociaux*, 1875-84.
- ROULLIET (A.), *Densité de la population en Europe*, 1875.
- TSCHOURILOFF, *Rapport entre la diminution des naissances et le chiffre de la mortalité*, 1876.
- VACHER (D^r L.), *Mortalité infantile*, 1876.
- LOUA, *Émigration européenne*, 1877.
- DE LAVERGNE, *Ralentissement de la population*, 1876.
- GARNIER (Joseph), *Ralentissement de la population*, 1876.
- BERTILLON (D^r A.), *L'affaiblissement de la natalité en France*, 1877.
- LOUA, *Fécondité des populations*, 1877. *Équilibre européen*, 1877.
- BERTILLON (le D^r A.), *Les mesures de la mortalité*, 1877.
- VACHER (D^r L.), *Fécondité des mariages*, 1877.
- CHEYSSON (E.), *Mortalité des enfants légitimes et naturels*, 1879.
- LOUA, *Dépopulation des campagnes*, 1880.
- BODIO, *Nombreuses études internationales sur la population*, 1880 à 1890.
- LE BON (Léon), *Décès des enfants en bas âge*, 1880.
- LEROY-BEAULIEU (Paul), *La question de la population*, 1880.
- LOUA, *Le mouvement de la population en Europe*, 1881.
- VACHER (D^r L.), *La Durée de la génération*, 1882.
- MARCHAND, *Taux d'accroissement de la population*, 1882.
- LAFABRÈQUE (L.), *Mortalité du premier âge*, 1882.
- FOVILLE (A. DE), *Durée de la génération*, 1882.
- LOUA, *Dénombrement de 1881*, 1883.
- LEVASSEUR, *Démographie*, 1881-1883.
- GARNIER (Joseph), *Du principe de la population*, 1883, nouvelle édition.
- PIGEONNEAU ET DE FOVILLE, *Le Comité de l'Administration de l'Agriculture du contrôle général des finances*, 1785-87. Paris, 1884.

- TURQUAN (V.), *Population de la France*, statistique générale de 1884 à 1897.
- TOUNISSOUX, *Désertion des campagnes*, 1884.
- LOUA, *Émigration par les ports français*, 1884; *dénombrement de la population*, 1884.
- FOVILLE (A. DE), *Le morcellement de la propriété*, 1885.
- BAUDRILLARD (H.), *La population de la France au XVIII^e siècle*, 1885.
- FARR (William), *Vital statistics*, 1885.
- BLOCK (Maurice), *Traité de statistique théorique et pratique*, 1886.
- PAUL, *L'avenir de la France*, traduit de l'allemand, 1886.
- TURQUAN (V.), *Densité de la population par commune en France*, 1886.
- *Le mouvement de la population en 1886*.
- LOUA, *L'accroissement de la population depuis le com. du siècle*, 1886.
- TURQUAN (V.), *Le dénombrement de la population de 1886*.
- LEVASSEUR (L.), *Tableaux de Survie*, 1887.
- TURQUAN (V.), *Mouvement de la population en 1887*.
- CHEYSSON (E.), *Le dénombrement de 1886*. Paris, 1887.
- LAGNEAU (D^r Gustave), *Conditions démographiques de l'accroissement de la population en France*, 1887 et 1888.
- TURQUAN (V.), *Atlas de l'alcoolisme dans ses rapports avec la population et le fisc*, 1887. Commission des alcools.
- *Mouvement de la population*, 1888.
- LEVASSEUR, *Population spécifique du globe*, 1888.
- BERNARD (François), *L'agriculture et la population*, 1888.
- MICHEL (Georges), *La population de la France*, 1888.
- BEAUJON (A.), *La fécondité des mariages aux Pays-Bas*, 1888.
- LOUA (T.), *Le dénombrement de la population*, 1888.
- BERTILLON (D^r Jacques), *Le nombre d'enfants par famille à Paris*, 1888.
- TURQUAN (V.), *Le mouvement de la population en France en 1889*.
- *Le mouvement de la population étrangère en France*, 1889.
- CHEVALLIER (Émile), *De l'assistance dans les campagnes*, 1889.
- BERTILLON (D^r Jacques), *Traité de démographie (Sciences encyclopédiques)*, 1889).
- LEVASSEUR, *La population française*, 3 vol., 1889-1890.
- LAGNEAU (D^r Gustave), *La diminution du nombre d'enfants dans les familles*, 1889.
- TURQUAN (V.), *L'émigration française à l'étranger*, 1889.
- *La densité de la population en France*, carte au 320 000^e, 1889.
- JAVAL (D^r), *La dépopulation de la France*, 1889.
- NADAILLAC (Le marquis de), *Le péril national*, 1890.
- TURQUAN (V.), *Les étrangers en France*, 1890.

- TURQUAN (V.), *Le mouvement de la population en France*, 1890.
- LAGNEAU (D^r G.), *Mesures propres à rendre moins faible l'accroissement de la population française*, 1890.
- LEVASSEUR, *De la population (Société d'économie politique)*, 1890.
- TURQUAN (V.), *Fécondité comparative des diverses catégories sociales*, 1890.
- LEVASSEUR, *Fécondité de la population française (Académie des sciences morales)*, 1890.
- MICHEL (Georges), *Population française*, 1890.
- TURQUAN (V.), *La dépopulation des campagnes*, 1890.
- JUGLAR (D^r C.), *La population française*, 1890.
- JAVAL (D^r), *Population (Sciences biologiques)*, 1890.
- TURQUAN (V.), *La dépopulation de la France (Soc. déc. sociale)*, 1890.
- *Les mouvements intérieurs de la population*, 1890.
- ROY (LE), *La dépopulation de la France*, 1890.
- COSTE (Ad.), *Richesse comparative des départements*, 1890.
- COOK, *Mortalité par profession en Angleterre*, 1890.
- LEVASSEUR (E.), *Population française*, 1891.
- TURQUAN (V.), *La population française (Rentier)*, 1891.
- RICHET (Ch.), *Accroissement de la population française*, 1891.
- ROY, député, *Rapport de M. Roy, député, ayant pour objet de combattre la dépopulation*, 1891.
- TURQUAN (V.), *Démographie (Dict. d'écon. politique)*, 1891.
- *L'état et les mouvements de la population française*, 1891.
- *L'accroissement par arrondissement depuis le commencement du siècle*, 1891.
- NADAILLAC (Le marquis), *Dépopulation de la France*, 1891.
- NOGUÈS (Fédéric), *Nuptialité, fécondité, calcul de leur taux*, 1892.
- BERTILLON (D^r J.), *Morbidité par profession*, 1892.
- BELLET (Daniel), *La population de la Grande-Bretagne*, 1892.
- ROY, député, *Proposition de loi ayant pour objet de combattre la dépopulation*, 1892.
- TURQUAN (V.), *La répartition de la richesse et les familles ayant plus de sept enfants*, 1892.
- *Émigration et immigration (Dict. d'écon. polit.)*, 1892).
- LEVASSEUR, *Le recensement de 1891*. Paris, 1892.
- *Superficies et populations des États d'Europe et des autres parties du monde*, 1892.
- TURQUAN (V.), *Le dénombrement de 1891*. Paris, 1892.
- *Le mouvement de la population en 1892*.
- FOURNIER DE FLAIX, *La population française (Écon. français)*, 1892).
- TURQUAN (V.), *Recensement des Français à l'étranger*, 1892.
- DES GILLEULS, *Études sur la population française*, 1892.

- DUMONT (A.), *La natalité dans le canton de Beaumont-Hague*, 1893.
 TURQUAN (V.), *Statistique des épidémies de grippe*, 1893.
 — *La natalité en France (Revue scientifique)*, 1893.
 — *Le mouvement de la population en France* en 1893.
 — *La durée de la génération en France*, 1893.
 PARIS (Général), *La loi sur les successions et la natalité (France militaire)*, 1891).
 LIÉGEARD (A.), *Migrations intérieures en Allemagne*, 1894.
 FLEURY, *Mortalité des nourrissons*, 1894.
 CHEYSSON, *Mortalité des nourrissons*, 1894.
 BERTILLON (D^r J.), *Dépopulation de la France*, 1895.
 TURQUAN (V.), *Un impôt sur les célibataires (Le monde économique)*, 1895).
 LEROY-BEAULIEU (Paul), *La vraie loi de la population (Éc. français)*, 1895).
 LEDÉ (D^r F.), *Mortalité des enfants du premier âge*, 1895.
 KÖRÖSI, *Mesures de la fécondité conjugale*, 1895.
 TURQUAN (V.), *Le nombre d'enfants par famille*, 1895.
 LEVASSEUR, *Histoire de la démographie*, 1895.
 TURQUAN (V.), *La durée de la génération*, 1895.
 VAUTHIER, *Diminution graduelle de la natalité*, 1895.
 TURQUAN (V.), *Courants intérieurs de migration en France*, 1895.
 LAPOUGE, *Recherches anthropologiques sur la dépopulation*, 1896.
 LÉDÉ (D^r F.), *Mortalité des enfants du premier âge*, 1896.
 TURQUAN (V.), *Mouvements intérieurs de la population*, 1896.
 BERNARD (F.), *Dépopulation des campagnes*, 1896.
 BÉRARD (Alex), *Dépopulation des campagnes*, 1896.
 GUÉRY, *La population des campagnes*, 1896.
 BERTILLON (D^r J.), *Tables de morbidité*, 1896.
 MORON, *Population du Groënland*, 1896.
 LEROY-BEAULIEU (P.), *De la vraie loi de population*, 1896.
 TURQUAN (V.), *Calcul de la durée de la génération*, 1896.
 — *La population française*, 1896.
 LEGESNE, *Repopulation*, 1897.
 LEVASSEUR (E.), *Natalité à Budapest*, 1897.
 MEURIOT, *Les agglomérations urbaines*, 1897.
 LEVASSEUR (E.), *Tables de natalité*, 1897.
 DUMONT (A.), *La Natalité au Massachusetts*, 1897.
 — *Dépopulation dans l'Orne*, 1897.
 BERTILLON (D^r J.), *Nomenclature des causes de décès*, 1898.
 LEVASSEUR (E.), *Les mariages en Autriche d'après les professions*, 1898.
 TURQUAN (V.), *Naissances et décès par commune*, 1898.
 VAUTHIER, *Mouvement de la natalité pendant vingt ans*, 1899.
 DES GILLEULS, *Population de la France en 1800 et en 1900*.

- PIOT (E.), sénateur, *La question de la dépopulation*, 1900.
 — *Proposition de loi tendant à combattre la dépopulation*, 1900.
 — *Projet de résolution tendant à instituer une Commission chargée d'examiner les questions relatives à la dépopulation*, 1900.
 TURQUAN (V.), *Atlas de la population*, 1900.
 PÉLAGAUD, *Discours présidentiel à la Société d'anthropologie de Lyon*, 1900.
 TURQUAN (V.), *Atlas des accroissements et diminution de la population en France par département et arrondissement*, 1900.
 COSTE (Ad.), *Les lois de population*, 1900.
 DUMONT (Ars.), *Infécondité de diverses populations industrielles*.
 FONTAINE (A.), *Les dénombremens français*, 1900.
 — *Le taux de la mortalité*, 1900.
 — *Variations de la population française dans le courant du XIX^e siècle*, 1900.
 JUGLAR (D^r Cl.), *Rapport des naissances et de la population*, 1900.
 MARCH (Lucien), *Mouvement de la population*, 1900.
 MEURIOT, *Dépopulation d'une commune rurale*, 1900.
 — *Migrations intérieures en Allemagne* en 1898.
 CAUDERLIER, *Les lois de la population*, 1900.
 — *La loi des naissances en France*. Atlas, 1900.
 Divers, *Discussion sur la question de la population à la Société de statistique*, 1901.
 WOLFF, *Le problème de la population*, 1901.
 BERTILLON (J.) et divers, *Alliance nationale pour l'accroissement de la population*, 1901.
 TURQUAN (V.), *La fortune de la France*, 1901.
 PÉLAGAUD, *De la nécessité de rechercher scientifiquement les causes de la dépopulation*, 1901.
 MAYET (Lucien), *Alcoolisme et dépopulation*, 1901.
 FERRAND (D^r Côme), *Influence de la suralimentation et de l'arthritisme sur la dépopulation*, 1901.
 SOC. D'ANTHROPOLOGIE DE LYON, divers, *Discussion sur la dépopulation*, 1901.
 LACASSAGNE (D^r), *Résumé et conclusions de la discussion sur la dépopulation*, 1901.
 TURQUAN (V.), *Résumé et conclusion sur les causes de la dépopulation*, 1901.
 LEXIS, *Démographie comparée Göttingen*, 1875-1901.
 MAYR, *Démographie et diverses études sur la population*, Munich, 1880-1901.
 BERG, div. travaux de *Démographie sur la Suède*.
 KIAËR, div. travaux de *Démographie sur la Norvège*.

TABLE DES GRAPHIQUES

1. Variation de la population sur certaines parties de la France (diagramme)	21
2. Répartition pour 1.000.000 habitants de la population (diagramme)	24
3. Population par âge dans l'Aube, où il y a peu d'enfants (diagramme)	25
4. Vie moyenne. Répartition des vieillards (carte)	26
5. Proportion des mariés sur 100 habitants nubiles (carte)	26
6. Classement des familles d'après le nombre de leurs enfants. Finistère (diagramme)	27
7. Classement des familles d'après le nombre de leurs enfants. Calvados (diagramme)	27
8. Classement des familles d'après le nombre de leurs enfants. Hérault (diagramme)	28
9. Mariages, naissances, décès, pendant le XIX ^e siècle (diagramme)	31
10. Fréquence des mariages pour 1.000 mariables (diagramme)	39
11. Age moyen au mariage, hommes (carte)	40
12. Age moyen au mariage, femmes (carte)	41
13. Proportion des mariés des deux sexes, par âge (diagramme)	42
14. Diminution des naissances pendant la période 1887-1896 (carte)	46
15. Nombre moyen d'enfants par famille (carte)	54
16. Nombre de naissances par mariage (carte)	55
17. Age moyen de la mère à la naissance d'un enfant (carte)	56
18. Nombre de naissances pour 100 femmes mariées de moins de quarante-cinq ans, moyenne de 1887-1896 (carte)	60
19. Fécondité de l'homme et de la femme, par âge (1887-1896) (diagramme)	70
20. Fécondité de l'homme et de la femme (stéréogramme)	71
21. Mortalité par arrondissement (1887-1896) (carte)	79
22. Mort-nés, leur proportion suivant l'âge de la mère (diagramme)	81

23. Vie moyenne par département (carte)	84
24. Durée de la génération, hommes (carte)	125
25. Durée de la génération, femmes mariées (carte)	126
26. Durée de la génération, fille-mère (carte)	127
27. Valeur moyenne d'une succession de 1865 à 1899 (diagramme).	128
28. Montant moyen d'une succession (carte)	129
29. Fortune de la France (carte)	130
30. Montant moyen de la fortune privée par individu (carte).	131
31. Montant moyen de la fortune privée par ménage (carte).	132
32. Montant moyen de la succession par enfant en général (carte).	134
33. Montant moyen de la succession par enfant unique (carte)	135
34. Montant moyen de la succession pour une famille de sept enfants (carte)	136
35. Proportions respectives des populations urbaines et rurales (diagramme)	139
36. Courants intérieurs de migrations (carte)	140
37. Emigration des Limousins et Creusois, forte natalité (carte)	141
38. Emigration des Normands, faible natalité (carte)	143
39. Emigration de la Gascogne, faible natalité (carte)	144
40. Emigration de la Guyenne, faible natalité (carte)	145
41. Emigrations intérieures, proportion des émigrés de chaque département (carte)	147
42. Emigration des Provinciaux à Paris (carte).	149

TABLE DES CHAPITRES

Exposé	5
Les recensements de la population	11
Classement des départements d'après leur augmentation ou leur diminution depuis cent ans	19
Population des Etats de l'Europe à différentes époques, au XIX ^e siècle.	28
Mariages	30
Mariages pendant le XIX ^e siècle	32
Mariages pour 1000 habitants dans quelques pays	36
Proportion des mariages pour 1000 habitants (classement des cantons)	43
Naissances.	45
Relevé des naissances pendant le XIX ^e siècle	48
Nombre de naissances pour 1000 habitants dans différents pays	49
Proportion des naissances pour 1000 habitants (classement des cantons)	52
Calcul de la fécondité par âge, pour l'homme et pour la femme	66
Durée du mariage et nombre d'enfants vivants par famille	68
Classement des naissances d'après l'âge des parents (1892-1897)	69
Mortalité	73
Proportion des décès pour 1000 habitants (classement des cantons)	74
Relevé des décès pendant le XIX ^e siècle.	77
Nombre des décès pour 1000 habitants dans différents pays	78
Vie moyenne par département	82
La mortalité par profession à Paris	85
Excédent des décès en France.	87
Relevé des excédents de naissances ou de décès pendant le XIX ^e siècle.	89
Analyse de la dépopulation dans les régions du Sud-Ouest de la France	91
Proportion des naissances pour 1000 décès dans les cantons des 18 départements du Sud-Ouest.	92

Proportion des naissances pour 1000 décès dans les Landes	94
— dans la Gironde	95
— dans le Lot-et-Garonne	97
— dans le Gers	98
— dans la Dordogne	100
— dans la Haute-Garonne	101
— dans le Tarn-et-Garonne	103
— dans l'Ariège	104
— dans le Lot	105
— dans les Basses-Pyrénées	107
— dans les Hautes-Pyrénées	108
— dans la Lozère	110
— dans l'Aveyron	112
— dans le Tarn	114
— dans la Charente-Inférieure	117
— dans le Cantal	119
— dans la Corrèze	120
Durée de la génération	124
Mouvement et répartition de la fortune privée	128
La dépopulation des campagnes	137
Les migrations intérieures dans différentes régions	140
Le mouvement de la population étrangère en France	150
Conclusions	153
Bibliographie de la population et de la dépopulation	159
Table des graphiques	167

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1902

	MM.
<i>Président</i>	ROLLET.
<i>Vice-présidents</i>	{ DEPÉRET. ROYET.
<i>Secrétaire général</i>	CHANTRE (Ernest).
<i>Secrétaire général adjoint</i>	GUINARD (L.).
<i>Secrétaires des séances</i>	{ FERRAN. MAYET (Lucien). PORCHER.
<i>Trésorier</i>	BOURGEOIS.
<i>Archiviste</i>	VERRIÈRE.

Membres du Conseil

MM. ARLOING.	MM. LACASSAGNE.	MM. PÉLAGAUD (F.).
DEISS.	LESBRE	PÉLAGAUD (E.).
H. DOR.	MARTIN.	RICHE.
GAYET.	MATHIS.	TEISSIER.

Commission de Publication:

MM. DOR, LESBRE, MARTIN.

Commission des Finances:

MM. MOYNE, MARMORAT, GUIGARD

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

1881. MM. PAULET	1892. MM. DEPÉRET
1882. ARLOING	1893. TEISSIER
1883. SICARD	1894. CHARVET
1884. LACASSAGNE	1895. DIDELOT
1885. LORTET	1896. LESBRE
1886. FAURE	1897. GAYET
1887. GAYET	1898. DOR
1888. CORNEVIN	1899. PÉLAGAUD
1889. PIERRET	1900. LACASSAGNE
1890. TESTUT	1901. MATHIS
1891. PETEAUX	

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE LYON

Secrétariat et Bibliothèque au Muséum, Palais Saint-Pierre

EXTRAIT DES STATUTS

ET DU RÈGLEMENT

La *Société d'Anthropologie de Lyon*, fondée en 1881, a pour but l'étude de l'Histoire naturelle de l'Homme, ainsi que l'Ethnographie et la *Biologie*.

Pour faire partie de la Société, il faut :

- 1° Etre présenté par trois membres ;
- 2° Payer une cotisation annuelle d'au moins 10 francs ou un versement définitif de 200 francs.

La Bibliothèque est ouverte aux Membres de la Société, tous les jours non fériés de 1 heure à 4 heures.

La Société se réunit le premier samedi de chaque mois, à 4 h. 1/2 du soir, et peut se réunir plus souvent s'il y a lieu.

Les tirages à part ne peuvent être, en aucun cas, vendus par les auteurs.

Les volumes du *Bulletin*, parus à ce jour, sont en vente chez l'éditeur Georg, au prix de 15 francs l'un, pour les personnes étrangères à la Société.

MM. les membres de la Société sont priés de vouloir bien verser le plus rapidement possible leurs cotisations entre les mains du trésorier et de l'informer de leurs changements d'adresse.